

République et canton de Genève

# Rapport sur les comptes consolidés 2013

Tome

4

- Exposé des motifs du Conseil d'Etat
- Etats financiers
- Rapport de l'organe de révision



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX



# Rapport sur les comptes 2013

## Tome 4

Le Rapport sur les comptes 2013 de l'Etat de Genève est constitué de 5 tomes.

Le **tome 1** contient les états financiers individuels (établis selon les normes IPSAS à l'exception des dérogations décidées par le Conseil d'Etat qui sont mentionnées dans le Règlement sur l'établissement des états financiers [REEF - D 1 05 15]), le rapport de l'organe de révision, ainsi que l'exposé des motifs du Conseil d'Etat.

Le **tome 2** contient le détail du compte de fonctionnement par politique publique et par programme, ainsi que d'autres informations nécessaires pour rendre compte de l'utilisation du budget de fonctionnement approuvé par le Grand Conseil.

Le **tome 3** contient le détail du compte d'investissement par politique publique, ainsi que d'autres informations nécessaires pour rendre compte de l'utilisation du budget d'investissement approuvé par le Grand Conseil.

Le **tome 4** contient les états financiers consolidés (établis selon les normes IPSAS à l'exception des dérogations décidées par le Conseil d'Etat qui sont mentionnées dans le Règlement sur l'établissement des états financiers [REEF - D 1 05 15]), le rapport de l'organe de révision, ainsi que l'exposé des motifs du Conseil d'Etat.

Le **tome 5**, qui constitue une **annexe** au rapport sur les comptes 2013, présente le Bilan social de l'Etat de Genève. Le Bilan social contient un grand nombre d'informations et de données statistiques concernant le personnel de l'administration publique.



## 1. Exposé des motifs du Conseil d'Etat



Mesdames et Messieurs les Député-e-s,

Le présent exposé des motifs résume les grandes lignes des états financiers consolidés pour l'exercice 2013 adoptés par le Conseil d'Etat.

Ceux-ci présentent la situation et la performance financière de l'Etat et des principales entités qu'il contrôle comme s'il s'agissait d'une seule et même entité économique (ci-après le Groupe), permettant ainsi au Grand Conseil d'avoir la vision d'ensemble des activités de l'Etat, que celles-ci soient réalisées par l'Etat lui-même ou déléguées à des entités qu'il contrôle. Afin d'enrichir la lecture, cette vision globale est déclinée selon les 17 politiques publiques de l'Etat.

La consolidation des comptes constitue un véritable instrument d'analyse des résultats du Groupe.

Cependant, les états financiers consolidés sont une représentation sophistiquée de l'ensemble des activités de l'Etat, en raison des nombreux retraitements complexes destinés à éliminer les flux monétaires et non monétaires entre entités du Groupe, dans le but de ne représenter que les opérations du Groupe avec l'extérieur. Il est donc difficile de comparer les données consolidées avec les résultats individuels de chaque entité du Groupe.

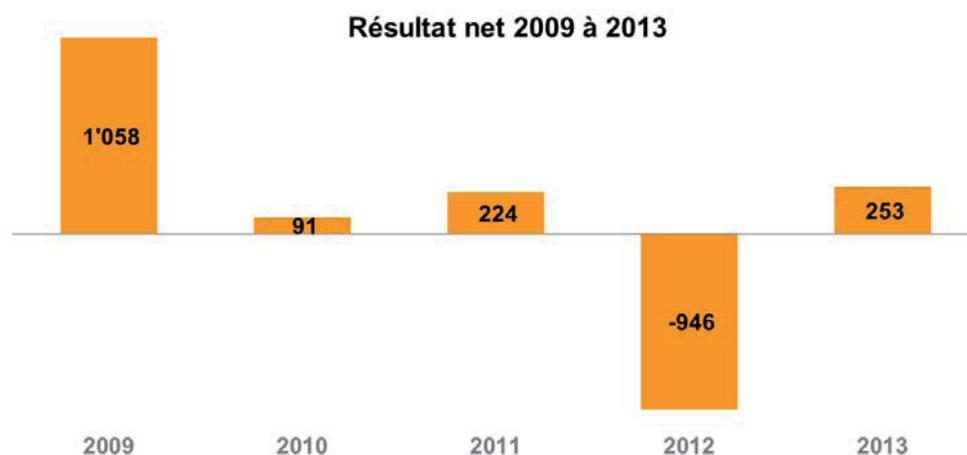
Enfin, il convient de noter le poids très important de l'Etat lui-même dans les comptes consolidés. Il en résulte que les grandes tendances observées au niveau de l'Etat dans ses comptes individuels se retrouvent dans les comptes consolidés.

### Les états financiers consolidés en bref

en millions CHF	2013	2012	Écart 13/12
<b>Revenus</b>	<b>11'194</b>	<b>11'057</b>	<b>+ 1,2%</b>
<b>Charges</b>	<b>10'941</b>	<b>12'003</b>	<b>- 8,8%</b>
<b>Résultat net</b>	<b>253</b>	<b>-946</b>	
<b>Flux de trésorerie lié aux Investissements nets</b>	<b>-875</b>	<b>-1045</b>	
<b>Flux de trésorerie libre</b>	<b>-767</b>	<b>-332</b>	
<b>Total du bilan</b>	<b>29'062</b>	<b>28'690</b>	<b>+ 1,3%</b>
<b>Dette financière</b>	<b>15'809</b>	<b>14'860</b>	<b>+ 6,4%</b>

Les entités consolidées dans le cadre des présents états financiers sont, outre l'Etat lui-même, Genève Aéroport (AIG), les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), l'Hospice général (HG), les Transports publics genevois (TPG), l'Université de Genève (UNIGE), les Services industriels de Genève (SIG), la Fondation des parkings (FdP), la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC), la Fondation pour les terrains industriels (FTI), les Fondations immobilières de droit public (FIDP), l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD), la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) et Palexpo SA.

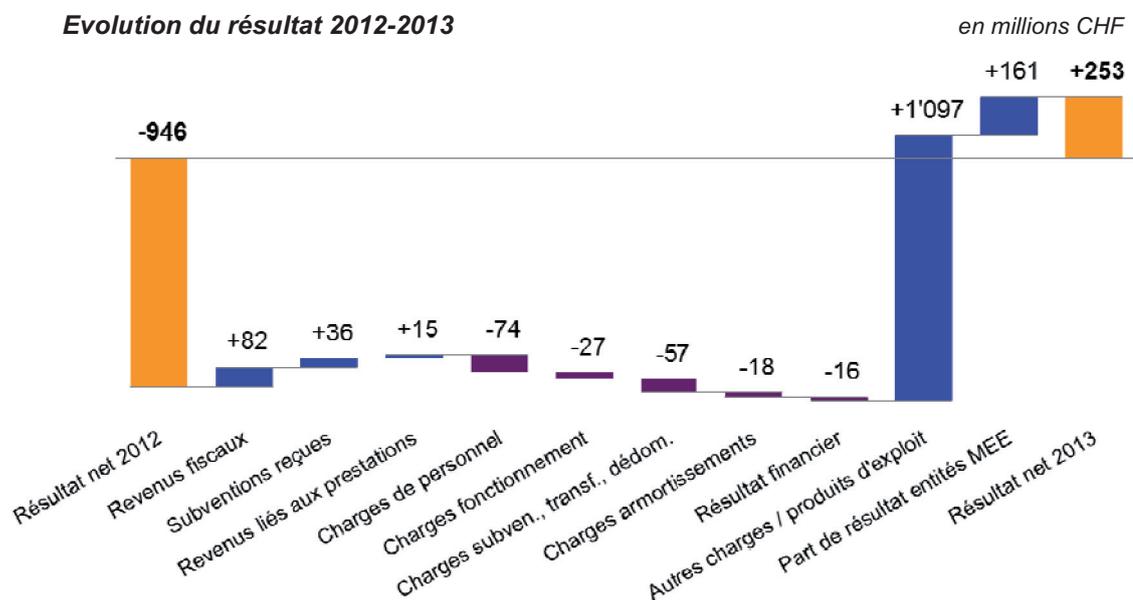
En 2013, les comptes redeviennent positifs, après un exercice 2012 marqué par une provision exceptionnelle de 1,3 milliard en vue de la recapitalisation des caisses de pension.



### 1. Résultat 2013 : retour aux chiffres noirs

Le Groupe dégage en 2013 un bénéfice de 253 millions, contre une perte de 946 millions en 2012.

#### Evolution du résultat 2012-2013



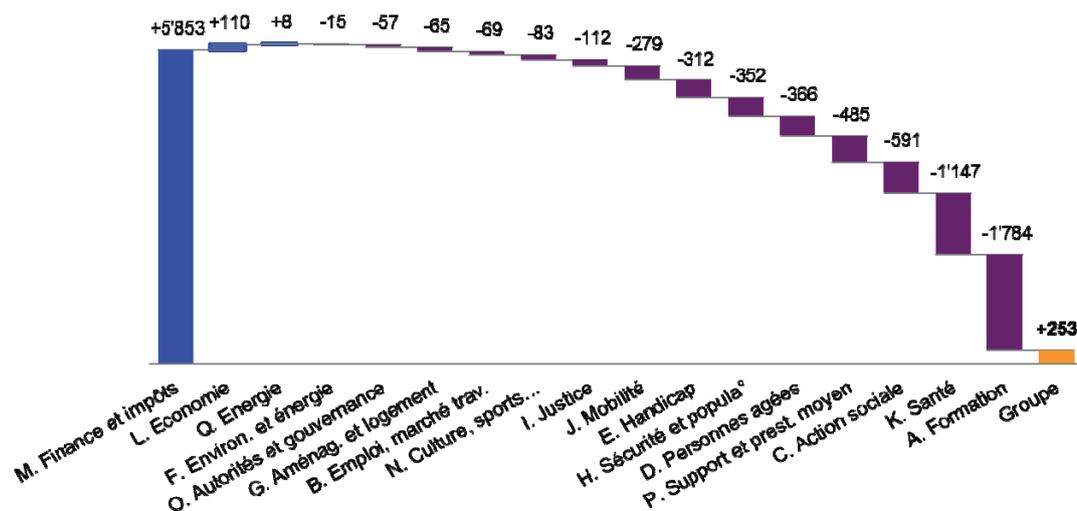
Les charges et produits évoluent peu entre 2012 et 2013, à l'exception des autres charges et produits d'exploitation qui diminuent de plus d'un milliard (en raison essentiellement des provisions comptabilisées en 2012 en vue de la recapitalisation des caisses de pension).

La part de résultat des entités mises en équivalence s'améliore de 161 millions entre 2012 et 2013. Alpiq, filiale des SIG au travers de sa participation EOS Holding, a émis un prêt convertible assimilé à des fonds propres et SIG a de ce fait dégagé un bénéfice sur cette opération.

En 2013, le résultat consolidé est bénéficiaire malgré des dépréciations importantes d'actifs des SIG (éolien, production d'électricité et fibres optiques), qui affectent les comptes consolidés pour 188 millions.

### Résultat par politique publique

en millions CHF



La contribution au résultat net est positive pour la politique publique M *Finance et impôts*. Elle l'est aussi pour la politique publique L *Economie*, en raison du bénéfice dégagé par l'AIG, et pour la politique Q *Energie*. Toutes les autres politiques publiques contribuent négativement au résultat net global.

## 2. Investissements toujours soutenus

Les dépenses d'investissements nettes monétaires du Groupe (875 millions en 2013 contre 1'045 millions en 2012) sont en baisse de 16% par rapport à 2012, mais continuent à se situer à un niveau historiquement élevé.

Les SIG ont investi 221 millions pour le renouvellement et le développement des actifs d'exploitations. Ils ont également perçu 122 millions de recettes (vente d'actifs d'exploitation, d'actions EOSH et participations de tiers aux investissements).

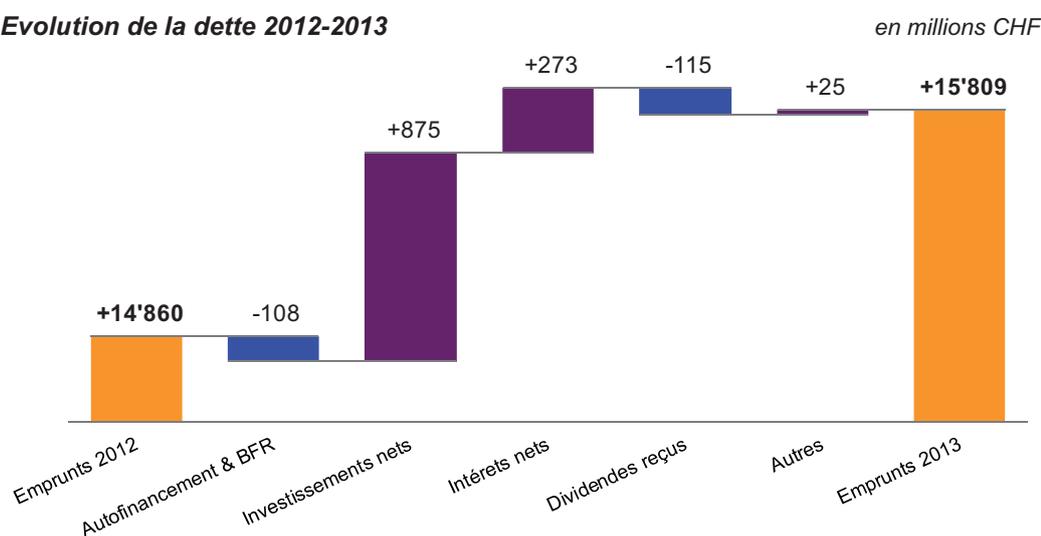
L'AIG a dépensé 121 millions pour maintenir et valoriser ses actifs d'exploitation. Les Fondations FIDP et FPLC ont investi 45 millions dans des bâtiments destinés au logement et 20 millions dans des opérations de promotion immobilière. Les TPG ont réalisé 40 millions d'investissement dans du matériel roulant.

### 3. Dégradation de la situation de trésorerie du Groupe et endettement en hausse

Les sommes nécessaires à la recapitalisation des caisses de pension ont été versées en 2013, entraînant une très forte baisse du flux de trésorerie d'exploitation ; l'exploitation dégage un excédent de 108 millions en 2013, contre 713 millions en 2012. Cela signifie concrètement que seule une faible proportion des investissements a pu être autofinancée (108 millions sur un total de 875, soit 12%). Le solde est financé par une augmentation significative de l'endettement, qui progresse de près d'un milliard, principalement au niveau de l'Etat.

Au 31 décembre 2013, la dette financière consolidée s'élève à 15,8 milliards (+3 milliards par rapport aux comptes individuels de l'Etat) et les fonds propres atteignent 7,2 milliards (+4,5 milliards par rapport aux comptes individuels de l'Etat).

#### Evolution de la dette 2012-2013



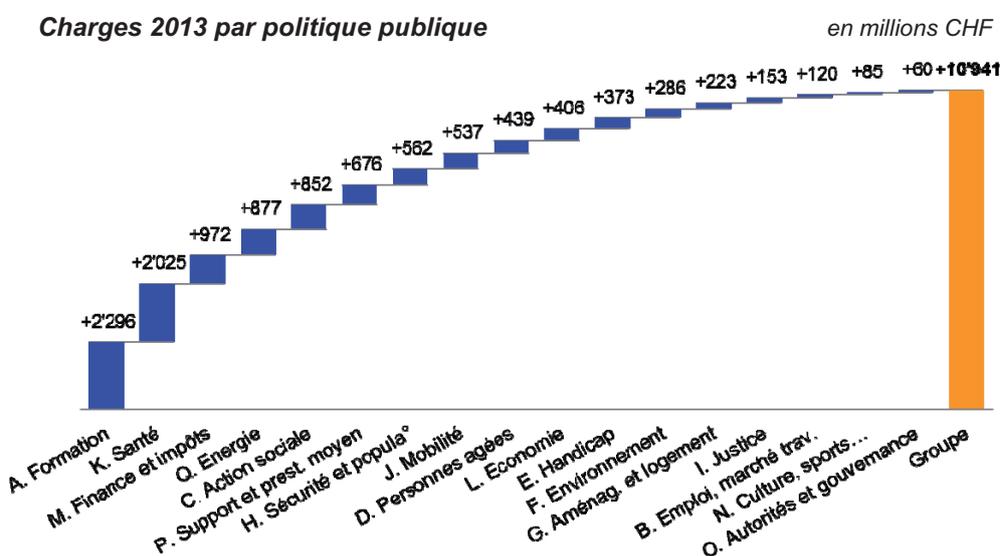
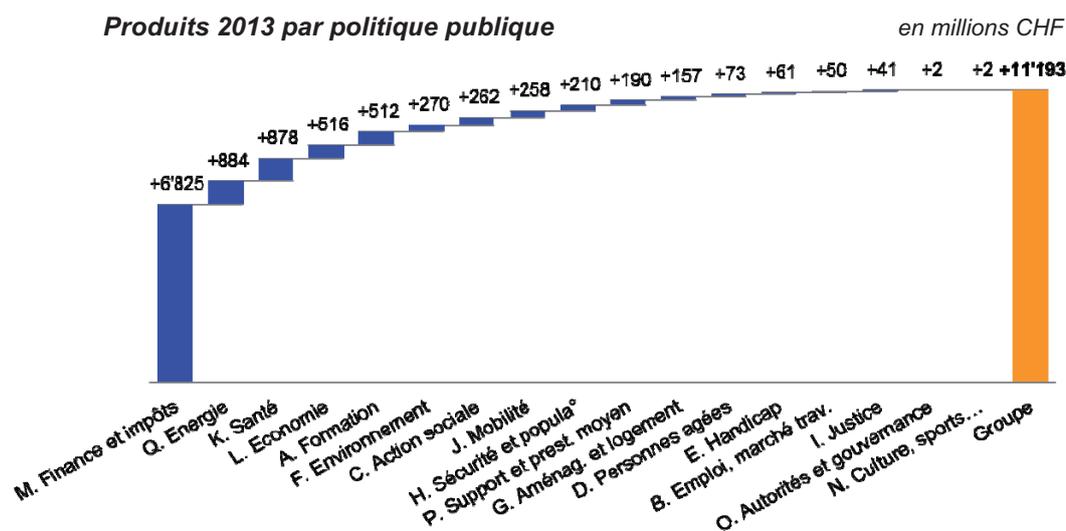
L'endettement du Groupe s'est accru de 949 millions entre 2012 et 2013, dont 926 millions pour l'Etat, 32 millions pour les FIDP, 30 millions pour l'AIG, 18 millions pour les SIG, 5 millions pour HG. D'autres entités ont réduit leur endettement en 2013 : FTI (-21 millions), HUG (-16 millions), FPLC (- 8 millions), FdP (-7 millions), TPG (-6 millions) et Palexpo (- 3 millions).

La dette financière est supportée à 81% par l'Etat. Les autres entités ne contribuent que faiblement à l'endettement total.

Les fonds propres représentent 46% de la dette financière du Groupe ; la solvabilité du Groupe apparaît significativement meilleure que celle de l'Etat, puisque le même ratio pour l'Etat s'élève à 21% (2012 : 22%).

## 4. Revenus et charges par politique publique

La décomposition des revenus et des charges par politique publique délivre une information complémentaire aux comptes individuels avec, notamment, la prise en compte des revenus des HUG dans la politique publique *Santé* et des activités de SIG dans le domaine de l'environnement et de l'énergie. Les états financiers consolidés permettent ainsi de donner une image plus précise de l'action de l'Etat par politique publique.



Cette analyse sectorielle fait ressortir les deux principales sources de dépenses : les politiques *Formation* et *Santé* totalisent 39% du total.

Cette analyse montre également le poids réel des charges liées à la politique *F Environnement* et *Q Energie*, avec 286 et 877 millions respectivement, alors que celles-ci pèsent seulement respectivement 91 et 76 millions dans les charges d'exploitation des comptes individuels de l'Etat.

## 5. Evolution maîtrisée des charges de personnel

Les charges de personnel du Groupe s'élèvent à 4'970 millions en 2013, pour un effectif de 34'560 personnes en équivalent temps plein (ETP). La progression des charges de personnel (y compris les provisions) est de 1,5% entre 2012 et 2013, avec une croissance de 0,7% des effectifs (+227 ETP, dont l'Etat +82 ETP et les TPG +67 ETP).

L'Etat est le premier employeur du Groupe (14'219 ETP). À eux deux, les HUG et l'Université emploient en 2013 presque autant de personnel que l'Etat, respectivement 9'010 et 4'319 ETP. Ces trois entités représentent 80% de l'effectif total du Groupe.

## 6. Conclusion

Les états financiers consolidés sont fortement influencés par les activités de l'Etat, qui contribue de manière significative à la performance financière et au patrimoine du Groupe.

En raison du poids de l'Etat, les tendances observées au niveau des comptes individuels de l'Etat de Genève (niveau toujours élevé des investissements, dégradation de la situation de trésorerie, augmentation de la dette) sont confirmées au niveau du Groupe. Les entités consolidées contribuent cependant notablement à l'amélioration de la performance financière et des fonds propres, tout en présentant un faible endettement relatif. La consolidation améliore donc l'image du canton sur le plan de sa situation et sa performance financière.

Le Conseil d'Etat vous remercie, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, de faire bon accueil à la loi approuvant les états financiers consolidés de l'Etat de Genève pour l'année 2013.

## 2. États financiers consolidés



## Etat de la performance financière

### Compte de résultat

	<i>Note</i>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Produits d'opérations sans contrepartie directe	7.1	7'464	7'343
Produits d'opérations avec contrepartie directe	7.2	3'089	3'074
Autres produits	7.3	315	313
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>10'868</b>	<b>10'730</b>
Charges de personnel	7.4	-4'970	-4'896
Charges de fonctionnement	7.5	-901	-874
Charges liées aux tâches déléguées	7.6	-856	-837
Subventions accordées	7.7	-2'014	-1'983
Transferts et dédommagements	7.8	-715	-688
Dotations aux amortissements	7.9	-750	-732
Autres charges	7.10	-376	-1'486
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>-10'581</b>	<b>-11'496</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>287</b>	<b>-767</b>
Produits financiers	7.11	268	327
Charges financières	7.12	-360	-403
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>-91</b>	<b>-76</b>
Part du résultat des sociétés mises en équivalence	7.13	57	-103
<b>RESULTAT NET</b>		<b>253</b>	<b>-946</b>
<b>Résultat net attribuable au Groupe</b>		<b>219</b>	<b>-693</b>
<b>Résultat net attribuable aux minoritaires</b>		<b>34</b>	<b>-253</b>

## Etat de la situation financière

### Bilan

	Note	31.12.2013	31.12.2012
<b>ACTIF</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8.1	404	309
Créances résultant de revenus fiscaux	8.2	2'075	1'804
Créances résultant de livraisons et services	8.3	602	571
Autres actifs financiers courants	8.4	367	492
Stocks et travaux en-cours	8.5	146	141
Comptes de régularisation actif	8.6	449	431
<b>ACTIF COURANT</b>		<b>4'043</b>	<b>3'748</b>
Immobilisations corporelles	8.7	19'671	19'634
Immeubles de placement	8.8	2'246	2'174
Immobilisations incorporelles	8.9	229	214
Participations	8.10	1'325	1'485
Autres actifs financiers non courants	8.11	965	875
Subventions d'investissement accordées	8.12	584	559
<b>ACTIF NON COURANT</b>		<b>25'019</b>	<b>24'942</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>29'062</b>	<b>28'690</b>
<b>PASSIF</b>			
Fournisseurs et autres créanciers	8.13	1'261	1'018
Emprunts courants	8.14	3'315	3'409
Autres passifs financiers courants	8.15	1'595	1'626
Comptes de régularisation passif	8.16	397	436
Provisions courantes	8.17	117	1'439
<b>PASSIF COURANT</b>		<b>6'686</b>	<b>7'928</b>
Emprunts non courants	8.14	12'494	11'450
Provisions non courantes	8.17	756	675
Autres passifs financiers non courants	8.18	770	655
Subventions d'investissement reçues	8.19	1'141	1'092
<b>PASSIF NON COURANT</b>		<b>15'162</b>	<b>13'872</b>
<b>FONDS ETRANGERS</b>		<b>21'848</b>	<b>21'800</b>
Fonds propres affectés	8.20	1'662	1'530
Réserve conjoncturelle	8.21	567	567
Réserve de réévaluation	8.22	75	37
Réserve de couverture	8.23	-16	-25
Fonds propres libres	8.24	3'800	3'696
<b>FONDS PROPRES - Part du Groupe</b>		<b>6'089</b>	<b>5'805</b>
Intérêts minoritaires	8.25	1'125	1'085
<b>FONDS PROPRES</b>		<b>7'214</b>	<b>6'890</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>29'062</b>	<b>28'690</b>

## Etat des variations de l'actif net / situation nette

### Tableau de variation des fonds propres

	Fonds propres affectés	Réserve conjonc- turelle	Réserve de rééva- luation	Réserve de cou- verture	Fonds propres libres	Fonds propres Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total des fonds propres
<b>Solde au 1er janvier 2012 publié</b>	<b>1'506</b>	<b>1'042</b>	<b>19</b>	<b>-24</b>	<b>4'082</b>	<b>6'625</b>	<b>1'326</b>	<b>7'951</b>
Corrections d'erreurs	-96	-	-	1	-9	-105	-11	-116
Changement de méthode comptable	-	-	-	-2	-22	-24	26	2
<b>Solde au 1er janvier 2012 corrigé</b>	<b>1'409</b>	<b>1'042</b>	<b>19</b>	<b>-25</b>	<b>4'050</b>	<b>6'496</b>	<b>1'342</b>	<b>7'837</b>
Attribution du résultat individuel de l'Etat	-	-474	-	-	474	-	-	-
Actifs disponibles à la vente	-	-	18	-	-	18	-	18
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-1	-	-1	-0	-1
Fonds propres affectés	120	-	-	-	-120	0	0	0
Autres variations	0	-	-	0	-16	-15	-3	-18
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-693	-693	-253	-946
<b>Solde au 1er janvier 2013</b>	<b>1'530</b>	<b>567</b>	<b>37</b>	<b>-25</b>	<b>3'696</b>	<b>5'805</b>	<b>1'085</b>	<b>6'890</b>
Attribution du résultat individuel de l'Etat	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs disponibles à la vente	-	-	38	-	-0	38	-0	38
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	9	-	9	1	10
Fonds propres affectés	133	-	-	-	-133	-0	0	-0
Autres variations	-	-	-	0	18	18	6	23
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	219	219	34	253
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>1'662</b>	<b>567</b>	<b>75</b>	<b>-16</b>	<b>3'800</b>	<b>6'089</b>	<b>1'125</b>	<b>7'214</b>

## Tableau des flux de trésorerie

	2013	2012
<b>RESULTAT NET</b>	<b>253</b>	<b>-946</b>
Eléments du cycle d'exploitation à ajuster :		
Provisions et pertes de valeur	-1'042	1'227
Variation des créances fiscales estimées	-971	-1'138
Amortissements	759	734
Plus et moins-value sur sortie d'actifs	9	22
Produits différés des subventions d'investissements reçues	-43	-31
Autres éléments	83	-9
Eléments du cycle financier à ajuster :		
Produits financiers	-268	-327
Charges financières	360	403
Part du résultat des sociétés mises en équivalence	-57	103
<b>AUTOFINANCEMENT LIE A L'EXPLOITATION</b>	<b>-916</b>	<b>38</b>
<b>VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>1'024</b>	<b>674</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>	<b>108</b>	<b>713</b>
Sorties de trésorerie liées à l'acquisition d'immo. corporelles	-907	-1'064
Sorties de trésorerie liées aux sub. d'invest. et immo. incorp.	-102	-122
Entrées de trésorerie liées aux subventions d'invest. reçues	95	68
Sorties de trésorerie liées aux participations non consolidées	-0	-9
Sorties de trésorerie liées aux prêts et créances	-161	-103
Sorties de trésorerie liées aux autres investissements	-52	88
Entrées de trésorerie liées aux prêts et créances	38	74
Entrées de trésorerie liées aux autres investissements	216	23
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS</b>	<b>-875</b>	<b>-1'045</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIBRES (HORS FINANCEMENT)</b>	<b>-767</b>	<b>-332</b>
Produits de l'émission des emprunts à long terme	2'094	1'851
Remboursements des emprunts à long terme	-1'030	-1'264
Variation des emprunts souscrits à court terme	-121	144
Entrées de trésorerie liées aux intérêts reçus	60	81
Sorties de trésorerie liées aux intérêts payés	-333	-346
Entrées de trésorerie liées aux dividendes reçus	115	100
Autres entrées de trésorerie liées aux activités de financement	78	39
Variation des dépôts et cautionnements	-23	-100
Autres variations liées au financement	20	-154
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT</b>	<b>861</b>	<b>351</b>
<b>VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE</b>	<b>94</b>	<b>18</b>
<b>Trésorerie en début de période</b>	<b>309</b>	<b>289</b>
<b>Trésorerie en fin de période</b>	<b>404</b>	<b>308</b>

Notes relatives aux  
états financiers consolidés

# 1 La République et Canton de Genève et ses entités et entreprises publiques

La République et Canton de Genève (« l'Etat ») s'étend sur un territoire de 282 km<sup>2</sup> et comptait 476'006 habitants en décembre 2013 (décembre 2012 – 470'512 habitants), répartis dans 45 communes, dont la plus importante est la Ville de Genève.

Le produit intérieur brut (PIB) du canton est d'environ CHF 49,9 milliards en 2013 (2012 – CHF 48,8 milliards) - OCSTAT/SECO/CREA.

Les politiques publiques de l'Etat sont mises en œuvre par le Conseil d'Etat (pouvoir exécutif) et l'administration cantonale organisée en sept départements, ainsi que par le Ministère public et les juridictions (pouvoir judiciaire).

Le Grand Conseil exerce le pouvoir législatif et la Cour des comptes assure un contrôle indépendant.

Afin de financer ses activités, l'Etat prélève des impôts et des taxes prévus par la législation fédérale et cantonale ou facture des émoluments couvrants tout ou partie du coût de ses prestations.

L'Etat peut déléguer ses tâches à des entités autonomes dont les objectifs sont définis dans des lois ou dans des contrats de prestations. Les entreprises publiques exerçant une activité commerciale couvrent l'intégralité de leurs coûts. Les autres entités autonomes reçoivent des subventions de l'Etat en plus des revenus qu'elles perçoivent auprès des usagers.

Le groupe République et Canton de Genève (" le Groupe ") est représenté par l'Etat, les différentes entités publiques qui assument des tâches déléguées et les entreprises publiques qui exercent une activité commerciale.

## 2 Déclaration de conformité

Les présents états financiers sont préparés selon les normes internationales pour le secteur public (IPSAS), publiées par l'IPSAS Board, à l'exception des dérogations détaillées ci-après.

IPSAS 25 « Avantages du personnel » <i>Avantages postérieurs à l'emploi</i>	Les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi des institutions de prévoyance ne sont pas comptabilisés. Toutefois, une provision est comptabilisée selon la norme IPSAS 19 "Provisions, passifs éventuels, actifs éventuels", dès lors qu'il existe une obligation pour l'Etat d'effectuer un apport à une institution de prévoyance de droit public.
IPSAS 20 « Information relative aux parties liées »	Le montant total des rémunérations et avantages accordés aux membres proches de la famille des principaux dirigeants n'est pas publié dans les états financiers.
IPSAS 6 « Etats financiers consolidés et individuels »	La Banque cantonale de Genève (BCGE), dont l'Etat détient 49,8% des droits de vote, n'est pas incluse dans le périmètre de consolidation.

Toutefois, l'application concrète de certaines dispositions des normes IPSAS nécessite d'être précisée. Une réflexion est en cours et concerne notamment les éléments suivants :

IPSAS 16 « Immeubles de placement »	Les immeubles de placement de l'Etat résultent en partie d'un échange d'actif avec la Fondation pour les terrains industriels concernant des terrains du secteur Praille Acacias Vernets. L'Etat n'a pas défini précisément les critères de classification entre immeubles de placement (dont la valeur peut être réévaluée chaque année par le compte de résultat) et immobilisations corporelles (comptabilisées au coût historique). Les critères retenus pourront avoir une incidence sur le résultat annuel et les fonds propres.
--	--

### 3 Date de publication des présents états financiers

Les présents états financiers ont été approuvés par le Conseil d'Etat (gouvernement) le 26 mars 2014, date à laquelle la publication des états financiers a été autorisée. Le Conseil d'Etat est également compétent pour publier les états financiers. De fait, la publication des états financiers individuels de l'Etat intervient le jour de leur présentation par le Conseil d'Etat à la commission des finances du Grand Conseil (parlement). Cette présentation est prévue le 3 avril 2014.

### 4 Évènements majeurs de l'année et évènements post clôture

#### 4.1 Caisses de pension et pré-retraites

##### **Recapitalisation de la caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du canton de Genève (CIA)**

La loi 10847 instituant la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (LCPEG) prévoyait notamment le versement d'un apport extraordinaire de CHF 800 millions à la CIA d'ici le 31 décembre 2013, dont CHF 787 millions à la charge du Groupe et CHF 13 millions répartis entre d'autres entités affiliées à la CIA. La part de l'apport relative au Groupe a été provisionnée pour CHF 787 millions au 31 décembre 2012.

En 2013, le Groupe a procédé au versement de son apport de CHF 787 millions comme détaillé ci-après :

- actifs immobiliers (terrains à valoriser, bâtiments locatifs, parking, villas) pour CHF 166 millions ;
- actions de la Banque cantonale de Genève (BCGE) pour CHF 47 millions (soit 200'000 actions à CHF 235) ;
- le solde en liquidités pour CHF 574 millions.

La provision de CHF 787 millions a été utilisée seulement à hauteur de CHF 721 millions, dans la mesure où :

- la valeur de transfert des actifs immobiliers (CHF 166 millions) est supérieure de CHF 68 millions à la valeur nette comptable (CHF 98 millions) des actifs transférés ;
- le transfert des titres a engendré une perte complémentaire de CHF 3 millions en lien avec la réserve de réévaluation des actifs disponibles à la vente figurant dans les fonds propres.

Le montant de provision non utilisé, soit CHF 66 millions, a été repris en revenu au 31 décembre 2013.

Ainsi, le dénouement de la provision "Recapitalisation CIA" a une incidence nette positive de CHF 66 millions sur le résultat net 2013 (reprise de provision).

##### **Caisse d'assurance du personnel de la ville de Genève et des Services industriels de Genève (CAP)**

Les Services industriels de Genève (SIG) sont affiliés à la CAP par le biais de la Caisse de Prévoyance Interne SIG (CPI SIG). Cette dernière a été créée par la Loi 11171 du 28 juin 2013, afin de mettre la CAP en conformité avec les nouvelles dispositions fédérales. Cette nouvelle loi oblige la CPI SIG à fonctionner selon le système de la capitalisation intégrale dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Pour respecter cette nouvelle règle, SIG doit effectuer un apport extraordinaire à la CAP afin de :

- couvrir intégralement les capitaux de prévoyance relatifs aux assurés de SIG, et
- constituer une réserve de fluctuation de valeur.

Ce versement extraordinaire a été provisionné dans les présents états financiers pour CHF 521 millions au 31 décembre 2012.

En 2013, SIG a convenu avec la CAP d'effectuer son apport sur une durée de 7 ans, avec un premier versement en 2014 de CHF 77 millions. Toutefois, le montant exact de l'apport de SIG dépend des taux de couverture futurs de la CAP, soumis eux-mêmes aux aléas des performances des marchés et aux évolutions des hypothèses actuarielles sur les engagements de prévoyance.

Au 31 décembre 2013, la provision relative au versement extraordinaire de SIG à la CAP s'élève à CHF 412 millions (2012 - CHF 521 millions), après prise en compte des mouvements suivants :

- utilisation de CHF 77 millions correspondant au versement convenu entre les parties pour 2014 ;
- reprise de CHF 32 millions, essentiellement liée à la performance positive des marchés financiers sur 2013.

Ainsi, la performance positive des marchés financiers a une incidence positive de CHF 32 millions sur le résultat net 2013 (reprise de provision).

### **Caisse de prévoyance des magistrats du Pouvoir judiciaire**

La loi 11226 concernant le traitement et la retraite des magistrats du pouvoir judiciaire prévoit que :

- les magistrats soient assurés auprès de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CEG) ;
- l'ensemble du passif de la Caisse de prévoyance des magistrats du pouvoir judiciaire soit transféré, à la date-valeur du 1<sup>er</sup> juin 2014, à la CEG ;
- l'Etat transfère, à la date-valeur du 1<sup>er</sup> juin 2014, des actifs correspondant à 80% du total des passifs transférés au 1<sup>er</sup> juin 2014.

En conséquence, au 31 décembre 2013, l'Etat a soldé la provision de CHF 175 millions, relative aux engagements de prévoyance des magistrats du pouvoir judiciaire, comme détaillé ci-après :

- le montant des rentes à payer d'ici le transfert effectif a été porté en charges à payer pour CHF 3 millions ;
- le montant des rentes payées en 2013 a été porté en charges de personnel pour CHF 6 millions ; la provision a été utilisée pour un montant équivalent (pas d'incidence sur le résultat net) ;
- le montant des actifs à apporter à la CEG pour couvrir les engagements de prévoyance à 80% a été inscrit en "Autres charges" pour CHF 154 millions et figure pour le même montant en "Créanciers divers" au bilan ; la provision a été utilisée pour un montant équivalent (pas d'incidence sur le résultat net) ;
- le solde résiduel de la provision correspondant aux 20% des engagements de prévoyance non couverts par l'Etat a été repris en revenu pour CHF 12 millions.

Ainsi, le transfert des engagements de prévoyance des magistrats du Pouvoir judiciaire a une incidence positive de CHF 12 millions sur le résultat net 2013 (reprise de provision).

### **Gratification aux retraités des Services industriels de Genève (SIG)**

SIG participe aux frais d'assurance maladie de ses retraités. Toutefois, le 31 janvier 2013, SIG a décidé de mettre fin à sa participation aux frais d'assurance maladie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Le montant de la provision non utilisée, soit CHF 57 millions, a été intégralement repris au 31 décembre 2013.

La décision de SIG de supprimer la participation aux frais d'assurance maladie de ses retraités a une incidence positive de CHF 57 millions sur le résultat net 2013 (reprise de provision).

### **Nombre exceptionnellement élevé des départs en pré-retraite (PLEND)**

En mars 2013, l'acceptation par le peuple de la loi 10847 instituant la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (LCPEG) a engendré une diminution des prestations de retraite réservées aux assurés actifs. Cette nouvelle loi a incité de nombreux assurés proches de l'âge de la retraite à faire valoir des demandes de départs en pré-retraite dès le premier trimestre 2013, bien que des dispositions transitoires aient été prévues.

Par ailleurs, en octobre 2013, la loi relative à la rente pont AVS a été modifiée afin de réduire les avantages accordés aux bénéficiaires de PLEND, en écourtant principalement la rente pont d'une durée de 5 ans à 3 ans.

Ainsi, une grande partie des membres du personnel proches de l'âge de la retraite a estimé qu'il était préférable de partir en pré-retraite pour bénéficier des avantages postérieurs à l'emploi encore en vigueur en 2013.

Ainsi, à l'Etat, le nombre de départs en pré-retraite est passé de 228 à 648 entre 2012 et 2013, engendrant une incidence négative de CHF 32 millions sur le résultat net consolidé de l'Etat en 2013.

Toutefois, ce niveau élevé de départ en pré-retraite devrait se traduire par un niveau plus faible de demande de rente pont AVS durant les 5 années à venir.

#### **Rente-pont AVS des enseignants du primaire**

Jusqu'en décembre 2013, les membres du corps des enseignants du primaire étaient obligés de partir à la retraite à 62 ans et l'Etat devait leur verser une pension complémentaire dès le mois où le membre du corps enseignant prenait sa retraite (à 62 ans) et jusqu'au moment où il atteignait l'âge ordinaire donnant droit à une rente AVS (65 ans pour les hommes, 64 ans pour les femmes). Une provision figurait au passif du bilan de l'Etat pour couvrir cette obligation.

Suite à une modification de la loi sur l'instruction publique le 20 décembre 2013, les enseignants du primaire ne sont plus obligés de partir à la retraite à 62 ans, mais peuvent continuer de travailler jusqu'à l'âge légal de la retraite (65 ans pour les hommes, 64 ans pour les femmes).

Les membres du corps des enseignants du primaire rejoignent ainsi le régime général appliqué à l'Etat en cas de départ en pré-retraite (PLEND). Les engagements du régime général étant reconnus en charges à payer uniquement quand un salarié est autorisé à partir en pré-retraite, la provision spécifique au pont AVS des enseignants du primaire a été intégralement reprise au 31 décembre 2013. Cette reprise génère une incidence positive de CHF 50 millions sur le résultat net 2013.

#### **4.2 Augmentation du nombre d'années fiscales estimées**

Jusqu'en 2011, les correctifs d'estimation couvraient les trois dernières années en ce qui concerne les personnes physiques imposées au barème ordinaire et les deux dernières années pour les personnes morales. La période d'estimation est allongée d'une année depuis l'exercice 2012.

En 2012, le nombre de correctifs d'estimation a été porté à quatre exercices pour les personnes physiques imposées au barème ordinaire et à trois exercices pour les personnes morales. Dans les présents états financiers, le nombre de correctifs d'estimation est ainsi de cinq exercices pour les personnes physiques imposées au barème ordinaire et de quatre exercices pour les personnes morales.

Cette modification a une incidence positive de CHF 120 millions sur le résultat net 2013. Si le nombre de correctifs d'estimation n'avait pas été augmenté en 2013, l'effet des taxations non effectuées dans les délais retenus aurait été de CHF -22 millions, alors que le revenu enregistré pour les reliquats d'impôts est de CHF 101 millions en 2013. A cela s'ajoute l'inscription d'un correctif d'estimation supplémentaire pour les personnes physiques imposées au barème ordinaire et les personnes morales qui génère, tous impôts confondus, une baisse de revenus de CHF 3 millions.

En 2014, une dernière année supplémentaire sera ajoutée pour les personnes morales uniquement. Les comptes 2014 présenteront ainsi cinq correctifs d'estimation pour ces deux types de contribuables. Les effets dus à ce changement de méthode s'estomperont progressivement pour disparaître dès les comptes 2015.

### 4.3 Partenariats et investissements des Services industriels de Genève (SIG)

SIG a procédé à une analyse détaillée des risques liés à certains de ses partenariats et de ses investissements figurant à l'actif de son bilan. Ces analyses ont montré, d'une part, que des engagements de nature contractuelle devaient être provisionnés, d'autre part, que certaines participations et certains prêts, notamment dans l'éolien, la production d'électricité et la distribution d'énergie, ainsi les investissements dans le réseau de fibre optique présentaient une valeur au bilan supérieure à la valeur d'utilité que SIG peut s'attendre à recouvrer selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés.

SIG a par conséquent constaté des dépréciations d'actifs et des provisions pour un montant total de CHF 188 millions au 31 décembre 2013.

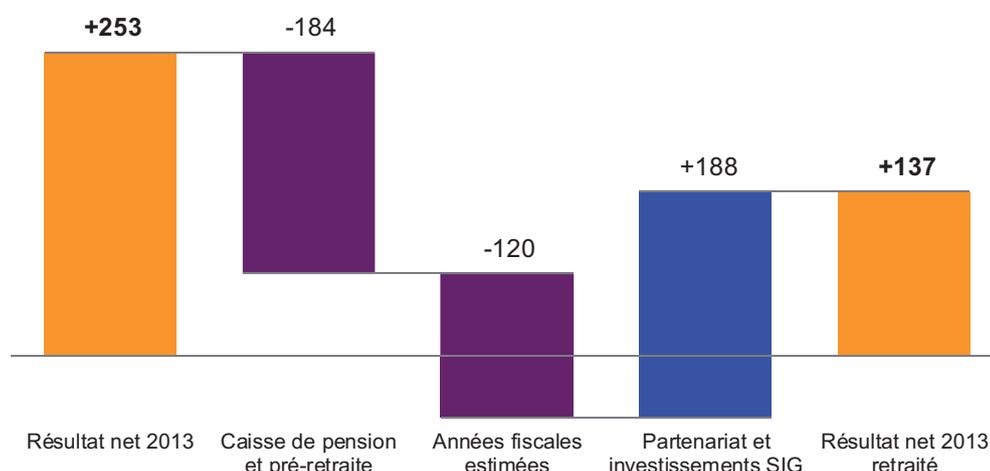
Dépréciations d'actifs et provisions	Montants
Partenariat ennova	23
Partenariat Swisswinds	16
Parco eolco del San Gottardo	2
Engagements éolien	30
<b>Eolien</b>	<b>71</b>
EnergieDienst Holding (EDH)	70
Swisspower Energy	2
<b>Production d'électricité et distribution d'énergie</b>	<b>72</b>
Fibres optiques (FTTH)	45
<b>Réseau fibres optiques</b>	<b>45</b>
<b>Total dépréciations d'actifs et provisions</b>	<b>188</b>

Les dépréciations d'actifs et provisions constatées par SIG ont une incidence négative de CHF 188 millions sur le résultat net 2013.

### 4.4 Evénements postérieurs à la clôture

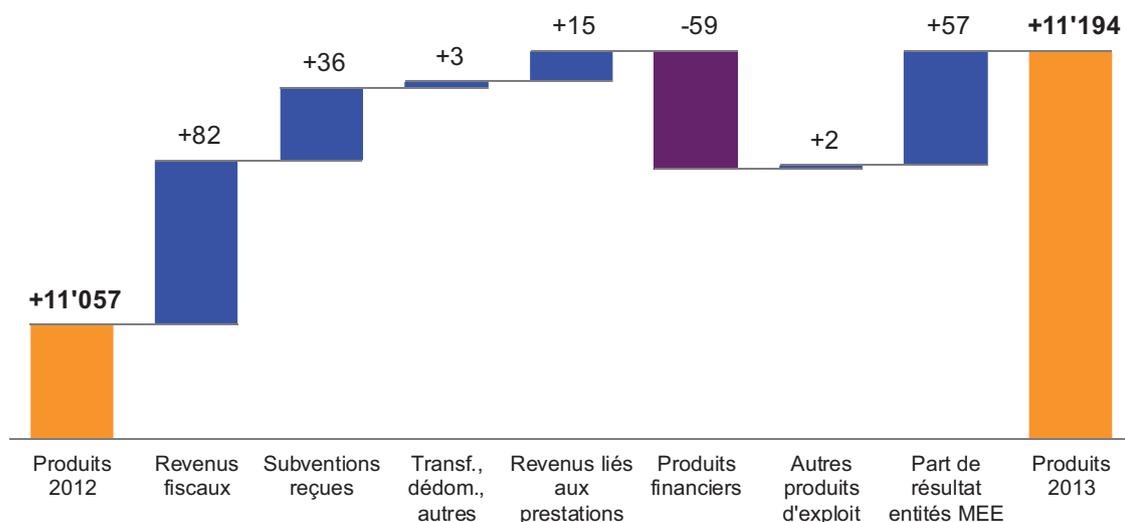
En février 2014, les actionnaires majoritaires d'ennova SA ont déclenché une procédure d'arbitrage à l'encontre de SIG et demandent CHF 176 millions de dommages et intérêts, dont le bien-fondé et le montant sont intégralement contestés par SIG.

#### Résultat net 2013 retraité des éléments non-récurrents



## 5 Analyse des comptes

### 5.1 Évolution des produits entre 2012 et 2013



#### Revenus fiscaux

La hausse de CHF 82 millions des revenus fiscaux est expliquée par les éléments détaillés ci-après :

- Reliquat : baisse de CHF 79 millions  
Les rectifications de taxation sur les années qui ne sont plus estimées s'élèvent à CHF 101 millions au 31 décembre 2013 (2012 - CHF 180 millions).
- Correctif d'estimation : baisse de CHF 125 millions  
Les correctifs d'estimation sur les années antérieures s'élèvent à CHF 86 millions au 31 décembre 2013 et sont en diminution par rapport aux exercices précédents, en raison des améliorations apportées à la qualité des estimations (2012 - CHF 212 millions, 2011 - CHF 372 millions, 2010 - CHF 374 millions).
- Impôts courants : hausse de CHF 270 millions  
Les impôts courants 2013 ont bénéficié de conditions économiques meilleures en 2012 a posteriori : CHF +185 millions sur les personnes physiques, CHF +79 millions sur les personnes morales, CHF -3 millions sur la part cantonale aux impôts fédéraux, et CHF +9 millions sur les autres impôts.
- Autres éléments (amendes, supp./dégr., répartition inter-cantonale IFD) : hausse de CHF 17 millions.

#### Subventions reçues

La hausse de CHF 36 millions des subventions reçues provient des éléments détaillés ci-après :

- les subventions reçues de la Confédération augmentent de CHF 22 millions avec une participation aux coûts de décontamination des sites pollués (CHF 11 millions pour l'Etat) et une contribution plus élevée au financement de l'université (CHF 7 millions pour UNIGE) ;
- les produits différés de subventions d'investissement sont en augmentation de CHF 6 millions en raison de l'accroissement des subventions reçues figurant au passif ;
- en autres subventions reçues, des revenus supplémentaires ont été comptabilisés pour CHF 8 millions en 2013 concernant notamment des restitutions à l'Etat de subventions non dépensées par des établissements médico-sociaux (EMS) et des établissements accueillant des personnes handicapés (EPH).

## Revenus liés aux prestations

Les revenus liés aux prestations sont réalisés par l'Etat et les entités pour les services rendus auprès des usagers. L'augmentation de CHF 15 millions de ces revenus concerne principalement :

- Prestations liées à la santé : hausse de CHF 41 millions

Les prestations médicales, infirmières et thérapeutiques aux patients présentent une augmentation de CHF 28 millions, en raison de l'augmentation du nombre de points Swiss DRG facturés, soit 48'773 en 2013 contre 44'176 en 2012 (effet volume) et de la hausse du coût moyen facturé.

Les prestations unitaires médicales et les autres prestations unitaires hospitalières augmentent respectivement de CHF 3 millions et de CHF 8 millions principalement en raison du nombre de points Tarmed facturés (hausse du nombre de visites ambulatoires, du nombre de prise en charge, et du nombre de points Tarmed facturés par visite).

- Environnement et énergie : baisse de CHF 43 millions

Les produits du gaz et de l'énergie thermique augmentent de CHF 30 millions en raison d'un printemps 2013 particulièrement froid (effet volume).

Les produits de l'énergie électrique diminuent de CHF 24 millions suite à la baisse des tarifs de vente SIG en 2013 (effet prix).

Les produits de distribution d'électricité baissent de CHF 31 millions. En 2012, la diminution du fonds de péréquation pluriannuel (FPPA) était accompagnée par une hausse à caractère exceptionnel des produits de distribution d'électricité. Par ailleurs, les tarifs du réseau d'électricité sont restés stables en 2013.

- Prestations liées à l'économie : hausse de CHF 9 millions

La redevance "passager" perçue par l'aéroport augmente de CHF 7 millions sous l'effet de l'accroissement du nombre de passagers.

- Prestations liées à la mobilité : hausse de CHF 10 millions

Les ventes de billets réalisées par les Transports publics genevois (TPG) augmentent de CHF 6 millions.

Les revenus liés aux parkings et places de stationnement s'accroissent de CHF 4 millions.

- Prestations liées à la formation : hausse de CHF 7 millions

Les différentes prestations de service et ventes de l'université augmentent de CHF 7 millions, et les taxes d'écolage de CHF 2 millions.

- Prestations diverses de l'Etat et de certaines entités : baisse de CHF 7 millions

En plus sur 2013 : CHF 13 millions supplémentaires liés à la prise en charge par les compagnies d'assurance maladie d'une partie des frais liés à l'utilisation des investissements de l'hôpital.

En moins sur 2013 : CHF 18 millions avec un débiteur de l'ancienne Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève.

## Produits financiers

La baisse de CHF 59 millions des produits financiers comprend essentiellement :

- une hausse de CHF 16 millions des intérêts sur créances résultant de revenus fiscaux, suite à l'introduction des taux d'intérêts fiscaux différenciés en 2013 ;
- une baisse de CHF 39 millions de la distribution de bénéfice de la Banque nationale suisse, en raison des pertes que la banque a réalisées en 2013 ;
- une baisse CHF 27 millions des produits liés aux variations de juste valeur des instruments financiers (actifs détenus à des fins de transaction, emprunts en devises) ;
- une baisse CHF 16 millions des produits liés aux variations de juste valeur des immeubles de placements.

## Autres produits d'exploitation

La hausse de CHF 2 millions des autres produits d'exploitation résulte de la compensation des éléments détaillés ci-après :

- Reprises de provisions sans objet - hausse de CHF 217 millions

En plus en 2013 :

- reprise de provision de CHF 12 millions, dans le cadre du transfert à la CPEG de la fortune relative à l'engagement de prévoyance de la caisse de pension des magistrats du Pouvoir judiciaire ;
- reprise de provision de CHF 50 millions, dans la mesure où les enseignants du primaire peuvent continuer de travailler jusqu'à l'âge légal de la retraite de 65 ans (au lieu de devoir partir en pré-retraite à 62 ans) ;
- reprise de provision de CHF 66 millions, dans le cadre de la recapitalisation de la CIA, dans la mesure où l'Etat a transféré des actifs immobiliers pour une valeur de transfert supérieure de CHF 66 millions à leur valeur nette comptable ;
- reprise de provision de CHF 57 millions suite à la décision de SIG de supprimer sa participation aux frais d'assurance maladie des retraités ;
- reprise de provision de CHF 32 millions sur le montant que SIG doit apporter à sa caisse de retraite d'ici les 7 années à venir, en raison des performances positives des marchés financiers.

- Reprises de pertes de valeurs sur actifs - baisse de CHF 144 millions

En moins en 2013 : en 2012, l'Etat a constaté une reprise de dépréciations sur ses créances fiscales de CHF 150 millions, suite à un changement d'estimation dans le calcul des dépréciations de créances fiscales.

- Autres produits d'exploitation divers - baisse de CHF 68 millions

En plus en 2013 : la vente d'un actif à risque a généré un revenu de CHF 14 millions.

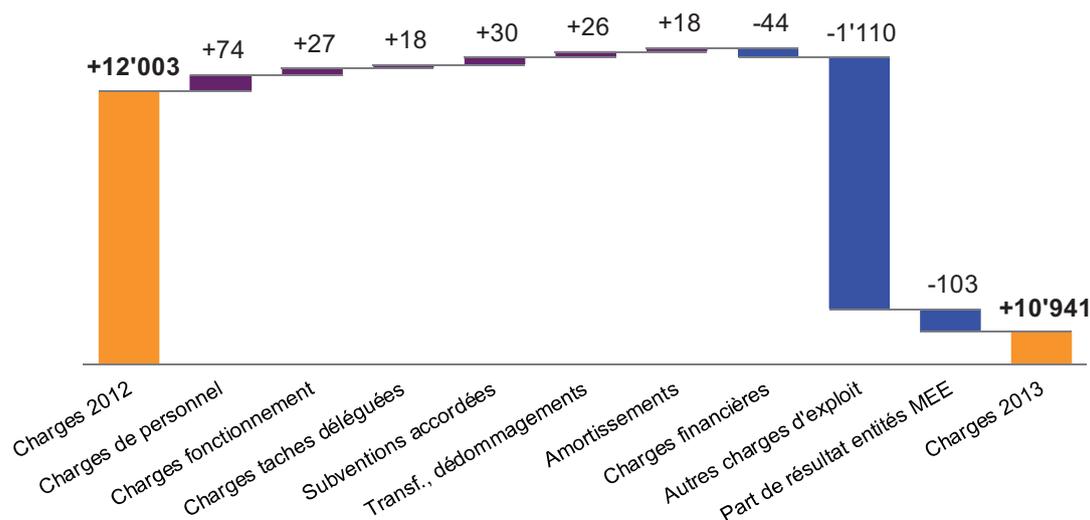
En moins en 2013 : en 2012, l'Etat a reçu une indemnité nette de CHF 85 millions, afin de solder à l'amiable les procédures liées à l'affaire de la BCGE.

## Part de résultat des entités mises en équivalence

Les CHF 57 millions de part de résultat bénéficiaire des entités mises en équivalence résultent des éléments suivants:

- en 2013, les opérations en capital réalisées par les actionnaires d'Alpiq permettent au Groupe de prendre une part de l'augmentation des fonds propres de CHF 47 millions (2012 - quote-part de résultat négative de CHF -110 millions) ;
- en 2013, Gaznat ayant réalisé un bénéfice plus élevé qu'en 2012, la part de résultat de l'entité revenant au Groupe s'élève à CHF 10 millions (2012 - CHF 1 million).

## 5.2 Évolution des charges entre 2012 et 2013



### Charges de personnel

La hausse de CHF 74 millions (+1,5%) des charges de personnel s'explique notamment par :

- un nombre exceptionnellement élevé de départs en pré-retraite à l'Etat pour CHF 32 millions ;
- une augmentation des effectifs et des salaires, ainsi que des cotisations pour CHF 42 millions.

Les effectifs augmentent de 227 équivalents temps plein (ETP) et s'élèvent à 34'560 ETP à fin 2013. Cette augmentation concerne l'Etat (+82 EPT), les Transports publics genevois (+67 ETP), les Services industriels de Genève (+28 ETP), l'Institution de maintien d'aide et de soins à domicile (+24 ETP), l'Aéroport international de Genève (+22 ETP), l'Université de Genève (+16 ETP) alors que les Hôpitaux universitaires de Genève baissent leurs effectifs (-12 ETP).

### Charges de fonctionnement

L'augmentation de CHF 27 millions (+3.1%) des charges de fonctionnement concerne principalement :

- les fournitures et prestations pour CHF 14 millions, dont CHF 10 millions proviennent de SIG, liés notamment à la dépréciation d'une partie du stock de l'usine des Cheneviers due à son arrêt décidé pour 2022, et à d'importants travaux de révision des lignes de fours d'incinération ;
- l'entretien des biens mobiliers et immobiliers (CHF 12 millions).

### Charges liées aux tâches déléguées

L'augmentation de CHF 18 millions (+2,3%) des charges liées aux tâches déléguées concerne principalement :

- charges liées à la santé en hausse de CHF 11 millions ;
- charges liées aux achats d'énergies destinées à la vente en hausse de CHF 5 millions ;
- charges liées à la mobilité (sous-traitance de transport) en hausse de CHF 5 millions ;
- charges liées aux requérants d'asile en hausse de CHF 2 millions.

### Subventions accordées

L'augmentation de CHF 30 millions des subventions accordées est due aux éléments suivants :

- hausse de CHF 11 millions des subventions liées à l'assurance maladie ;
- hausse de CHF 14 millions du soutien aux familles (prestations complémentaires, d'assistance et allocations familiales pour les personnes non actives) ;
- hausse des prestations d'action sociale accordées par l'Hospice général pour CHF 17 millions, compte tenu de l'augmentation du nombre de dossiers ;
- diverses baisses dont le montant global s'élève à CHF 12 millions.

### Transferts et dédommagements

La hausse de CHF 26 millions des transferts et dédommagements résulte principalement de l'augmentation de CHF 15 millions de la péréquation financière et de CHF 13 millions de la compensation financière aux communes françaises.

### Amortissements

La hausse de CHF 18 millions des dotations aux amortissements résulte essentiellement de SIG (CHF 19 millions), qui, en 2013, a notamment passé des amortissements supplémentaires pour CHF 10 millions (revue des durées d'utilisation de ses investissements).

### Charges financières

La baisse de CHF 44 millions des charges financières comprend essentiellement :

- une baisse de CHF 13 millions des intérêts sur emprunts liée, en 2013, à un taux d'intérêt moyen plus faible malgré une dette moyenne plus élevée ;
- une baisse de CHF 21 millions des intérêts sur créances résultant de revenus fiscaux, suite à l'introduction des taux d'intérêts fiscaux différenciés en 2013 ;
- une baisse de CHF 10 millions sur différents éléments n'excédant pas individuellement CHF 5 millions.

### Autres charges d'exploitation

La baisse de CHF 1'110 millions des autres charges résulte des éléments détaillés ci-après :

- Dépréciations d'actifs - hausse de CHF 159 millions

La revue à la baisse de la valeur économique de certains actifs de SIG (voir événements majeurs) a généré des dépréciations d'actifs supplémentaires pour CHF 156 millions :

- CHF 45 millions de dépréciations du réseau de fibres optiques SIG (immobilisations corporelles) ;
- CHF 113 millions de dépréciations des participations dans la production d'électricité et distribution d'énergie, ainsi que dans l'éolien.

- Pertes sur créances irrécouvrables - hausse de CHF 10 millions

- Autres charges diverses - baisse de CHF 1'277 millions

En 2012, des provisions à caractère exceptionnel ont été comptabilisées :

- CHF 787 millions pour couvrir le coût de la recapitalisation de la CIA ;
- CHF 521 millions afin de couvrir l'apport que SIG doit effectuer à la CAP.

En 2013 : la provision pour engagements éoliens de SIG de CHF 30 millions (voir événements majeurs).

### Part de résultat des entités mises en équivalence

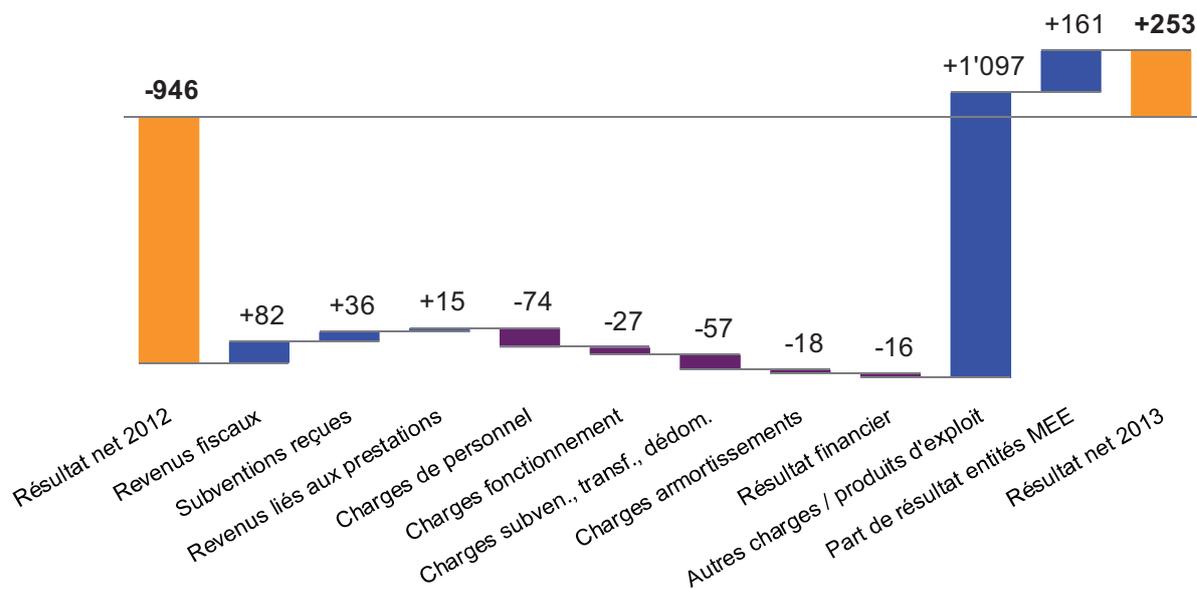
En 2012, la part de résultat des entités mises en équivalence était déficitaire de CHF 103 millions principalement en raison des pertes d'Alpiq, dont la contribution à la part de résultat déficitaire du Groupe s'élevait à CHF 110 millions.

En 2013, les opérations en capital réalisées par les actionnaires d'Alpiq permettent au Groupe de prendre une part de l'augmentation des fonds propres de CHF 47 millions.

Par ailleurs, les bénéfices réalisés par Gaznat en 2013 engendrent une part de résultat revenant au Groupe de CHF 10 millions (2012 - CHF 1 million)

### 5.3 Évolution du résultat net entre 2012 et 2013

La synthèse des informations mentionnées précédemment dans l'évolution des charges et produits d'exploitation est présentée dans le graphique ci-après.



Le résultat net du Groupe s'améliore de CHF 1'199 millions dans la mesure où :

- des provisions avaient été comptabilisées en 2012 pour CHF 1'308 millions en vue de recapitaliser les caisses de retraites de l'Etat (CIA) et de SIG (CAP) et ces recapitalisations n'ont pas engendré de charges supplémentaires en 2013 ("Autres charges /produits d'exploitation") ;
- les dépréciations d'actifs d'Alpiq en 2012 avaient engendré une perte spécifique de CHF 116 millions pour le Groupe, alors que les opérations en capital réalisées en 2013 par les actionnaires d'Alpiq se concrétisent par un gain de CHF 47 millions pour le Groupe ("Part de résultat entités MEE") ;
- les bénéfices réalisés par Gaznat en 2013 engendrent une part de résultat revenant au Groupe de CHF 10 millions (2012 - CHF 1 million).

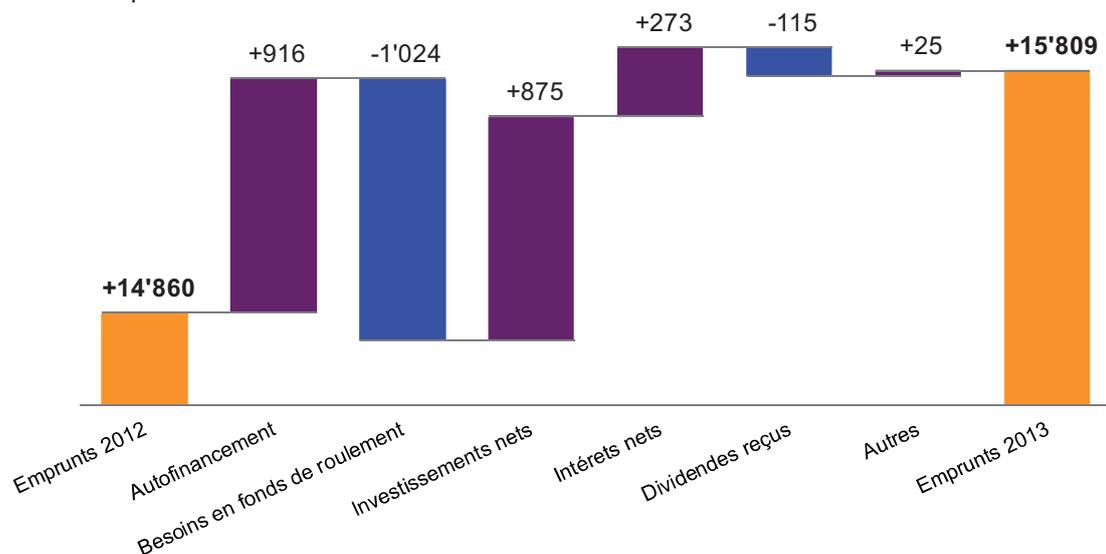
Toutefois, ces améliorations sont péjorées par :

- des dépréciations d'actifs et des provisions de CHF 188 millions dans le cadre de l'analyse des risques des partenariats et investissements de SIG ("Autres charges /produits d'exploitation") ;
- une dégradation de CHF 48 millions du résultat net hors "Autres charges /produits d'exploitation" et "Part de résultat entités MEE".

En 2013, les reprises de provisions de CHF 217 millions, figurant en autres produits d'exploitation, n'ont pas d'incidence sur l'amélioration du résultat net entre 2012 et 2013, dans la mesure où l'année 2012 était également marquée par des éléments à caractères non récurrents, de montants globalement semblables, mais de nature différente.

## 5.4 Évolution de la dette consolidé entre 2012 et 2013

L'augmentation de CHF 949 millions de la dette consolidé du Groupe (emprunts courants et non courants) est détaillée ci-après.



### Changement de présentation du tableau de flux de trésorerie

Dans le cadre de l'établissement des présents états financiers, les éléments retraités du résultat net incluent la variation des créances fiscales estimées. Cette dernière qui était incluse dans la variation du besoin en fonds de roulement est à présent incluse dans l'autofinancement d'exploitation.

L'objectif de ce changement vise à montrer les effets induits sur le financement du Groupe par :

- le décalage temporel entre les estimations des impôts et leur facturation (généralement, une à plusieurs années de décalage) ;
- le décalage temporel des acomptes reçus des contribuables et les impôts estimés (les acomptes étant généralement calculés sur la base des impôts facturés au mieux l'année précédente).

En pratique, ce changement de présentation montre que le Groupe se finance par le biais des acomptes d'impôts reçus des contribuables, lesquels feront l'objet d'une facturation complémentaire ou d'un remboursement lors de la taxation.

Au 31 décembre 2013	Avant	Après
Autofinancement lié à l'exploitation	54	-916
Variation du besoin en fonds de roulement	53	1'024
<b>Flux de trésorerie d'exploitation</b>	<b>108</b>	<b>108</b>

### Autofinancement d'exploitation

L'autofinancement d'exploitation est négatif sur 2013 pour CHF 916 millions et en baisse de CHF 955 millions par rapport à 2012.

L'autofinancement est négatif dans la mesure où les éléments retraités du résultat net incluent la variation à la hausse des créances fiscales estimées.

La péjoration de CHF 955 millions de l'autofinancement est principalement due aux éléments suivants :

- CHF 574 millions versés à la CIA (caisse de retraite de l'Etat) dans le cadre de sa recapitalisation ;
- CHF 154 millions de charges à payer à la CPEG (caisse de retraite de l'Etat) dans le cadre du transfert des engagements de prévoyance des magistrats du Pouvoir judiciaire ;
- CHF 77 millions de charges à payer à la CAP (caisse de retraite de SIG) dans le cadre de sa recapitalisation ;
- CHF 150 millions de contribution nette négative à l'autofinancement liés à différents flux d'exploitation.

## Besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement évolue positivement dans la mesure où il baisse de CHF 1'024 millions sous l'effet conjugué des flux liés aux impôts (effet positif de CHF 773 millions) et des flux liés aux autres éléments d'exploitation (effet positif de CHF 251 millions).

Les flux liés aux impôts se décomposent selon le détail ci-après :

- plus d'argent encaissé par avance (opérations bilan / bilan) :
  - CHF 657 millions liés à la hausse des acomptes d'impôts versés par les contribuables, couvrant seulement 67% de l'augmentation des créances fiscales estimées ;
  - CHF 79 millions dues à l'augmentation des impôts perçus par l'Etat auprès des contribuables et destinés notamment à la Confédération et aux communes.
- moins d'argent à encaisser :
  - CHF 38 millions liés à la baisse des impôts facturés aux contribuables pour lesquelles un montant reste à encaisser en plus des acomptes versés.

Les flux liés aux autres éléments d'exploitation proviennent essentiellement des engagements détaillés ci-après, qui donneront lieu à des décaissements dès 2014 :

- CHF 154 millions liés à l'inscription en créanciers divers de l'apport que l'Etat doit verser à la CPEG dans le cadre du transfert des engagements de prévoyance des magistrats du Pouvoir judiciaire ;
- CHF 77 millions liés à l'inscription en créanciers divers de l'apport que SIG doit verser à la CAP dans le cadre de la recapitalisation de sa caisse de retraite ;
- CHF 30 millions en raison de la hausse des engagements liés au personnel.

## Investissements nets

Les investissements nets monétaires s'élèvent à CHF 875 millions en 2013.

L'Etat réalise des investissements de renouvellement pour CHF 270 millions et de nouveaux investissements pour CHF 375 millions (construction de la liaison CEVA, construction du nouveau bâtiment des lits de l'Hôpital universitaire de Genève, réalisation des 5ème et 6ème étapes de la construction du centre médical universitaire, finalisation de la tranchée couverte de Vésenaz, nouveaux investissements sur les lignes de tramways, construction de l'établissement pénitencier Curabilis). L'Etat a également reçu CHF 45 millions de subventions de la Confédération pour financer certains de ces investissements.

En matière d'environnement et d'énergie, SIG a réalisé CHF 116 millions d'investissements nets :

- CHF 221 millions de dépenses dans le renouvellement et le développement des actifs d'exploitation ;
- CHF 38 millions de recettes liées à des participations de tiers à certains investissements ;
- CHF 11 millions de recettes liées à la vente d'actifs d'exploitation ;
- CHF 73 millions de recettes liées à la vente des actions EOSH.

CHF 121 millions ont été investis afin de maintenir en état de fonctionnement et de valoriser les actifs d'exploitation de l'aéroport de Genève.

En matière d'aménagement et logement, les Fondations immobilières de droit public, FIDP et FPLC, ont investi respectivement CHF 45 millions dans des bâtiments destinés au logement, et CHF 20 millions dans des promotions immobilières.

En matière de mobilité, les Transports publics genevois ont investi CHF 40 millions dans du matériel roulant.

### Intérêts nets

Les intérêts nets reçus et payés par le Groupe sur les créances fiscales, ainsi que les intérêts payés sur les emprunts génèrent un besoin de financement de CHF 273 millions au 31 décembre 2013 (2012 - CHF 265 millions).

Les intérêts reçus par le Groupe s'élèvent à CHF 60 millions (2012- CHF 81 millions) et sont essentiellement liés aux intérêts fiscaux prélevés par l'Etat auprès des contribuables.

Les intérêts payés s'élèvent à CHF 333 millions (2012 - CHF 346 millions) et concernent en grande partie les entités suivantes :

- L'Etat à hauteur de CHF 263 millions pour un emprunt de CHF 12'792 millions (2012 - CHF 276 millions / CHF 11'866 millions) ;
- FIDP à hauteur de CHF 27 millions pour un emprunt de CHF 993 millions (2012 - CHF 27 millions / CHF 961 millions) ;
- SIG à hauteur de CHF 15 millions pour un emprunt de CHF 647 millions (2012 - CHF 10 millions / CHF 607 millions) ;
- TPG à hauteur de CHF 15 millions pour un emprunt de CHF 485 millions (2012 - CHF 13 millions / CHF 491 millions).

### Dividendes reçus

Les dividendes reçus par le Groupe génèrent un excédent de financement de CHF 115 millions provenant des encaissements suivants :

- CHF 39 millions de rétrocession de la Banque nationale suisse au titre de l'exercice 2012;
- CHF 54 millions d'Énergie Ouest Suisse Holding ;
- CHF 22 millions de dividendes d'entités non consolidés essentiellement encaissés par l'Etat et SIG.

### Autres

Les autres éléments du bilan ayant une influence sur la dette (liquidités en trésorerie, dépôts, etc.) sont globalement en hausse et représentent un besoin de financement de CHF 82 millions au 31 décembre 2013.

### Endettement de l'Etat et des entités

L'augmentation de CHF 950 millions résulte d'entités ayant accru leur endettement en cours d'année, mais également d'autres entités ayant réduit leur endettement :

- Entités ayant accru leur endettement net sur l'exercice : l'Etat pour CHF 926 millions, AIG pour CHF 30 millions, SIG pour CHF 18 millions, HG pour CHF 5 millions et FIDP pour CHF 32 millions.
- Entités ayant réduit leur endettement net sur l'exercice : FTI pour CHF 21 millions, HUG pour CHF 16 millions, FPLC pour CHF 8 millions, FdP pour CHF 7 millions, TPG pour CHF 6 millions et Palexpo pour CHF 3 millions.

## 6 Information sectorielle

### 6.1 Politiques publiques

#### A. Formation

- Enseignement obligatoire
- Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation
- Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles
- Hautes écoles
- Enseignement spécialisé

#### B. Emploi, marché du travail

- Réinsertion des demandeurs d'emplois sous régime cantonal et fédéral
- Surveillance du marché du travail

#### C. Action sociale

- Accès à l'assurance maladie
- Soutien à la famille
- Mesures d'action sociale
- Protection des personnes adultes sous tutelle ou curatelle
- Actions en matière d'asile et de migration

#### D. Personnes âgées

- Actions en faveur des personnes âgées
- Soutien financier individuel aux personnes âgées

#### E. Handicap

- Actions en faveur des personnes handicapées
- Soutien financier individuel aux personnes handicapées

#### F. Environnement

- Protection de l'environnement
- Gestion des eaux
- Espèces, écosystèmes, paysages, loisirs en plein air et activités portuaires
- Politique agricole

#### G. Aménagement et logement

- Accès au logement
- Aménagement du territoire
- Conformité des constructions et des chantiers
- Géodonnées de référence et garantie des droits réels

#### H. Sécurité et population

- Population, droit de cité et migration
- Sécurité publique
- Sécurité civile
- Armée et obligation de servir
- Admission à la circulation et à la navigation
- Exécution des poursuites et faillites
- Privation de liberté et mesures d'encadrement
- Droits humains

#### I. Justice

- Pouvoir judiciaire

#### J. Mobilité

- Transports et mobilité
- Infrastructures routières et de transports publics

#### K. Santé

- Réseau de soins
- Régulation sanitaire
- Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention des maladies, aide sanitaire d'urgence

#### L. Économie

- Développement et soutien de l'économie
- Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques (Aéroport international de Genève, Ports Francs et Entrepôts de Genève, Palexpo SA)
- Régulation du commerce

#### M. Finance et impôts

- Impôts, taxes et droits
- Gestion des actifs et passifs des patrimoines financier et administratif
- Péréquation financière intercantonale
- Production et perception des impôts.

#### N. Culture, sport et loisirs

- Culture
- Sport et loisirs
- Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois.

#### O. Autorités et gouvernance

- Grand Conseil
- Conseil d'Etat
- Services généraux
- Développement durable
- Exercices des droits politiques
- Genève internationale
- Régional et transfrontalier

#### P. Activités de support et prestations de moyens

- États-majors et activités de support départementales
- Gestion transversale des ressources humaines
- Gestion financière transversale et achats
- Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)
- Développement et gestion des systèmes informatiques

#### Q. Énergie

- Énergie

## 6.2 Analyse sectorielle de l'état de la performance financière

Au 31 décembre 2013	A. Forma- tion	B. Emploi, marché du travail	C. Action sociale	D. Person- nes agées	E. Handi- cap	F. Environ- nement	G. Aména- gement et loge- ment	H. Sécurité et popula- tion	I. Justice	J. Mobilité	K. Santé	L. Econo- mie	M. Finance et impôts	N. Culture, sports et loisirs	O. Autori- tés et gouver- nance	P. Activités de support et presta- tions de moyen	Q. Energie	Total
Produits d'opérations sans contrepartie directe	331	31	143	57	49	13	3	107	16	53	2	0	6'645	1	-	12	0	7'464
Produits d'opérations avec contrepartie directe	97	18	55	15	11	242	130	101	24	185	872	475	24	1	2	97	741	3'089
Autres produits	51	1	5	1	1	14	3	2	1	16	3	28	29	0	1	82	78	315
<b>PRODUITS D'EXPLOITA.</b>	<b>479</b>	<b>50</b>	<b>202</b>	<b>73</b>	<b>61</b>	<b>269</b>	<b>136</b>	<b>210</b>	<b>41</b>	<b>255</b>	<b>877</b>	<b>503</b>	<b>6'698</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>190</b>	<b>819</b>	<b>10'868</b>
Charges de personnel	-1'682	-45	-122	-8	-6	-146	-43	-432	-106	-269	-1'452	-145	-63	-9	-38	-255	-148	-4'970
Charges de fonctionnement	-144	-1	-18	-1	-0	-45	-30	-50	-15	-55	-103	-125	-6	-4	-14	-182	-110	-901
Charges liées aux tâches déléguées	-	-	-64	-	-	-42	-28	-	-	-71	-272	-	-	-	-	-	-379	-856
Subventions accordées	-354	-0	-624	-420	-362	-2	-48	-24	-15	-8	-48	-16	-	-72	-7	-3	-9	-2'014
Transferts et dédommagements	-11	-73	-	-	-	-0	-0	-13	-	-28	-14	-	-575	-0	-0	-0	-0	-715
Dotations aux amort.	-69	-0	-1	-4	-	-73	-25	-6	-0	-100	-105	-69	-0	-0	-0	-227	-71	-750
Autres charges	-33	-0	-9	-7	-5	28	-15	-37	-16	10	-29	-42	-75	-0	-0	-8	-136	-376
<b>CHARGES D'EXPLOITA.</b>	<b>-2'292</b>	<b>-120</b>	<b>-838</b>	<b>-439</b>	<b>-373</b>	<b>-280</b>	<b>-190</b>	<b>-562</b>	<b>-153</b>	<b>-520</b>	<b>-2'024</b>	<b>-397</b>	<b>-719</b>	<b>-85</b>	<b>-60</b>	<b>-676</b>	<b>-853</b>	<b>-10'581</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITA.</b>	<b>-1'813</b>	<b>-69</b>	<b>-636</b>	<b>-366</b>	<b>-312</b>	<b>-12</b>	<b>-54</b>	<b>-352</b>	<b>-112</b>	<b>-266</b>	<b>-1'147</b>	<b>106</b>	<b>5'979</b>	<b>-83</b>	<b>-57</b>	<b>-485</b>	<b>-34</b>	<b>287</b>
Produits financiers	33	-	59	0	0	2	21	0	-	2	1	13	127	-	-	0	9	268
Charges financières	-4	-	-14	-	-	-5	-33	-	-0	-17	-1	-9	-252	-	-	-0	-24	-360
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>29</b>	<b>-</b>	<b>45</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-3</b>	<b>-12</b>	<b>0</b>	<b>-0</b>	<b>-14</b>	<b>-0</b>	<b>4</b>	<b>-126</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>-14</b>	<b>-91</b>
Part du résultat - entités mises en équivalence	-	-	-	-	-	-0	-	-	-	1	-	-0	-	-	-	-	56	57
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-1'784</b>	<b>-69</b>	<b>-591</b>	<b>-366</b>	<b>-312</b>	<b>-15</b>	<b>-65</b>	<b>-352</b>	<b>-112</b>	<b>-279</b>	<b>-1'147</b>	<b>110</b>	<b>5'853</b>	<b>-83</b>	<b>-57</b>	<b>-485</b>	<b>8</b>	<b>253</b>
<b>Produits et charges inter-secteurs (éliminés dans le tableau ci-dessus)</b>																		
PRODUITS	-406	-	-364	-	-	-44	-14	-4	-	-276	-1'120	-0	-44	-	-	-30	-81	-2'383
CHARGES	406	-	364	-	-	44	14	4	-	276	1'120	0	44	-	-	30	81	2'383

## 6.2 Analyse sectorielle de l'état de la performance financière (suite)

Au 31 décembre 2012	A. Forma- tion	B. Emploi, marché du travail	C. Action sociale	D. Person- nes agées	E. Handi- cap	F. Environ- nement et énergie	G. Aména- gement et loge- ment	H. Sécurité et popula- tion	I. Justice	J. Mobilité	K. Santé	L. Econo- mie	M. Finance et impôts	N. Culture, sports et loisirs	O. Autori- tés et gouver- nance	P. Activités de support et presta- tions de moyen	Q. Energie	Total
Produits d'opérations sans contrepartie directe	330	34	139	56	42	3	2	103	21	44	2	1	6'555	0	-	10	-	7'343
Produits d'opérations avec contrepartie directe	92	16	60	18	13	254	130	106	21	177	822	456	44	0	2	89	777	3'076
Autres produits	2	5	5	1	1	5	4	2	2	39	3	-5	242	0	0	6	-	312
<b>PRODUITS D'EXPLOITA.</b>	<b>424</b>	<b>54</b>	<b>203</b>	<b>75</b>	<b>56</b>	<b>262</b>	<b>136</b>	<b>211</b>	<b>44</b>	<b>261</b>	<b>827</b>	<b>452</b>	<b>6'841</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>105</b>	<b>777</b>	<b>10'731</b>
Charges de personnel	-1'671	-46	-120	-8	-6	-156	-41	-418	-99	-263	-1'421	-143	-62	-8	-39	-240	-155	-4'894
Charges de fonctionnement	-141	-2	-19	-0	-0	-44	-25	-45	-16	-52	-104	-110	-6	-4	-15	-184	-105	-872
Charges liées aux tâches déléguées	-	-	-66	-	-	-42	-29	-	-	-65	-261	-	-	-	-	-	-374	-837
Subventions accordées	-346	-0	-587	-418	-360	-25	-54	-24	-13	-6	-52	-17	-	-70	-6	-4	-	-1'983
Transferts et dédommagements	-10	-73	-	-	-	-1	-0	-17	-	-31	-15	-0	-541	-0	-0	-0	-	-688
Dotations aux amort.	-75	-0	-2	-3	-	-64	-24	-6	-0	-101	-99	-69	-0	-0	-0	-230	-60	-732
Autres charges	-34	-0	-14	-8	-5	40	-17	-40	-14	6	-35	-57	-45	-0	-0	-767	-496	-1'487
<b>CHARGES D'EXPLOITA.</b>	<b>-2'276</b>	<b>-121</b>	<b>-808</b>	<b>-437</b>	<b>-371</b>	<b>-290</b>	<b>-190</b>	<b>-550</b>	<b>-142</b>	<b>-512</b>	<b>-1'987</b>	<b>-396</b>	<b>-655</b>	<b>-83</b>	<b>-60</b>	<b>-1'425</b>	<b>-1'190</b>	<b>-11'496</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITA.</b>	<b>-1'852</b>	<b>-67</b>	<b>-605</b>	<b>-362</b>	<b>-316</b>	<b>-29</b>	<b>-54</b>	<b>-340</b>	<b>-98</b>	<b>-252</b>	<b>-1'160</b>	<b>56</b>	<b>6'184</b>	<b>-82</b>	<b>-58</b>	<b>-1'319</b>	<b>-414</b>	<b>-767</b>
Produits financiers	49	-	67	0	0	3	1	0	-	3	1	-1	192	-	-	0	12	326
Charges financières	-18	-	-12	-0	-0	-3	-33	-	-	-17	-1	-9	-293	-	-	-0	-17	-403
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>31</b>	<b>-</b>	<b>55</b>	<b>-0</b>	<b>-0</b>	<b>-1</b>	<b>-33</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>-14</b>	<b>-0</b>	<b>-10</b>	<b>-100</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>-5</b>	<b>-77</b>
Part du résultat - entités mises en équivalence	-	-	-	-	-	0	-	-	-	3	-	-0	-	-	-	-	-106	-103
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-1'822</b>	<b>-67</b>	<b>-550</b>	<b>-362</b>	<b>-316</b>	<b>-30</b>	<b>-86</b>	<b>-339</b>	<b>-98</b>	<b>-262</b>	<b>-1'160</b>	<b>46</b>	<b>6'085</b>	<b>-82</b>	<b>-58</b>	<b>-1'319</b>	<b>-525</b>	<b>-946</b>
<b>Produits et charges inter-secteurs (éliminés dans le tableau ci-dessus)</b>																		
PRODUITS	-412	-	-341	-	-	-105	-15	-4	-	-278	-1'108	-0	-49	-	-	-35	-60	-2'408
CHARGES	412	-	341	-	-	105	15	4	-	278	1'108	0	49	-	-	35	60	2'408

Le Conseil d'Etat a créé la nouvelle politique publique "Q Energie" à compter du budget 2013. La ventilation des charges et produits correspondants n'est disponible qu'à partir des comptes 2013.

### 6.3 Analyse sectorielle de l'état de la situation financière

Au 31 décembre 2013	A. Forma- tion	B. Emploi, marché du travail	C. Action sociale	D. Person- nes agées	E. Handi- cap	F. Environ- nement	G. Aména- gement et loge- ment	H. Sécurité et popula- tion	I. Justice	J. Mobilité	K. Santé	L. Econo- mie et impôts	M. Finance et impôts	N. Culture, sports et loisirs	O. Autori- tés et gouver- nance	P. Activités de support et presta- tions de moyen	Q. Energie	Total
<b>ACTIF COURANT</b>	<b>392</b>	-	<b>9</b>	-	-	<b>103</b>	<b>140</b>	-	-	<b>105</b>	<b>299</b>	<b>70</b>	<b>2'577</b>	-	-	-	<b>348</b>	<b>4'043</b>
Immobilisations corporelles	4'772	11	76	24	7	1'268	1'418	836	190	3'059	1'724	2'112	93	255	200	1'642	1'984	19'671
Immeubles de placement	75	-	791	-	-	-	374	-	-	-	147	644	-	-	-	215	-	2'246
Immobilisations incorp.	25	2	11	1	-	6	15	22	10	10	5	6	24	0	7	73	11	229
Participations	7	-	-	-	-	816	25	0	-	22	-	451	4	0	0	-	-	1'325
Autres actifs non cour.	3	-	47	-	-	35	4	-	-	180	107	2	502	-	-	15	72	965
Sub. invest accordées	94	-	3	158	32	57	-	5	-	26	162	4	-	10	27	5	-	584
<b>ACTIF NON COURANT</b>	<b>4'975</b>	<b>12</b>	<b>928</b>	<b>183</b>	<b>39</b>	<b>2'182</b>	<b>1'835</b>	<b>864</b>	<b>201</b>	<b>3'297</b>	<b>2'144</b>	<b>3'219</b>	<b>622</b>	<b>265</b>	<b>235</b>	<b>1'950</b>	<b>2'067</b>	<b>25'019</b>
<b>ACTIFS SECTORIELS</b>	<b>5'367</b>	<b>12</b>	<b>937</b>	<b>183</b>	<b>39</b>	<b>2'286</b>	<b>1'975</b>	<b>864</b>	<b>201</b>	<b>3'402</b>	<b>2'443</b>	<b>3'289</b>	<b>3'199</b>	<b>265</b>	<b>235</b>	<b>1'950</b>	<b>2'416</b>	<b>29'062</b>
<b>PASSIF COURANT</b>	<b>173</b>	-	<b>47</b>	-	-	<b>119</b>	<b>29</b>	-	-	<b>115</b>	<b>262</b>	<b>134</b>	<b>5'405</b>	-	-	-	<b>402</b>	<b>6'686</b>
Sub. invest reçues	151	8	11	-	-	142	2	22	-	399	17	-	0	0	0	-	390	1'141
Autres passifs non cour.	19	-	158	-	-	416	1'252	-	-	551	327	324	10'361	-	-	-	614	14'021
<b>PASSIF NON COURANT</b>	<b>170</b>	<b>8</b>	<b>169</b>	-	-	<b>557</b>	<b>1'253</b>	<b>22</b>	-	<b>950</b>	<b>344</b>	<b>324</b>	<b>10'361</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	-	<b>1'003</b>	<b>15'162</b>
<b>PASSIFS SECTORIELS</b>	<b>343</b>	<b>8</b>	<b>216</b>	-	-	<b>676</b>	<b>1'282</b>	<b>22</b>	-	<b>1'065</b>	<b>606</b>	<b>458</b>	<b>15'765</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	-	<b>1'406</b>	<b>21'848</b>
<b>Actifs et passifs inter-secteurs (éliminés dans le tableau ci-dessus)</b>																		
ACTIFS SECTORIELS	-58	-	-30	-	-	-1	-2	-	-	-14	-250	-26	-202	-	-	-	-3	-585
PASSIFS SECTORIELS	58	-	30	-	-	1	2	-0	-	14	250	26	202	-	-	0	3	585

### 6.3 Analyse sectorielle de l'état de la situation financière (suite)

Au 31 décembre 2012	A. Forma- tion	B. Emploi, marché du travail	C. Action sociale	D. Person- nes agées	E. Handi- cap	F. Environ- nement et énergie	G. Aména- gement et loge- ment	H. Sécurité et popula- tion	I. Justice	J. Mobilité	K. Santé	L. Econo- mie	M. Finance et impôts	N. Culture, sports et loisirs	O. Autori- tés et gouver- nance	P. Activités de support et presta- tions de moyen	Q. Energie	Total
<b>ACTIF COURANT</b>	<b>379</b>	-	<b>14</b>	-	-	<b>60</b>	<b>92</b>	-	-	<b>104</b>	<b>258</b>	<b>85</b>	<b>2'554</b>	-	-	-	<b>202</b>	<b>3'748</b>
Immobilisations corporelles	4'780	24	77	24	7	1'255	1'365	804	173	3'008	1'707	2'112	95	254	241	1'737	1'970	19'634
Immeubles de placement	70	-	766	-	-	-	331	-	-	-	140	648	-	-	-	219	-	2'174
Immobilisations incorp.	17	1	11	1	-	6	13	19	9	11	5	6	23	0	7	70	12	214
Participations	7	-	-	-	-	963	24	0	-	22	-	466	4	0	0	-	-	1'485
Autres actifs non cour.	22	-	38	-	-	43	4	-	-	150	82	1	433	-	-	15	88	875
Sub. invest accordées	71	-	-	245	50	84	-	9	-	39	8	6	-	14	31	3	-	559
<b>ACTIF NON COURANT</b>	<b>4'966</b>	<b>26</b>	<b>893</b>	<b>270</b>	<b>57</b>	<b>2'351</b>	<b>1'736</b>	<b>832</b>	<b>182</b>	<b>3'229</b>	<b>1'942</b>	<b>3'240</b>	<b>554</b>	<b>269</b>	<b>279</b>	<b>2'045</b>	<b>2'070</b>	<b>24'941</b>
<b>ACTIFS SECTORIELS</b>	<b>5'345</b>	<b>26</b>	<b>907</b>	<b>270</b>	<b>57</b>	<b>2'411</b>	<b>1'828</b>	<b>832</b>	<b>182</b>	<b>3'333</b>	<b>2'201</b>	<b>3'325</b>	<b>3'108</b>	<b>269</b>	<b>279</b>	<b>2'045</b>	<b>2'272</b>	<b>28'689</b>
<b>PASSIF COURANT</b>	<b>187</b>	-	<b>50</b>	-	-	<b>197</b>	<b>0</b>	-	-	<b>109</b>	<b>262</b>	<b>183</b>	<b>6'272</b>	-	-	-	<b>667</b>	<b>7'927</b>
Sub. invest reçues	143	8	11	-	-	133	1	18	-	384	18	-	-	0	0	-	376	1'092
Autres passifs non cour.	14	-	149	-	-	307	1'223	-	-	567	278	288	9'501	-	-	-	453	12'780
<b>PASSIF NON COURANT</b>	<b>157</b>	<b>8</b>	<b>160</b>	-	-	<b>440</b>	<b>1'224</b>	<b>18</b>	-	<b>951</b>	<b>296</b>	<b>288</b>	<b>9'501</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	-	<b>829</b>	<b>13'872</b>
<b>PASSIFS SECTORIELS</b>	<b>343</b>	<b>8</b>	<b>210</b>	-	-	<b>637</b>	<b>1'225</b>	<b>18</b>	-	<b>1'060</b>	<b>558</b>	<b>471</b>	<b>15'773</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	-	<b>1'496</b>	<b>21'799</b>
<b>Actifs et passifs inter-secteurs (éliminés dans le tableau ci-dessus)</b>																		
ACTIFS SECTORIELS	-58	-	-41	-	-	-15	-2	-	-	-10	-206	-33	-159	-	-	-	-52	-576
PASSIFS SECTORIELS	58	-	41	-	-	15	2	-	-	10	206	33	159	-	-	-0	52	576

## 7 Performance financière

### 7.1 Produits d'opérations sans contrepartie directe

	2013	2012
Revenus fiscaux	6'489	6'407
Subventions reçues	639	603
Transferts, dédommagements et autres revenus	336	333
<b>PRODUITS D'OPERATIONS SANS CONTREPARTIE DIRECTE</b>	<b>7'464</b>	<b>7'343</b>

#### 7.1.1 Revenus fiscaux

	2013	2012
Impôts sur le revenu	2'585	2'521
Impôts sur la fortune	602	614
Impôts à la source	721	757
Impôts des personnes	7	7
Autres impôts directs	16	17
<b>Impôts sur les personnes physiques</b>	<b>3'931</b>	<b>3'915</b>
Impôts sur les bénéfices	1'156	1'082
Impôts sur le capital	289	271
Autres impôts directs	9	2
<b>Impôts sur les personnes morales</b>	<b>1'453</b>	<b>1'354</b>
Impôts immobiliers complémentaires	180	197
Impôts sur les gains en capital	111	103
Produits de l'enregistrement et timbre	160	179
Produits des successions et donations	132	105
Impôts sur les maisons de jeu et machines à sous	13	13
<b>Autres impôts directs</b>	<b>596</b>	<b>597</b>
Impôts sur les véhicules à moteur	103	101
Impôts sur les divertissements		16
Autres impôts sur la propriété et les charges	1	1
<b>Impôts sur les propriétés et sur les charges</b>	<b>104</b>	<b>118</b>
Part à l'impôt fédéral direct	372	396
Part à l'impôt anticipé	31	25
Autres parts cantonales à des impôts fédéraux	3	3
<b>Parts cantonales à des impôts fédéraux</b>	<b>406</b>	<b>423</b>
<b>REVENUS FISCAUX</b>	<b>6'489</b>	<b>6'407</b>

#### 7.1.2 Subventions reçues

	2013	2012
Subventions reçues de la Confédération	521	499
Produits différés de subventions d'investissement	16	10
Autres subventions reçues	102	94
<b>SUBVENTIONS RECUES</b>	<b>639</b>	<b>603</b>

### 7.1.3 Transferts, dédommagements et autres revenus

	2013	2012
Transferts liés à la péréquation financière (RPT)	108	105
Dédommagements de la Confédération et des communes	132	130
Amendes	69	66
Part au revenu de la RPLP	18	18
Actifs saisis	8	14
<b>TRANSFERTS, DEDOMMAGEMENTS ET AUTRES REVENUS</b>	<b>336</b>	<b>333</b>

### 7.2 Produits d'opérations avec contrepartie directe

	2013	2012
Revenus liés à la santé	811	770
Revenus liés à l'environnement et l'énergie	964	1'007
Revenus liés à l'économie	247	238
Revenus liés à la mobilité	205	196
Revenus liés à la formation	71	64
Revenus liés à l'action sociale	50	54
Revenus liés à l'aménagement et au logement	102	100
Revenus liés à des contreprestations diverses	639	646
<b>PRODUITS D'OPERATIONS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE</b>	<b>3'089</b>	<b>3'074</b>

#### 7.2.1 Revenus liés à la santé

	2013	2012
Produits des prestations méd, infirmières et thérapeutiques aux patients	469	441
Autres prestations unitaires hospitalières	197	189
Prestations unitaires médicales	83	80
Autres produits de prestations aux patients	5	5
Aides et soins à domicile	56	55
<b>REVENUS LIES A LA SANTE</b>	<b>811</b>	<b>770</b>

#### 7.2.2 Revenus liés à l'environnement et l'énergie

	2013	2012
Produits du gaz et énergie thermique	259	229
Produits de l'énergie électrique	241	265
Produits de distribution d'électricité	185	216
Produits de la production électrique	8	14
<b>Produits liés à l'énergie (gaz et électricité)</b>	<b>693</b>	<b>723</b>
Produits de l'eau potable	87	90
Produits des eaux usées	76	78
Produits de la valorisation des déchets	54	57
<b>Produits liés à l'environnement</b>	<b>217</b>	<b>224</b>
<b>Autres produits</b>	<b>54</b>	<b>59</b>
<b>REVENUS LIES A L'ENVIRONNEMENT ET L'ENERGIE</b>	<b>964</b>	<b>1'007</b>

### 7.2.3 Revenus liés à l'économie

	2013	2012
Redevances passagers	151	143
Redevances d'atterrissage	35	35
Autres redevances	9	9
<b>Redevances aéroportuaires d'atterrissage et passagers</b>	<b>195</b>	<b>187</b>
Prestation de services d'organisation	32	32
Location de surface	15	14
Organisation de manifestations	6	6
<b>Manifestations, organisation et location de surfaces</b>	<b>52</b>	<b>51</b>
<b>REVENUS LIES A L'ECONOMIE</b>	<b>247</b>	<b>238</b>

### 7.2.4 Revenus liés à la mobilité

	2013	2012
Ventes Unireso	118	113
Distributeurs de billets TPG	12	10
Autres revenus de voyageurs	7	7
<b>Transports (UNIRESO et autres)</b>	<b>137</b>	<b>130</b>
Parkings de l'aéroport	40	38
Produits des abonnements	11	11
Produits des macarons	7	6
Parkings Palexpo	5	4
Produits du parcage horaire	3	4
Redevances divers	3	2
<b>Parkings et places de stationnement</b>	<b>69</b>	<b>65</b>
<b>REVENUS LIES A LA MOBILITE</b>	<b>205</b>	<b>196</b>

### 7.2.5 Revenus liés à la formation

	2013	2012
Taxes universitaires et écolages	29	27
Prestations de services et ventes	36	31
Revenus divers	5	5
<b>REVENUS LIES A LA FORMATION</b>	<b>71</b>	<b>64</b>

### 7.2.6 Revenus liés à l'action sociale

	2013	2012
Aide aux requérants d'asile	37	40
Garants action sociale	3	3
Remboursement des tiers	11	10
<b>REVENUS LIES A L'ACTION SOCIALE</b>	<b>50</b>	<b>54</b>

### 7.2.7 Revenus liés à l'aménagement et au logement

	2013	2012
Loyers des logements	95	93
Loyers des locaux commerciaux, parkings, garages et buanderie	7	7
<b>REVENUS LIES A L'AMENAGEMENT ET AU LOGEMENT</b>	<b>102</b>	<b>100</b>

### 7.2.8 Revenus liés à des contreprestations diverses

	2013	2012
Emoluments	132	131
Remboursements de tiers	122	127
Loyers et droits de superficie	142	144
Redevances commerciales	88	83
Prestations au personnel et à des tiers	35	35
Prise en charge de dépenses par des tiers	28	15
Prestations de services et taxes d'utilisation	20	19
Produits liés aux infrastructures centralisées	16	15
Produits sur créances irrécouvrables	11	33
Patentes et concessions	12	14
Surtaxe HLM	7	9
Revenus liés aux frais de pension	7	7
Ventes de biens et marchandises de l'Etat	5	6
Autres revenus provenant de contreprestations	15	8
<b>REVENUS LIES A DES CONTREPRESTATIONS DIVERSES</b>	<b>639</b>	<b>646</b>

### 7.3 Autres produits d'exploitation

	2013	2012
Reprises de provisions sans objet	229	12
Reprises de pertes de valeurs sur actifs	11	155
Plus-value de cession des immobilisations corporelles et incorporelles	2	5
Produits différés des fonds alloués par des tiers avec conditions	3	3
Autres produits d'exploitation divers	69	137
<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>315</b>	<b>313</b>

### 7.4 Charges de personnel

	2013	2012
Salaires et indemnités	-3'941	-3'890
Charges sociales	-792	-779
Avantages postérieurs à l'emploi	-136	-127
Allocations	-53	-48
Autres charges de personnel	-48	-52
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>-4'970</b>	<b>-4'896</b>

## Effectif global des membres du personnel du Groupe en équivalent temps plein

	2013	2012
Magistrats	149	136
Personnel administratif, technique et logistique	15'919	15'846
Personnel médical et de soins	8'365	8'357
Enseignants	8'312	8'255
Policiers	1'815	1'739
<b>EFFECTIF TOTAL</b>	<b>34'560</b>	<b>34'333</b>

## 7.5 Charges de fonctionnement

	2013	2012
Prestations de service et honoraires	-324	-326
Entretien des biens mobiliers et immobiliers	-188	-175
Loyers	-90	-88
Fournitures et prestations	-205	-191
Redevances aux collectivités publiques	-48	-46
Autres charges de fonctionnement	-47	-48
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>-901</b>	<b>-874</b>

## 7.6 Charges liées aux tâches déléguées

	2013	2012
Matériel médical d'exploitation	-170	-164
Honoraires des médecins	-32	-30
Alimentation	-20	-21
Autres charges d'exploitations santé	-26	-22
Autres charges ménagères	-15	-16
Autres charges concernant les patients	-9	-8
Evacuation des déchets	-1	-1
<b>Charges liées à la santé</b>	<b>-272</b>	<b>-261</b>
Achats d'énergies destinés à la vente	-410	-406
Evacuation des déchets	-11	-10
<b>Charges liées à l'environnement et l'énergie</b>	<b>-421</b>	<b>-416</b>
Carburant et énergie de traction	-12	-12
Sous-traitance de transport	-42	-38
Autres frais de véhicules	-17	-16
<b>Charges liées à la mobilité</b>	<b>-71</b>	<b>-65</b>
<b>Charges liées aux requérants d'asile</b>	<b>-64</b>	<b>-66</b>
Entretien de biens immobiliers	-16	-17
Conciergerie et frais de conciergerie	-7	-7
Honoraires sur loyers	-4	-4
Autres charges liées à l'aménagement et au logement	-1	-1
<b>Charges liées à l'aménagement et au logement</b>	<b>-28</b>	<b>-29</b>
<b>CHARGES LIEES AUX TACHES DELEGUEES</b>	<b>-856</b>	<b>-837</b>

## 7.7 Subventions accordées

	2013	2012
Indemnités accordées par l'Etat	-582	-582
Aides financières accordées par l'Etat	-112	-108
Allocations accordées à des tiers par l'Etat	-988	-971
Autres subventions accordées	-37	-48
Prestations d'actions sociales accordées par l'Hospice général	-264	-246
<b>Subventions monétaires</b>	<b>-1'983</b>	<b>-1'955</b>
<b>Subventions non monétaires</b>	<b>-31</b>	<b>-28</b>
<b>SUBVENTIONS ACCORDEES</b>	<b>-2'014</b>	<b>-1'983</b>

## 7.8 Transferts et dédommagements

	2013	2012
Charges de la péréquation financière (RPT)	-366	-351
Compensations financières aux communes françaises	-203	-190
Dédommagements à des collectivités publiques	-145	-147
<b>TRANSFERTS ET DEDOMMAGEMENTS</b>	<b>-715</b>	<b>-688</b>

## 7.9 Dotations aux amortissements

	2013	2012
Amortissements d'immobilisations corporelles	-681	-666
Amortissements d'immobilisations incorporelles	-49	-46
Amortissements de subventions d'investissement accordées	-20	-20
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</b>	<b>-750</b>	<b>-732</b>

## 7.10 Autres charges

	2013	2012
Pertes de valeur sur actifs courants et non courants	-222	-63
Moins-value des immobilisations corporelles et incorporelles cédées	-13	-15
Pertes sur créances irrécouvrables	-99	-89
Autres charges diverses	-41	-1'319
<b>AUTRES CHARGES</b>	<b>-376</b>	<b>-1'486</b>

## 7.11 Produits financiers

	2013	2012
Produits d'intérêts sur créances résultant de revenus fiscaux	111	95
Produits d'intérêts divers	20	15
<b>Produits d'intérêts sur liquidités, prêts et créances</b>	<b>131</b>	<b>110</b>
Variation de juste valeur des immeubles de placement	47	63
Variation de juste valeur des instruments financiers	12	38
<b>Variation de juste valeur d'éléments financiers</b>	<b>58</b>	<b>101</b>
Dividendes	17	56
Produits liés à l'exploitation des immeubles de placement	43	40
Plus-value de cession sur instruments financiers	15	13
Autres produits financiers	5	7
<b>Produits financiers divers</b>	<b>79</b>	<b>116</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>268</b>	<b>327</b>

## 7.12 Charges financières

	2013	2012
Charges d'intérêts sur emprunts	-294	-307
Charges d'intérêts sur créances résultant de revenus fiscaux	-22	-44
Charges d'intérêts divers	-4	-4
<b>Charges d'intérêts sur prêts et créances</b>	<b>-321</b>	<b>-355</b>
Variation de juste valeur des instruments financiers	-5	-7
Charges liées à l'exploitation des immeubles de placement	-13	-12
Moins-values de cession sur instruments financiers	-11	-14
Autres charges financières	-10	-16
<b>Charges financières diverses</b>	<b>-39</b>	<b>-49</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>-360</b>	<b>-403</b>

## 7.13 Part du résultat des sociétés mises en équivalence

	2013	2012
EOS Holding	47	-110
Gaznat	10	1
Autres	-0	5
<b>PART DU RESULTAT DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE</b>	<b>57</b>	<b>-103</b>

## 8 Etat de la situation financière

### 8.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31.12.2013	31.12.2012
Caisses et avoirs bancaires	404	309
Equivalents de trésorerie	-	0
<b>TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE</b>	<b>404</b>	<b>309</b>

### 8.2 Créances résultant de revenus fiscaux

	31.12.2013	31.12.2012
Impôts à encaisser	1'045	1'082
Estimation fiscale	10'180	9'210
<b>Total valeur brute</b>	<b>11'225</b>	<b>10'292</b>
Acomptes d'impôts versés par les contribuables	-8'636	-7'979
<b>Total valeur brute compensée</b>	<b>2'589</b>	<b>2'313</b>
Perte de valeur sur créances résultant de revenus fiscaux	-514	-509
<b>CREANCES RESULTANT DE REVENUS FISCAUX</b>	<b>2'075</b>	<b>1'804</b>

La perte de valeur couvre également le risque de crédit sur les intérêts courus figurant pour leur montant brut dans la rubrique des comptes de régularisation actifs.

#### Classement des créances par année fiscale

	31.12.2013	31.12.2012
Impôts à encaisser	16	
Estimations fiscales	5'563	
Acomptes d'impôts reçus	-4'415	
<b>Année 2013</b>	<b>1'163</b>	
Impôts à encaisser	258	34
Estimations fiscales	2'585	5'353
Acomptes d'impôts reçus	-2'261	-4'390
<b>Année 2012</b>	<b>582</b>	<b>998</b>
Impôts à encaisser	172	270
Estimations fiscales	1'162	2'283
Acomptes d'impôts reçus	-1'055	-2'034
<b>Année 2011</b>	<b>279</b>	<b>519</b>
Impôts à encaisser	598	778
Estimations fiscales	870	1'573
Acomptes d'impôts reçus	-904	-1'554
<b>Antérieures à 2011</b>	<b>564</b>	<b>797</b>
<b>Total brut compensé</b>	<b>2'589</b>	<b>2'313</b>

#### Variations des pertes de valeur sur créances

	2013	2012
<b>Solde au 1er janvier</b>	<b>-509</b>	<b>-666</b>
Pertes de valeur comptabilisées	-95	-73
Montants irrécouvrables	87	80
Reprises sans objet	4	150
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>-514</b>	<b>-509</b>

Au 31 décembre 2012, le changement d'estimation dans le calcul des dépréciations des créances fiscales a généré une reprise sans objet de CHF 150 millions.

### 8.3 Créances résultant de livraisons et services

	31.12.2013	31.12.2012
Créances résultant de revenus non fiscaux	146	140
Créances sur patients et assurances	140	129
Créances énergie, environnement et services	188	186
Autres créances d'exploitation	127	116
<b>CREANCES RESULTANT DE LIVRAISONS ET SERVICES</b>	<b>602</b>	<b>571</b>

#### 8.3.1 Créances de l'Etat résultant de revenus non fiscaux

	31.12.2013	31.12.2012
Créances résultant de revenus non fiscaux	310	309
Pertes de valeur des créances résultant de revenus non fiscaux	-163	-169
<b>CREANCES RESULTANT DE REVENUS NON FISCAUX</b>	<b>146</b>	<b>140</b>

#### 8.3.2 Créances sur patients et assurances

	31.12.2013	31.12.2012
Créances sur assurances	102	107
Créances sur patients	33	13
Créances sur cantons	6	9
<b>Créances sur patients et assurances</b>	<b>140</b>	<b>129</b>
Pertes de valeur des créances sur patients et assurances	-	-
<b>CREANCES SUR PATIENTS ET ASSURANCES</b>	<b>140</b>	<b>129</b>

Les créances sur patients et assurances sont enregistrées à leur juste valeur, si bien qu'aucune perte de valeur n'apparaît dans le tableau précédent.

#### 8.3.3 Créances énergie, environnement et services

	31.12.2013	31.12.2012
Créances énergie, environnement et services	190	188
Pertes de valeur des créances énergie, environnement, services	-2	-2
<b>CREANCES ENERGIE, ENVIRONNEMENT ET SERVICES</b>	<b>188</b>	<b>186</b>

#### 8.3.4 Autres créances d'exploitation

	31.12.2013	31.12.2012
Autres créances d'exploitation	145	135
Pertes de valeur des autres créances d'exploitation	-18	-19
<b>AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION</b>	<b>127</b>	<b>116</b>

### 8.3.5 Variations des pertes de valeur sur créances

	Créances résultant de revenus non fiscaux	Créances énergie, environne- ment et services	Autres créances d'exploitation	Total
<b>Solde au 1er janvier 2012</b>	<b>-168</b>	<b>-2</b>	<b>-18</b>	<b>-188</b>
Pertes de valeur comptabilisées	-61	-1	-2	-64
Montants irrécouvrables sortis du bilan	56	0	1	57
Reprises sans objet	5	-	0	5
Reclassements	-0	-	-	-0
<b>Solde au 1er janvier 2013</b>	<b>-169</b>	<b>-2</b>	<b>-19</b>	<b>-190</b>
Pertes de valeur comptabilisées	-45	-0	-2	-48
Montants irrécouvrables sortis du bilan	40	0	2	43
Reprises sans objet	6	-	1	7
Reclassements	4	-	-	4
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>-163</b>	<b>-2</b>	<b>-18</b>	<b>-183</b>

### 8.3.6 Créances en souffrance

	Non échues	1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	Plus de 1 an	Total
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>						
Créances résultant de revenus non fiscaux	41	83	30	81	75	310
Créances sur patients et assurances	50	48	43	-	-	140
Créances énergie, environnement et services	180	7	1	1	0	190
Autres créances d'exploitation	74	26	19	3	22	145
<b>Créances résultant de livraisons et prestations</b>	<b>345</b>	<b>164</b>	<b>92</b>	<b>85</b>	<b>98</b>	<b>785</b>

	Non échues	1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	Plus de 1 an	Total
<b>Solde au 31 décembre 2012</b>						
Créances résultant de revenus non fiscaux	51	57	24	26	151	309
Créances sur patients et assurances	57	42	30	-	-	129
Créances énergie, environnement et services	179	5	1	1	1	188
Autres créances d'exploitation	83	18	18	4	12	135
<b>Créances résultant de livraisons et prestations</b>	<b>371</b>	<b>121</b>	<b>74</b>	<b>31</b>	<b>164</b>	<b>760</b>

## 8.4 Autres actifs financiers courants

	31.12.2013	31.12.2012
Créances hypothécaires	56	82
Créances sur subventions non dépensées par les entités	18	5
Comptes courants divers	32	13
Placements à terme	10	42
Autres prêts et créances - courants	24	86
<b>Prêts et créances, bruts</b>	<b>141</b>	<b>219</b>
Pertes de valeur des prêts et créances - courants	-34	-30
<b>Prêts et créances, nets</b>	<b>108</b>	<b>189</b>
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	255	288
Instruments financiers dérivés actifs de transaction	5	16
Instruments financiers dérivés actifs de couverture	-	-
<b>Instruments financiers courants à la juste valeur</b>	<b>260</b>	<b>303</b>
<b>AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS</b>	<b>367</b>	<b>492</b>

Les créances hypothécaires sont assorties de cédules hypothécaires pour un montant total de CHF 31 millions au 31 décembre 2013 (2012 - CHF 31 millions).

### Variations des pertes de valeur des prêts et créances

	2013	2012
<b>Solde au 1er janvier</b>	<b>-30</b>	<b>-27</b>
Pertes de valeur comptabilisées	-2	-3
Montants irrécouvrables	2	-
Reprises sans objet	0	-
Reclassements	-4	0
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>-34</b>	<b>-30</b>

### Créances en souffrance

	31.12.2013	31.12.2012
Plus de 1 an	60	87
6 à 12 mois	0	0
3 à 6 mois	13	7
1 à 3 mois	4	44
Non échues	64	91
<b>Total</b>	<b>141</b>	<b>230</b>

## 8.5 Stocks et travaux en-cours

	31.12.2013	31.12.2012
Prestations liées à la santé	76	70
Autres stocks et travaux en-cours	74	74
Pertes de valeur des stocks et travaux en-cours	-4	-3
<b>STOCKS ET TRAVAUX EN-COURS</b>	<b>146</b>	<b>141</b>

## 8.6 Comptes de régularisation actif

	31.12.2013	31.12.2012
Intérêts courus sur impôts	270	201
Subventions à recevoir de la Confédération	41	34
Part cantonale à recevoir sur impôt anticipé	31	25
Part de bénéfice BNS à recevoir	-	39
Dividendes à recevoir	-	4
Autres produits à recevoir	59	78
Charges constatées d'avance	49	51
<b>COMPTES DE REGULARISATION ACTIF</b>	<b>449</b>	<b>431</b>

## 8.7 Immobilisations corporelles

<i>Coûts ou évaluation</i>	Bâtiments et aménagements		Energie et environnement		Autres	Total
	Terrains	Génie civil				
<b>Solde au 1er janvier 2012 publié</b>	<b>5'750</b>	<b>12'183</b>	<b>2'757</b>	<b>2'997</b>	<b>3'266</b>	<b>26'953</b>
Corrections d'erreurs	-100	-6			3	-103
Changement de méthode comptable	1	2	-	137	34	174
<b>Solde au 1er janvier 2012 corrigé</b>	<b>5'650</b>	<b>12'178</b>	<b>2'757</b>	<b>3'134</b>	<b>3'303</b>	<b>27'023</b>
Acquisitions	21	205	91	-	747	1'064
Mises en service	0	139	76	244	-460	-0
Cessions	-7	-26	-	-69	-23	-124
Transferts	32	27	-	-	-12	47
Autres	0	-	-	-	-	0
<b>Solde au 1er janvier 2013</b>	<b>5'698</b>	<b>12'523</b>	<b>2'924</b>	<b>3'310</b>	<b>3'556</b>	<b>28'010</b>
Acquisitions	14	115	52	-	730	910
Mises en service	-	234	17	221	-473	0
Cessions	-60	-112	-	-27	-31	-229
Transferts	-3	0			-6	-8
Reclassements	-	-	-	-	-0	-0
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>5'649</b>	<b>12'761</b>	<b>2'993</b>	<b>3'505</b>	<b>3'777</b>	<b>28'684</b>
<b><i>Amortissements et dépréciations</i></b>						
<b>Solde au 1er janvier 2012 publié</b>	<b>-1</b>	<b>-4'313</b>	<b>-579</b>	<b>-1'384</b>	<b>-1'447</b>	<b>-7'724</b>
Corrections d'erreurs		-4			0	-4
Changement de méthode comptable	-0	-1	-	-54	-0	-56
<b>Solde au 1er janvier 2012 corrigé</b>	<b>-1</b>	<b>-4'318</b>	<b>-579</b>	<b>-1'438</b>	<b>-1'447</b>	<b>-7'783</b>
Dotations aux amort.	-	-363	-54	-84	-167	-668
Reprises d'amortissements	-	13	-	57	14	84
Transferts	-	-9	-	-	-	-9
Autres	-	-	-	-	-0	-0
<b>Solde au 1er janvier 2013</b>	<b>-1</b>	<b>-4'676</b>	<b>-634</b>	<b>-1'465</b>	<b>-1'600</b>	<b>-8'376</b>
Dotations aux amort.	0	-363	-55	-106	-169	-692
Pertes de valeur	-1	-	-	-45	-	-47
Reprises d'amortissements	-	57	-	19	26	102
Transferts	-	0	-	-	-	0
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>-2</b>	<b>-4'983</b>	<b>-688</b>	<b>-1'596</b>	<b>-1'744</b>	<b>-9'013</b>
<b><i>Valeur nette comptable</i></b>						
<b>Solde au 1er janvier 2013</b>	<b>5'696</b>	<b>7'846</b>	<b>2'290</b>	<b>1'846</b>	<b>1'956</b>	<b>19'634</b>
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>5'647</b>	<b>7'778</b>	<b>2'305</b>	<b>1'908</b>	<b>2'033</b>	<b>19'671</b>

La colonne "Autres" comprend les immobilisations en cours

Au 31 décembre 2013, la valeur nette des actifs cédés s'élève à CHF 127 millions et provient en partie des actifs immobiliers transférés à la CIA pour CHF 98 millions (dans le cadre de la recapitalisation de la caisse).

En 2013, SIG a déprécié son réseau de fibres optiques pour CHF 45 millions (voir événements majeurs).

## 8.8 Immeubles de placement

<i>A la juste valeur</i>	2013	2012
<b>Solde au 1er janvier publié</b>	<b>2'174</b>	<b>2'013</b>
Corrections d'erreurs	-	140
<b>Solde au 1er janvier corrigé</b>	<b>2'174</b>	<b>2'153</b>
Acquisitions	33	35
Cessions	-13	-
Transferts exploitation/placement	3	-76
Variations de juste valeur	49	63
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>2'246</b>	<b>2'174</b>

L'Etat, les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), l'Hospice général (HG), la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI), l'Université de Genève (UNIGE) et la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) présentent des immeubles de placement à l'actif de leur bilan.

La juste valeur des immeubles de placement de l'Etat, FTI et HG a été déterminée en fonction d'évaluations faites par Acanthe, évaluateur indépendant.

La société Acanthe est membre de la chambre suisse d'experts en estimations immobilières et possède les compétences appropriées dans la mesure où elle a fourni les informations nécessaires à la réévaluation du patrimoine de l'Etat, HG et FTI lors du passage aux normes comptables internationales.

La méthode de calcul et les hypothèses retenues pour déterminer les variations de juste valeur des immeubles de placement sont détaillées dans la note relative au recours à des estimations concernant les immeubles de placement.

Tous les immeubles de placement du Groupe sont détenus en propriété franche.

## 8.9 Immobilisations incorporelles

<i>Coûts ou évaluation</i>	Logiciels	Autres	Total
<b>Solde au 1er janvier 2012</b>	<b>267</b>	<b>31</b>	<b>298</b>
Acquisitions	59	10	69
Mises en service	14	-14	-0
Autres	6	-1	5
<b>Solde au 1er janvier 2013</b>	<b>346</b>	<b>25</b>	<b>372</b>
Acquisitions	53	5	58
Mises en service	2	-2	-0
Autres	4	-	4
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>405</b>	<b>28</b>	<b>433</b>
<b><i>Amortissements et dépréciations</i></b>			
<b>Solde au 1er janvier 2012</b>	<b>-107</b>	<b>-6</b>	<b>-113</b>
Dotations aux amortissements	-45	-1	-46
Autres	0	1	1
<b>Solde au 1er janvier 2013</b>	<b>-151</b>	<b>-7</b>	<b>-158</b>
Dotations aux amortissements	-45	-3	-48
Autres	2	-	2
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>-195</b>	<b>-10</b>	<b>-205</b>
<b><i>Valeur nette comptable</i></b>			
<b>Solde au 1er janvier 2013</b>	<b>195</b>	<b>19</b>	<b>214</b>
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>210</b>	<b>18</b>	<b>229</b>

## 8.10 Participations

	31.12.2013	31.12.2012
Participations de l'Etat mises en équivalence	51	51
Participations des entités mises en équivalence	608	684
Participations non consolidées	666	750
<b>PARTICIPATIONS</b>	<b>1'325</b>	<b>1'485</b>

### 8.10.1 Participations de l'Etat mises en équivalence

L'Etat détient 50% de la FIPOI qui est consolidée par mise en équivalence.

### 8.10.2 Participations des entités mises en équivalence

	EOS					Total
	Holding	SFMCP	Gaznat	ennova	Autres	
<b>Solde au 1er janvier 2012 publié</b>	<b>735</b>	<b>32</b>	<b>73</b>	<b>13</b>	<b>36</b>	<b>889</b>
Changement de méthode comptable	-14	-32	-	-	-7	-53
<b>Solde au 1er janvier 2012 corrigé</b>	<b>721</b>	<b>-</b>	<b>73</b>	<b>13</b>	<b>29</b>	<b>836</b>
Quote part du résultat	-110	-	1	-	5	-103
Dividendes reçus	-46	-	-0	-	-2	-49
Gains et pertes en fonds propres	-4	-	-	-	-0	-4
Autres	-	-	-3	-	7	4
<b>Solde au 1er janvier 2013</b>	<b>562</b>	<b>-</b>	<b>71</b>	<b>13</b>	<b>38</b>	<b>684</b>
Quote part du résultat	47	-	10	-	-0	57
Dépréciations	-	-	-	-13	-8	-21
Dividendes reçus	-54	-	-0	-	-2	-56
Gains et pertes en fonds propres	9	-	-	-	-0	9
Acquisitions d'actions	15	-	-	-	2	17
Cessions d'actions	-82	-	-1	-	-	-83
Reclassements	-	-	-	-	0	0
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>497</b>	<b>-</b>	<b>81</b>		<b>31</b>	<b>608</b>

#### EOS Holding (EOSH)

En 2013, EOS Holding a réalisé les deux opérations suivantes :

- EOSH a racheté 3,3% de ses actions propres à SIG pour CHF 72 millions. SIG a réalisé une moins-value de CHF 10 millions dans la mesure où, à la date de la transaction, la valeur de ces titres chez SIG était de CHF 82 millions.
- EOSH a également procédé à une redistribution gratuite de ses actions propres à ses actionnaires. SIG a ainsi reçu gratuitement 0,67% du total des actions de EOSH pour CHF 15 millions.

Au 31 décembre 2013, SIG détient ainsi 20,39% du capital de EOSH (2012 - 23%).

En 2013, les opérations en capital réalisées par les actionnaires d'Alpiq permettent au Groupe de prendre une part de résultat positive de CHF 47 millions (2012 - quote-part de résultat négative de CHF -110 millions liée à la dépréciation d'actifs de CHF 1,6 milliard).

#### ennova

En 2013, SIG a déprécié intégralement sa participation dans ennova pour CHF 13 millions (voir événements majeurs).

#### Autres

En 2013, SIG a déprécié partiellement sa participation dans Swiss power Energy pour CHF 2 millions (voir événements majeurs).

## Informations financières des sociétés associées

Les montants suivants représentent la part du Groupe dans les actifs et passifs, les produits et charges des entités associées :

	31.12.2013	31.12.2012
Actifs courants	661	301
Actifs non courants	2'473	1'209
<b>Total actif</b>	<b>3'133</b>	<b>1'510</b>
Fonds propres	2'503	808
Passifs courants	226	158
Passifs non courants	404	544
<b>Total passif</b>	<b>3'133</b>	<b>1'510</b>
Produits	942	388
Charges	-939	-520
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>3</b>	<b>-132</b>

### 8.10.3 Participations non consolidées

	Banque cantonale de Genève	Energie-Dienst Holding	Fondation d'aide aux entreprises	Autres	Total
<b>Solde au 1er janvier 2012 publié</b>	<b>352</b>	<b>293</b>	<b>30</b>	<b>55</b>	<b>730</b>
Correction d'erreurs				3	3
<b>Solde au 1er janvier 2012 corrigé</b>	<b>352</b>	<b>293</b>	<b>30</b>	<b>58</b>	<b>733</b>
Acquisition de titres de participation				9	9
Cession de titres de participation				-9	-9
Réévaluation actifs disponibles à la vente	20			-2	18
<b>Solde au 1er janvier 2013</b>	<b>371</b>	<b>293</b>	<b>30</b>	<b>55</b>	<b>750</b>
Acquisition de titres de participation					
Cession de titres de participation	-47				-47
Réévaluation actifs disponibles à la vente	35			-0	35
Perte de valeur		-70		-2	-72
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>359</b>	<b>223</b>	<b>30</b>	<b>53</b>	<b>666</b>

#### Banque cantonale de Genève (BCGE)

Par décision du gouvernement (le Conseil d'Etat), la BCGE n'est pas consolidée bien que l'Etat contrôle la banque à 49,8% au 31 décembre 2013 (2012 - 53%).

Les CHF 47 millions de cessions de titres correspondent aux 200'000 actions (CHF 235 l'action, valeur au 28 octobre 2013) transférées pour CHF 47 millions dans le cadre de la recapitalisation de la CIA (ancienne principale caisse de retraite de l'Etat).

#### EnergieDienst Holding (EDH)

En 2011, SIG a investi CHF 293 millions pour acquérir 15% du capital de EDH. Cette dernière n'est pas consolidée dans les présents états

financiers car cette participation a pour objectif de faciliter et développer les relations d'affaires et les échanges commerciaux.

En 2013, SIG a déprécié partiellement sa participation dans EDH pour CHF 70 millions (voir événements majeurs).

#### Fondation d'aide aux entreprises (FAE)

La participation de l'Etat dans la FAE aurait dû être dépréciée d'environ CHF 8 millions depuis le 31 décembre 2012 au moins, voire même antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Ainsi, les participations présentées au bilan devraient s'élever au 31 décembre 2013 à CHF 658 millions au lieu de CHF 666 millions.

## 8.11 Autres actifs financiers non courants

	31.12.2013	31.12.2012
Avances de trésorerie à la FondVal remboursables par la BCGE	356	360
Prêts à la Confédération	206	111
Créances de l'Hospice général	92	75
Créances envers le CERN	35	38
Créances envers des sociétés actives dans l'éolien	33	32
Avance à ENBW	56	55
Autres prêts et créances non courants	133	122
<b>Prêts et créances - non courants, bruts</b>	<b>911</b>	<b>792</b>
Pertes de valeur des prêts et créances - non courants	-86	-54
<b>Prêts et créances - non courants, nets</b>	<b>825</b>	<b>738</b>
<b>Instruments financiers non courants à la juste valeur</b>	<b>141</b>	<b>137</b>
<b>AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS</b>	<b>965</b>	<b>875</b>

### Avances de trésorerie à la FondVal remboursables par la BCGE

Entre 2000 et 2009, l'Etat a octroyé les avances nécessaires au fonctionnement de la Fondation de Valorisation des actifs de la BCGE pour un montant total cumulé de CHF 389 millions. La BCGE est légalement tenue de rembourser l'Etat à concurrence d'un montant équivalent à 20% des dividendes distribués. En revanche, les dividendes de la BCGE perçus par l'Etat sont comptabilisés en produits financiers. En l'absence d'échéancier, cette avance n'a pas été actualisée.

### Prêts à la Confédération

Les prêts à la Confédération comprennent "les prêts conditionnellement remboursables", dont le remboursement n'est pas certain. Du point de vue économique, ces prêts sont des subventions d'investissement.

Toutefois, à la demande de la Confédération, ils ne sont pas présentés comme des subventions d'investissement.

Dans la mesure où ces prêts sont octroyés aux Chemin de fer fédéraux (CFF) dans la cadre de la construction en-cours de la ligne de train CEVA, cette présentation en "Prêt" et non en "Subventions d'investissement accordées" n'a aucune incidence sur le résultat net.

### Variations des pertes de valeur sur créances

	2013	2012
<b>Solde au 1er janvier 2013</b>	<b>-54</b>	<b>-60</b>
Pertes de valeur comptabilisées	-39	-11
Montants irrécouvrables	8	17
Autres	-	0
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>-86</b>	<b>-54</b>

## 8.12 Subventions d'investissement accordées

<i>Coûts ou évaluation</i>	Entités publiques	Entités privées	Communes	Autres	Total
<b>Solde au 1er janvier 2012</b>	<b>42</b>	<b>411</b>	<b>225</b>	<b>63</b>	<b>740</b>
Nouvelles subventions accordées	14	24	10	5	53
Transferts	7	-5		0	3
<b>Solde au 1er janvier 2013</b>	<b>64</b>	<b>430</b>	<b>235</b>	<b>67</b>	<b>796</b>
Nouvelles subventions accordées	6	22	7	8	45
Mises en service	-	3	9	-12	-1
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>70</b>	<b>455</b>	<b>252</b>	<b>63</b>	<b>840</b>

### *Amortissements et dépréciations*

<b>Solde au 1er janvier 2012</b>	<b>-18</b>	<b>-118</b>	<b>-76</b>	<b>-6</b>	<b>-218</b>
Amortissements	-4	-10	-5	-0	-20
Transferts	-1	2	-	-0	1
<b>Solde au 1er janvier 2013</b>	<b>-23</b>	<b>-126</b>	<b>-80</b>	<b>-7</b>	<b>-237</b>
Amortissements	-2	-11	-5	-0	-19
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>-26</b>	<b>-138</b>	<b>-85</b>	<b>-7</b>	<b>-256</b>

### *Valeur nette comptable*

<b>Solde au 1er janvier 2013</b>	<b>40</b>	<b>303</b>	<b>155</b>	<b>61</b>	<b>559</b>
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>45</b>	<b>317</b>	<b>166</b>	<b>56</b>	<b>584</b>

## 8.13 Fournisseurs et autres créanciers

	31.12.2013	31.12.2012
Fournisseurs	488	522
Engagements liés au personnel	189	159
Taxes d'équipement et d'écoulement	102	108
Engagements liés aux subventions	75	74
Engagements envers des entités associées	50	47
Créanciers divers	357	108
<b>FOURNISSEURS ET AUTRES CREANCIERS</b>	<b>1'261</b>	<b>1'018</b>

Au 31 décembre 2013, les créanciers divers comprennent les charges à payer relatives (i) au transfert à la CPEG des engagements de prévoyance des magistrats du Pouvoir judiciaire (CHF 154 millions) et (ii) au premier versement de SIG à sa caisse de retraite (CHF 77 millions) (voir événements majeurs).

## 8.14 Emprunts

	31.12.2013	31.12.2012
Emprunts souscrits à court terme	2'219	2'339
Part à court terme des emprunts souscrits à long terme	1'096	1'070
<b>Emprunts courants</b>	<b>3'315</b>	<b>3'409</b>
Part à long terme des emprunts souscrits à long terme	12'494	11'450
<b>Emprunts non courants</b>	<b>12'494</b>	<b>11'450</b>
<b>EMPRUNTS</b>	<b>15'809</b>	<b>14'860</b>
<b>Dont emprunts souscrits à court terme</b>	<b>2'219</b>	<b>2'339</b>
<b>Dont emprunts souscrits à long terme</b>	<b>13'591</b>	<b>12'520</b>

### Emprunts souscrits à court terme et long terme

Les emprunts sont en principe souscrits auprès de différents établissements financiers et les taux d'intérêt sont fixés pour toute la durée des emprunts. Des opérations assimilables à des emprunts de fait sont également présentées dans la rubrique des emprunts.

Les emprunts souscrits à court terme comprennent les lignes de crédit et les emprunts dont la durée peut atteindre au maximum 12 mois.

	31.12.2013	31.12.2012
Emprunts privés	8'038	8'914
Emprunts obligataires	5'270	3'665
Caisses de prévoyance	319	26
<b>Emprunts - valeur nominale</b>	<b>13'626</b>	<b>12'605</b>
Ecart de conversion	-	-47
Ajust. lié au coût amorti	-35	-37
<b>Emprunts souscrits à LT</b>	<b>13'591</b>	<b>12'520</b>

Le tableau ci-après présente l'inventaire des emprunts souscrits à long terme agrégé par catégorie d'échéance. Les valeurs d'emprunt présentées correspondent aux valeurs nominales (converties aux taux historiques pour les emprunts en devises).

Échéance des emprunts	Valeur des emprunts		Variation
	31.12.2013	31.12.2012	
Courant 2013	-	1'194	-1'194
Courant 2014	1'150	1'009	141
Courant 2015	683	638	45
Courant 2016	936	683	253
Courant 2017	1'000	993	7
Courant 2018	847	681	166
Entre 2019 et 2023	3'797	3'421	375
Entre 2024 et 2028	2'650	2'386	264
Après 2029	2'564	1'600	964
<b>Sous total</b>	<b>13'626</b>	<b>12'605</b>	<b>1'021</b>
Ecart de conversion	-	-47	47
Ajustements liés au coût amorti	-35	-37	2
<b>Emprunts souscrits à long terme</b>	<b>13'591</b>	<b>12'520</b>	<b>1'070</b>

## 8.15 Autres passifs financiers courants

	31.12.2013	31.12.2012
Transferts d'impôts à la Confédération	120	194
Transferts d'impôts aux communes genevoises	168	112
Transferts d'impôts aux communes françaises	136	133
Transferts d'impôts à d'autres tiers	200	103
Engagements divers pour le compte de tiers	101	90
Comptes courants liés à la trésorerie centralisée	87	166
Compte courant avec la Confédération	234	226
Comptes courants avec les communes	68	80
Comptes courants avec les caisses de prévoyance	54	49
Comptes courants avec des sociétés associées et d'autres tiers	31	28
Fonds de tiers (recherche)	87	82
Fonds National Suisse	58	70
Acomptes reçus de tiers	30	26
Redevances pour l'utilisation du domaine public en faveur des collectivités	25	24
Passifs financiers divers courants	178	148
<b>Passifs financiers au coût amorti</b>	<b>1'577</b>	<b>1'532</b>
Instrument financiers dérivés passifs de couverture	17	26
Instrument financiers dérivés passifs de transaction	2	67
<b>Instrument financiers à la juste valeur</b>	<b>18</b>	<b>93</b>
<b>AUTRES PASSIFS FINANCIERS COURANTS</b>	<b>1'595</b>	<b>1'626</b>

## 8.16 Comptes de régularisation passif

	31.12.2013	31.12.2012
Intérêts courus sur emprunts et impôts	180	196
Impôts sur les véhicules à moteur	99	97
Autres produits constatés d'avance	51	45
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>330</b>	<b>338</b>
Charges à payer	67	98
<b>COMPTES DE REGULARISATION PASSIF</b>	<b>397</b>	<b>436</b>

## 8.17 Provisions

	Avantages du personnel	Aides aux personnes physiques	Autres	Total provisions
<b>Solde au 1er janvier 2012 publié</b>	<b>502</b>	<b>118</b>	<b>92</b>	<b>712</b>
Corrections d'erreurs	-17	-	-	-17
Changement de méthode comptable	14	-	-	14
<b>Solde au 1er janvier 2012 corrigé</b>	<b>498</b>	<b>118</b>	<b>92</b>	<b>708</b>
Dotation aux provisions	70	87	1'356	1'514
Utilisation de provisions	-17	-71	-6	-94
Reprise de provisions sans objet	-0	-4	-8	-13
Reclassements et autres	-	5	-6	-1
<b>Solde au 1er janvier 2013</b>	<b>551</b>	<b>135</b>	<b>1'427</b>	<b>2'114</b>
Dotation aux provisions	28	66	90	185
Utilisation de provisions	-173	-73	-812	-1'059
Reprise de provisions sans objet	-119	-7	-105	-230
Reclassements en charges à payer	-134	-1	-	-136
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>152</b>	<b>120</b>	<b>601</b>	<b>873</b>

### 8.17.1 Provisions pour avantages du personnel

	Pensions payées par l'Etat	Réserve carrière enseignants	Pont LPP police	Pont AVS enseignants du primaire	Autres	Total
<b>Solde au 1er janvier 2012 publié</b>	<b>216</b>	<b>121</b>	<b>38</b>	<b>52</b>	<b>74</b>	<b>502</b>
Corrections d'erreurs	-	-	-	-	-17	-17
Changement de méthode comptable	-	-	-	-	14	14
<b>Solde au 1er janvier 2012 corrigé</b>	<b>216</b>	<b>121</b>	<b>38</b>	<b>52</b>	<b>71</b>	<b>498</b>
Dotation aux provisions	21	2	25	6	17	70
Utilisation de provisions	-12	-	-1	-2	-3	-17
Reprise de provisions sans objet	-	-0	-	-	-0	-0
<b>Solde au 1er janvier 2013</b>	<b>226</b>	<b>124</b>	<b>62</b>	<b>56</b>	<b>84</b>	<b>551</b>
Dotation aux provisions	25	0	1	-	1	28
Utilisation de provisions	-165	-	-4	-1	-3	-173
Reprise de provisions sans objet	-12	-	-	-50	-57	-119
Reclassements en charges à payer	-6	-124	-	-4	-	-134
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>68</b>	<b>-</b>	<b>59</b>	<b>-</b>	<b>25</b>	<b>152</b>

#### Pensions payées par l'Etat

L'Etat supporte directement les capitaux de prévoyance liés à la Caisse de prévoyance des conseillers d'Etat et du chancelier d'Etat, à la Caisse de prévoyance des magistrats de la Cour des comptes, la Caisse de prévoyance des magistrats du Pouvoir judiciaire, et aux diverses rentes de quelques autres pensionnés de l'Etat. Ces caisses ne sont pas dotées d'une fortune propre dans la mesure où elles sont intégrées dans les comptes de l'Etat.

Au 31 décembre 2013, la provision relative aux engagements de prévoyance de la Caisse de prévoyance des magistrats du Pouvoir judiciaire a été soldée en grande partie (CHF 161 millions d'utilisation et CHF 12 millions de reprise) dans le cadre du transfert de ces engagements à la CPEG (voir la note relative aux événements majeurs). Les engagements restants à la charge de l'Etat (mesures transitoires) sont maintenus en provision au 31 décembre 2013.

### **Réserves de carrière des enseignants**

Les réserves de carrière représentent des périodes d'enseignement supplémentaires accumulées par les enseignants du secteur secondaire et du post-obligatoire. En pratique, ces réserves représentent les heures supplémentaires effectuées par les enseignants.

Jusqu'au 31 décembre 2012, ces périodes d'enseignement supplémentaires étaient comptabilisées en provision dans la mesure où l'Etat accordait une diminution du temps de travail dans la seconde partie de la carrière des enseignants sous forme de compensation. L'horizon-temps de la consommation de ces heures supplémentaires générait un niveau d'incertitude suffisant pour inscrire le montant correspondant en provision.

Toutefois, le 30 octobre 2013, le Conseil d'Etat et les partenaires sociaux ont conclu une nouvelle convention qui précise que la réserve de carrière doit être équilibrée, en cours de carrière, tous les 5 ans. L'horizon-temps de la consommation de ces heures supplémentaires ne justifie plus un maintien en provision. Son montant a été reclassé en "Engagement envers le personnel" des "Autres passifs financiers non courants" pour CHF 124 millions.

### **Pont LPP de la police**

L'âge de départ à la retraite des policiers étant fixé à 58 ans et non plus à 52 ans, un pont LPP a été décidé pour la période allant de 2011 à 2025.

Le coût de ce plan a été revu à la hausse pour CHF 25 millions au 31 décembre 2012 en raison des conséquences indirectes de l'allongement de la durée de vie et de la modification de certaines hypothèses techniques.

### **Pont AVS des enseignants du primaire**

Suite à une modification de la loi sur l'instruction publique le 20 décembre 2013, les enseignants du primaire ne sont plus obligés de partir à la retraite à 62 ans, mais peuvent continuer de travailler jusqu'à l'âge ordinaire donnant droit à une rente AVS (65 ans pour les hommes, 64 ans pour les femmes). La provision a été intégralement soldée au 31 décembre 2013 par le biais d'une reprise de CHF 50 millions (voir la note relative aux événements majeurs).

### **Autres avantages du personnel**

Les autres avantages du personnel concernent les provisions détaillées ci-après :

- SIG accorde à son personnel des avantages en fonction de l'ancienneté et lors des départs à la retraite. La provision correspondante s'élève à CHF 14 millions au 31 décembre 2013 (2012 - CHF 15 millions).
- SIG participe aux frais d'assurance maladie de ses retraités. La provision est nulle au 31 décembre 2013 (2012 - CHF 58 millions) dans la mesure où ces avantages ne sont plus octroyés aux retraités de SIG à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Le montant non utilisé à fin 2013 a fait l'objet d'une reprise de provision pour CHF 57 millions au 31 décembre 2013.

## 8.17.2 Provisions pour aides aux personnes physiques

	Assurance maladie	Dossiers non traités	Subventions promises non versées	Total
<b>Solde au 1er janvier 2012</b>	<b>74</b>	<b>17</b>	<b>28</b>	<b>118</b>
Dotation aux provisions	48	21	18	87
Utilisation de provisions	-38	-25	-8	-71
Reprise de provisions sans objet	-1	-2	-1	-4
Reclassements	-	5	-	5
<b>Solde au 1er janvier 2013</b>	<b>83</b>	<b>16</b>	<b>37</b>	<b>135</b>
Dotation aux provisions	41	21	4	66
Utilisation de provisions	-45	-21	-8	-73
Reprise de provisions sans objet	-2	-0	-5	-7
Reclassements	-	-1	-	-1
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>78</b>	<b>14</b>	<b>28</b>	<b>120</b>

### Assurance maladie

Le service de l'assurance maladie (SAM) paie les primes des personnes en difficulté financière aux assurances maladie. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, l'Etat prend en charge 85% des créances (ayant fait l'objet de poursuites par les assureurs) pour lesquelles des actes de défauts de biens ou titres équivalents ont été délivrés dans la période considérée. La provision sert à couvrir l'estimation des primes impayées qui devront être versées aux assurances maladies.

### Dossiers non traités

La provision permet de couvrir le versement des demandes de subventions aux personnes physiques, non traitées à la clôture, et dont le versement aura probablement lieu l'année suivante.

### Subventions promises non versées

La provision couvre les subventions pour lesquelles la décision d'octroi a été prise, mais dont le montant n'a pas encore été versé car les pièces justificatives relatives aux travaux effectués n'ont pas encore été présentées.

## 8.17.3 Autres provisions

	Assainissement de sites	Mise aux normes d'installations	Recapitalisation caisses pension	Engagement éoliens	Risques tarifaires	Divers	Total
<b>Solde au 1er janvier 2012</b>	<b>20</b>	<b>17</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>54</b>	<b>92</b>
Dotation aux provisions	1	1	1'307	-	34	13	1'356
Utilisation de provisions	-1	-2	-	-	-	-3	-6
Reprise de provisions sans objet	-4	-0	-	-	-	-5	-8
Autres	-	-	-	-	-	-6	-6
<b>Solde au 1er janvier 2013</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>1'307</b>	<b>-</b>	<b>34</b>	<b>53</b>	<b>1'427</b>
Dotation aux provisions	9	0	-	30	34	16	90
Utilisation de provisions	-0	-1	-798	-	-	-12	-812
Reprise de provisions sans objet	-5	-1	-98	-	-	-2	-105
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>21</b>	<b>15</b>	<b>411</b>	<b>30</b>	<b>68</b>	<b>56</b>	<b>601</b>

## Assainissement de sites

La provision sert à couvrir les coûts relatifs à l'assainissement de sites pollués.

## Mise aux normes d'installations

Des dispositions légales imposent à SIG, d'une part, d'effectuer des interventions et des contrôles sur les installations électriques à basse tension, et d'autre part, de rénover et transférer aux clients la propriété des postes de transformation moyenne et basse tension qui leur sont dédiés. La provision permet de couvrir l'ensemble de ces coûts.

## Recapitalisation des caisses de pension

Au 31 décembre 2012, la provision de CHF 1'307 millions comprend l'apport de l'Etat et des entités du groupe affiliées à la CIA pour CHF 787 millions, ainsi que l'apport de SIG à la CAP pour CHF 521 millions.

La recapitalisation de la CIA a été réalisée en fin d'année 2013 par transfert d'actifs mobiliers et immobiliers, si bien que les CHF 787 millions ont été intégralement soldés par une utilisation pour CHF 721 millions et une reprise de CHF 66 millions (voir événements majeurs de l'année).

SIG a convenu avec la CAP d'effectuer son apport sur une durée de 7 ans. Toutefois, le montant de l'apport de SIG dépend des taux de couverture futurs de la CAP, soumis eux-mêmes aux aléas des performances des marchés et aux évolutions des hypothèses actuarielles sur les engagements de prévoyance. Dans ces conditions, l'apport de SIG est maintenu en provision. Le premier versement de CHF 77 millions, convenu entre les parties pour 2014, a été inscrit en "Créanciers divers". La provision a été utilisée pour un montant équivalent. La reprise de provision de CHF 32 millions est essentiellement liée à la bonne performance des marchés financiers sur 2013.

## Engagements éoliens

Dans le cadre du développement de ses activités éoliennes, SIG s'est engagé à verser à ses partenaires, à l'obtention du permis de construire, un montant pour couvrir les coûts de développement. Cet engagement a été partiellement provisionné pour CHF 30 millions au 31 décembre 2013 (2012 – nul).

## Risques tarifaires

La provision de CHF 68 millions au 31 décembre 2013 (2012 - CHF 34 millions) concerne HUG et sert à couvrir le "risque tarifaire Swiss DRG" et le "risque tarifaire Tarmed" :

- Risque tarifaire Swiss DRG : CHF 30 millions au 31 décembre 2013 (2012 - CHF 16 millions)

La facturation des soins aigus somatiques est basée sur des forfaits appelés "Swiss DRG". Chaque séjour hospitalier est classé dans un groupe de pathologies (DRG) et indemnisé de manière forfaitaire sur la base du coût relatif exprimé en points DRG et attribué à chaque groupe. Le tarif du point DRG est fixé par les partenaires tarifaires et, à défaut d'entente, par l'Etat. Les négociations ayant échoué, l'Etat a fixé le tarif du point DRG à CHF 11'233 pour 2012 et CHF 10'900 pour 2013. Le surveillant des prix a recommandé un tarif de CHF 9'674, si bien que les assureurs ont recouru contre la décision de l'Etat.

Au 31 décembre 2013, le risque maximal lié à l'application d'un tarif de CHF 9'674 sur la facturation de 2012 et 2013 s'élève à CHF 61 millions. Ce risque est couvert par une provision de CHF 30 millions, calculée sur la base d'un tarif de CHF 10'400 par point sur l'ensemble de la période 2012-2013. La différence entre le risque maximum de CHF 61 millions et la provision constitue un passif éventuel de CHF 31 millions.

- Risque tarifaire Tarmed : CHF 38 millions au 31 décembre 2013 (2012 - CHF 18 millions)

La facturation des soins ambulatoires est basée sur des forfaits appelés "Tarmed". Chaque soin est tarifé et indemnisé de manière forfaitaire sur la base d'un coût exprimé en points Tarmed. Les assureurs maladie ont fait recours contre la décision de l'Etat de fixer le tarif du point Tarmed à CHF 0,96, et demandent de le fixer à CHF 0,87 pour 2010 et CHF 0,85 dès 2011. Le Tribunal fédéral ne s'est pas encore prononcé sur ce recours.

Au 31 décembre 2013, le risque maximal lié à l'application d'un tarif de CHF 0,87 sur la facturation 2010 puis de CHF 0,85 sur les facturations 2011 à 2013 s'élève à CHF 63 millions. Ce risque est couvert par une provision de CHF 38 millions, calculée sur la base d'un tarif de CHF 0,89 par point sur l'ensemble de la période 2010-2013. La différence entre le risque maximum de CHF 63 millions et la provision constitue un passif éventuel de CHF 25 millions.

## 8.18 Autres passifs financiers non courants

	31.12.2013	31.12.2012
Dépôts et cautionnements	246	270
Engagements envers le personnel	263	106
Transfert de tiers avec conditions	184	182
Passifs financiers divers non courants	76	95
<b>Passifs financiers au coût amorti</b>	<b>769</b>	<b>652</b>
<b>Instruments financiers à la juste valeur</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
<b>AUTRES PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS</b>	<b>770</b>	<b>655</b>

Au 31 décembre 2013, la hausse de CHF 156 millions des engagements envers le personnel résulte essentiellement du transfert de certaines provisions en charges à payer (CHF 134 millions), dont essentiellement "la réserve de carrière des enseignants" (CHF 124 millions).

## 8.19 Subventions d'investissement reçues

<i>Coûts ou évaluation</i>	Instal. prod. et distrib. énergie, env. serv.				Total
	Bâtiments	Génie civil	Autres		
<b>Solde au 1er janvier 2012 publié</b>	<b>421</b>	<b>376</b>	<b>693</b>	<b>218</b>	<b>1'708</b>
Changement de méthode comptable	-	-	14	-	14
<b>Solde au 1er janvier 2012 corrigé</b>	<b>421</b>	<b>376</b>	<b>707</b>	<b>218</b>	<b>1'722</b>
Nouvelles subventions reçues	-6	37	-	36	68
Sorties de subventions	-0	-	-7	-0	-8
Mises en service	-	-	20	-20	-
<b>Solde au 1er janvier 2013</b>	<b>415</b>	<b>413</b>	<b>719</b>	<b>234</b>	<b>1'782</b>
Nouvelles subventions reçues	20	23	-	52	95
Sorties de subventions	0	-	-6	-0	-7
Mises en service	-	-	24	-24	-
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>435</b>	<b>436</b>	<b>737</b>	<b>262</b>	<b>1'870</b>
<b><i>Produits différés de subventions</i></b>					
<b>Solde au 1er janvier 2012 publié</b>	<b>-159</b>	<b>-22</b>	<b>-285</b>	<b>-194</b>	<b>-660</b>
Changement de méthode comptable	-	-	-4	-	-4
<b>Solde au 1er janvier 2012 publié</b>	<b>-159</b>	<b>-22</b>	<b>-289</b>	<b>-194</b>	<b>-663</b>
Produits différés de subventions	-9	-1	-16	-5	-31
Sorties de subventions	0	-	4	0	5
<b>Solde au 1er janvier 2013</b>	<b>-167</b>	<b>-23</b>	<b>-300</b>	<b>-199</b>	<b>-690</b>
Produits différés de subventions	-9	-7	-16	-11	-43
Autres	-	-	4	0	4
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>-176</b>	<b>-30</b>	<b>-313</b>	<b>-210</b>	<b>-729</b>
<b><i>Valeur nette</i></b>					
<b>Solde au 1er janvier 2013</b>	<b>248</b>	<b>390</b>	<b>419</b>	<b>36</b>	<b>1'092</b>
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>259</b>	<b>406</b>	<b>424</b>	<b>52</b>	<b>1'141</b>

## 8.20 Fonds propres affectés

	2013	2012
<b>Solde au 1er janvier publié</b>	<b>1'530</b>	<b>1'506</b>
Corrections d'erreurs		-96
<b>Solde au 1er janvier corrigé</b>	<b>1'530</b>	<b>1'409</b>
Attributions et affectations	133	120
Fonds transférés	0	-0
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>1'662</b>	<b>1'530</b>

## 8.21 Réserve conjoncturelle

	2013	2012
<b>Solde au 1er janvier</b>	<b>567</b>	<b>1'042</b>
Dotation		
Utilisation		-474
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>567</b>	<b>567</b>

Au 31 décembre 2013, la réserve conjoncturelle n'est pas dotée car les investissements de l'Etat ne sont pas autofinancés.

Au 31 décembre 2012, la réserve conjoncturelle est utilisée par le biais des fonds propres reportés à concurrence de la perte de CHF 474 millions réalisée au titre de l'année 2012, après prise en compte des corrections d'erreurs sur le résultat 2012.

## 8.24 Fonds propres libres

	Réserve générale	Réserve statutaire	Réserve HLM	Fonds à restituer	Fonds propres reportés	Fonds propres libres
<b>Solde au 1er janvier 2012 publié</b>	<b>1'206</b>	<b>89</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>2'781</b>	<b>4'082</b>
Corrections d'erreurs		-7			-2	-9
Changement de méthode comptable					-22	-22
<b>Solde au 1er janvier 2012 corrigé</b>	<b>1'199</b>	<b>89</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>2'756</b>	<b>4'050</b>
Attribution du résultat	-	-	-	-	474	474
Fonds propres affectés	-	-	-	-	-120	-120
Allocation résultat des entités	-74	7	0	-	66	0
Autres	-7	-	-	0	-9	-16
Résultat net part du Groupe	-	-	-	-	-693	-693
<b>Solde au 1er janvier 2013</b>	<b>1'119</b>	<b>97</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>2'475</b>	<b>3'696</b>
Attribution du résultat	-	-	-	-	-	-
Fonds propres affectés	-	-	-	-	-133	-133
Allocation résultat des entités	-340	9	0	-2	336	3
Autres	-110	-	-	-0	124	14
Résultat net part du Groupe	-	-	-	-	219	219
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>669</b>	<b>106</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3'021</b>	<b>3'800</b>

## 8.22 Réserve de réévaluation

	2013	2012
<b>Solde au 1er janvier</b>	<b>37</b>	<b>19</b>
Variation de juste valeur BCGE	35	20
Variation de juste valeur Autres	0	-2
Incidence des sorties d'actifs	3	
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>75</b>	<b>37</b>

## 8.23 Réserve de couverture

	2013	2012
<b>Solde au 1er janvier publié</b>	<b>-25</b>	<b>-24</b>
Corrections d'erreurs	-	-1
<b>Solde au 1er janvier corrigé</b>	<b>-25</b>	<b>-25</b>
Instruments dérivés de couverture	9	-1
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>-16</b>	<b>-25</b>

## 8.25 Intérêts minoritaires

	SIG	Palexpo	Autres entités	Total
<b>Solde au 1er janvier 2012 publié</b>	<b>1'274</b>	<b>48</b>	<b>4</b>	<b>1'326</b>
Corrections d'erreurs	-11	-	-	-11
Changement de méthode comptable	26	-	-	26
<b>Solde au 1er janvier 2012 corrigé</b>	<b>1'289</b>	<b>48</b>	<b>4</b>	<b>1'341</b>
Résultat net attribuable aux minoritaires	-254	0	0	-253
Autres	-4	1	-	-3
<b>Solde au 1er janvier 2013</b>	<b>1'031</b>	<b>49</b>	<b>4</b>	<b>1'085</b>
Résultat net attribuable aux minoritaires	33	0	1	34
Autres	6	0	0	6
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>1'070</b>	<b>50</b>	<b>5</b>	<b>1'125</b>

En 2012, le provisionnement de la recapitalisation de SIG à sa caisse de retraite pour CHF 521 millions engendre une part de résultat net attribuable aux minoritaires de CHF 234 millions, dans la mesure où SIG est détenu à 55% par l'Etat.

## 9 Passifs éventuels

	31.12.2013	31.12.2012
Non atteinte paliers intermédiaires CPEG	80	
Risque tarifaire SwissDRG	31	23
Risque tarifaire Tarmed	25	27
Litiges avec des tiers	35	19
Assainissement	19	17
<b>PASSIFS EVENTUELS</b>	<b>190</b>	<b>87</b>

### Non atteinte des paliers intermédiaires CPEG

Les dispositions légales fédérales prévoient que l'Etat, en tant que garant, verse des indemnités aux institutions de prévoyance qui n'atteindraient pas les taux de couverture de 60% en 2020 et 75% en 2030.

Sur la base des dernières projections actuarielles disponibles, la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) ne serait pas en mesure d'atteindre le palier intermédiaire de 75% en 2030. L'ordre de grandeur des intérêts que l'Etat pourrait devoir verser à la CPEG à partir de 2030 est de CHF 80 millions. Ce montant reste soumis à la volatilité des marchés financiers.

### Risque tarifaire Swiss DRG

La facturation des soins aigus somatiques est basée sur des forfaits appelés "Swiss DRG". Chaque séjour hospitalier est classé dans un groupe de pathologies (DRG) et indemnisé de manière forfaitaire sur la base du coût relatif exprimé en points DRG et attribué à chaque groupe. Le tarif du point DRG est fixé par les partenaires tarifaires et, à défaut d'entente, par l'Etat. Les négociations ayant échoué, l'Etat a fixé le tarif du point DRG à CHF 11'233 pour 2012 et CHF 10'900 pour 2013. Le surveillant des prix a

recommandé un tarif de CHF 9'674, si bien que les assureurs ont recouru contre la décision de l'Etat.

Au 31 décembre 2013, le risque maximal lié à l'application d'un tarif de CHF 9'674 sur la facturation de 2012 et 2013 s'élève à CHF 61 millions. Ce risque est couvert par une provision de CHF 30 millions, calculée sur la base d'un tarif de CHF 10'400 par point sur l'ensemble de la période 2012-2013. La différence entre le risque maximum de CHF 61 millions et la provision constitue un passif éventuel de CHF 31 millions.

### Risque tarifaire Tarmed

La facturation des soins ambulatoires est basée sur des forfaits appelés "Tarmed". Chaque soin est tarifé et indemnisé de manière forfaitaire sur la base d'un coût exprimé en points Tarmed. Les assureurs maladie ont fait recours contre la décision de l'Etat de fixer le tarif du point Tarmed à CHF 0,96, et demandent de le fixer à CHF 0,87 pour 2010 et CHF 0,85 dès 2011. Le Tribunal fédéral ne s'est pas encore prononcé sur ce recours.

Au 31 décembre 2013, le risque maximal lié à l'application d'un tarif de CHF 0,87 sur la facturation 2010 puis de CHF 0,85 sur les facturations 2011 à 2013 s'élève à CHF 63 millions. Ce risque est couvert par une provision de CHF 38 millions, calculée sur la base d'un tarif de CHF 0,89 par point sur l'ensemble de la période 2010-2013. La différence entre le risque maximum de CHF 63 millions et la provision constitue un passif éventuel de CHF 25 millions.

### Litiges avec des tiers

Les différents litiges avec des tiers que l'Etat n'a pas jugé nécessaire de provisionner sont présentés en passifs éventuels.

## 10 Actifs éventuels

	31.12.2013	31.12.2012
Décisions de taxation en cas de rappel d'impôts	196	125
Divers	1	1
<b>ACTIFS EVENTUELS</b>	<b>197</b>	<b>126</b>

Les décisions de taxation prises dans le cadre de procédures de rappel d'impôts et de soustraction d'impôts peuvent ne pas être comptabilisées selon une analyse des dossiers. Le montant total correspondant est mentionné en actif éventuel à défaut de figurer dans les comptes en revenu.

# 11 Garanties

## 11.1 Garanties données

	31.12.2013	31.12.2012
Institutions de prévoyance de droit public	8'169	8'266
Rentes genevoises (RG)	1'390	1'281
Banque cantonale de Genève (BCGE)	2'113	1'971
Cédules hypothécaires	1'786	1'755
Emprunts	64	60
Fondation d'aide aux entreprises (FAE)	19	18
Autres	6	7
<b>GARANTIES DONNEES</b>	<b>13'547</b>	<b>13'358</b>

### 11.1.1 Institutions de prévoyance de droit public

La Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) et la Fondation de prévoyance en faveur du personnel des transports publics genevois (FPTPG) sont autorisées à appliquer un système de capitalisation partielle. En contrepartie, elles doivent présenter tous les 5 ans, à l'autorité de surveillance, un plan de financement permettant d'assurer leur équilibre financier à long terme et garantissant notamment :

- o la couverture intégrale et en tout temps des engagements pris envers les pensionnés ;
- o le maintien du degré de couverture global à un niveau supérieur au degré de couverture initial déterminant, jusqu'à ce que l'institution atteigne la capitalisation complète;
- o l'atteinte d'un taux de couverture global d'au moins 80% d'ici 2052.

La garantie porte sur la partie des engagements de prévoyance comprise entre le degré de couverture initial déterminant et la capitalisation intégrale.

La CPEG ("CIA+CEH" dans les tableaux ci-après) a été créée en vue de la fusion de la Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du canton de Genève (CIA) et de la Caisse de prévoyance du personnel des établissements publics médicaux du canton de Genève (CEH).

La Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et de la prison (CP) bénéficie de la garantie de l'Etat, mais fonctionne en capitalisation intégrale.

Au 31 décembre 2013	CIA	CEH	CP	FPTPG	Total	CIA+CEH
Fortune nette de prévoyance	7'496	3'148	1'514	356	12'514	10'644
<b>Performance de la fortune</b>	<b>11.4%</b>	<b>10.7%</b>	<b>8.0%</b>	<b>8.1%</b>		<b>11.2%</b>
<i>Performance des actions</i>	20.8%	19.9%	n/d	21.4%		
<i>Performance des obligations</i>	1.7%	1.7%	n/d	-1.9%		
<i>Performance des biens immobiliers</i>	11.0%	10.1%	5.2%	5.4%		
Capitaux de prévoyance des actifs	5'368	2'615	n/a	250		7'983
Capitaux de prévoyance des pensionnés	8'130	2'477	n/a	329		10'607
<b>Capitaux de prévoyance</b>	<b>13'498</b>	<b>5'092</b>	<b>1'459</b>	<b>579</b>	<b>20'628</b>	<b>18'590</b>
<b>Engagements nets de prévoyance</b>	<b>6'002</b>	<b>1'944</b>		<b>223</b>	<b>8'169</b>	<b>7'946</b>
<b>Découvert des pensionnés</b>	<b>634</b>		<b>n/a</b>		<b>634</b>	
Taux technique utilisé	3.00%	3.00%	3.5%	3.50%		3.0%
Taux de couverture global (art.44 OPP 2)	55.5%	61.8%	101.90%	61.5%		57.3%
Taux de couverture des pensionnés	92.2%	100.0%	n/a	100.0%		100.0%
Taux de couverture des assurés actifs	0.0%	25.7%	n/a	10.8%		0.5%
Tables actuarielles	VZ 2010- 2017	VZ 2010- 2015	VZ 2010 adapté 2012	LPP 2010		VZ 2010- 2015

n/a : non applicable n/d : non disponible CIA+CEH : simulation de la caisse fusionnée CPEG

Au 31 décembre 2012	CIA	CEH	CP	FPTPG	Total	CIA+CEH
Fortune nette de prévoyance	6'133	2'863	1'432	331	<b>10'759</b>	8'996
<b>Performance de la fortune</b>	<b>9.1%</b>	<b>9.6%</b>	<b>7.5%</b>	<b>8.0%</b>		<b>9.1%</b>
Performance des actions	15.6%	14.8%	n/d	15.2%		
Performance des obligations	7.9%	8.0%	n/d	5.9%		
Performance des biens immobiliers	6.2%	5.6%	6.1%	5.9%		
Capitaux de prévoyance des actifs	5'216	2'434	n/a	258		7'650
Capitaux de prévoyance des pensionnés	7'275	2'111	n/a	299		9'386
<b>Capitaux de prévoyance</b>	<b>12'491</b>	<b>4'545</b>	<b>1'405</b>	<b>557</b>	<b>18'998</b>	<b>17'036</b>
<b>Engagements nets de prévoyance</b>	<b>6'358</b>	<b>1'682</b>		<b>226</b>	<b>8'266</b>	<b>8'040</b>
<b>Découvert des pensionnés</b>	<b>1'142</b>		<b>n/a</b>		<b>1'142</b>	<b>390</b>
Taux technique utilisé	3.50%	3.50%	3.75%	3.50%		3.5%
Taux de couverture global (art.44 OPP 2)	49.1%	63.0%	103.80%	59.4%		52.8%
Taux de couverture des pensionnés	84.3%	100.0%	n/a	100.0%		95.8%
Taux de couverture des assurés actifs	0.0%	30.9%	n/a	12.4%		0.0%
Tables actuarielles	VZ 2010- 2017	VZ 2005 adapté	VZ 2010 adapté 2012	LPP 2010		VZ 2010- 2015

n/a : non applicable n/d : non disponible CIA+CEH : simulation de la caisse fusionnée CPEG

En 2013, la Chambre des actuaires conseil a fixé le taux d'intérêt technique de référence à 3%. Ce taux représente une espérance de performance de la fortune devant assurer, en partie, le financement futur des engagements de prévoyance. Le taux d'intérêt technique est utilisé pour le calcul des engagements de prévoyance et son abaissement génère une augmentation des engagements de prévoyance bruts des caisses, à prendre immédiatement en charge. En outre, les caisses de prévoyance doivent s'y conformer dans un délai raisonnable.

## CPEG

Au 31 décembre 2013, la "CIA+CEH", à savoir la nouvelle CPEG, respecte les nouvelles dispositions fédérales, notamment en matière de taux de couverture initiaux. Toutefois, la CPEG ne serait pas en mesure d'atteindre le palier intermédiaire de 75% en 2030, ce qui conduirait l'Etat garant à devoir verser à la caisse des indemnités à partir de 2030 (voir passifs éventuels).

La recapitalisation de la CIA à hauteur de CHF 800 millions s'est réalisée comme détaillé ci-après :

- CHF 166 millions d'apport d'actifs immobiliers ;
- CHF 47 millions d'apport de valeurs mobilières (actions BCGE) ;
- CHF 587 millions d'apport de liquidités, dont CHF 300 millions ont été aussitôt prêtés par la caisse de prévoyance à l'Etat pour une durée maximale de 5 ans.

En 2013, avant de fusionner, la CIA et la CEH ont abaissé leur taux d'intérêt technique de 3,5% à 3%, ce qui a augmenté les engagements de prévoyance bruts de chacune de ces caisses de prévoyance d'environ CHF 600 millions pour la CIA et CHF 300 millions pour la CEH.

Pour éviter à la CPEG de ne pas couvrir ses engagements envers les pensionnés, la baisse du taux d'intérêt technique a été assortie d'une modification de la méthode de calcul de la valeur actuelle des immeubles, avec pour conséquence une augmentation de CHF 115 millions de la valeur des immeubles de l'institution.

Ainsi l'incidence nette de l'abaissement du taux d'intérêt technique pour la nouvelle CPEG est de CHF 785 millions.

## FPTPG

La FPTPG respecte les nouvelles dispositions fédérales et ne présente aucun risque de non atteinte des paliers intermédiaires prévus par le droit fédéral. Par ailleurs, la FPTPG a décidé d'abaisser son taux d'intérêt technique de 3,5% à 3% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, pour se conformer immédiatement au taux d'intérêt technique de référence de 3%.

## CP

La CP a abaissé son taux d'intérêt technique de 3,75% à 3,5% au 31 décembre 2013, ce qui a augmenté ses engagements de prévoyance bruts de CHF 46 millions, pour tendre par étape vers le taux d'intérêt technique de référence de 3%.

### 11.1.2 Rentes genevoises

	31.12.2013	31.12.2012
Placements	1'619	1'490
Performance de la fortune	5.1%	5.2%
<i>Actions</i>	17.4%	9.2%
<i>Produits de taux</i>	3.2%	5.5%
<i>Biens immobiliers</i>	4.6%	5.0%
Capitaux de prévoyance	1'390	1'281
Taux de couverture	112.3%	110.6%
Taux technique moyen	1.75%	2.75%

L'Etat garantit les rentes servies par les Rentes genevoises (art. 3 LRG), et perçoit en contrepartie une rémunération correspondant à 0,081% des capitaux de prévoyance.

Le risque de réalisation de cette garantie pour l'Etat est minime.

### 11.1.3 Garantie des dépôts d'épargne et de prévoyance auprès de la BCGE

L'Etat garantit le remboursement en capital et intérêts des dépôts d'épargne et de prévoyance auprès de la BCGE (art. 4 LBCGe) et perçoit en contrepartie une rémunération correspondant à 0,081% du montant effectivement garanti. Toutefois, la garantie de l'Etat sera supprimée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. A titre transitoire, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et le 31 décembre 2016, la garantie porte sur les engagements compris entre CHF 100'001 et CHF 500'000 par déposant, et CHF 1,5 millions par institution de prévoyance et pour les avoirs de libre passage d'un adhérent.

Au 31 décembre 2013, les engagements garantis par l'Etat s'élèvent à CHF 2'113 millions (2012 - CHF 1'971 millions), et les capitaux propres consolidés de la BCGE sont en hausse et s'élèvent à CHF 1'163 millions (2012 - CHF 1'086 millions). En conséquence, le risque de réalisation de cette garantie pour l'Etat est minime.

### 11.1.4 Cédules hypothécaires

Le Groupe dispose de biens immobiliers qui sont financés par des emprunts hypothécaires. Les montants des cédules hypothécaires figurent dans le tableau ci-dessous :

	31.12.2013	31.12.2012
BCGE	1'321	1'278
Autres établissements	465	477
<b>CEDULES HYPOTHECAIRES</b>	<b>1'786</b>	<b>1'755</b>

Le montant non utilisé des cédules hypothécaires qui servent de garanties pour les emprunts en cours est le suivant :

	31.12.2013	31.12.2012
BCGE	167	176
Autres établissements	47	50
<b>MONTANT RESIDUEL CEDULES HYPOTHECAIRES</b>	<b>214</b>	<b>225</b>

### 11.1.5 Garanties d'emprunts

	31.12.2013	31.12.2012
Haute Ecole de Travail Social	13	13
Fondation de l'Ecole Internationale de Genève	1	10
Maison de Vessy	25	13
EMS Béthel	7	7
Divers	18	17
<b>GARANTIES D'EMPRUNTS</b>	<b>64</b>	<b>60</b>

L'Etat accorde des cautions simples, au sens de la loi suisse, aux bailleurs de fonds de certaines entités publiques. Ces dernières rémunèrent l'Etat à concurrence de 0,125% du montant garanti.

Les entités publiques au bénéfice d'une garantie d'emprunts étant subventionnées ou contrôlées par l'Etat, le risque de défaillance d'une entité qui pourrait conduire un bailleur à exercer la garantie est minime.

### 11.3 Garanties reçues

	31.12.2013	31.12.2012
BCGE	329	426
Autres étab. bancaires	1'816	2'081
<b>Lignes de crédit non utilisées</b>	<b>2'145</b>	<b>2'507</b>
Cédules hypothécaires reçues	37	35
Divers	342	308
<b>GARANTIES RECUES</b>	<b>2'524</b>	<b>2'850</b>

### 11.4 Autres engagements

SIG s'est contractuellement engagé, selon des conditions prédéfinies, à acheter de l'énergie électrique et du gaz auprès de sociétés partenaires dans lesquelles SIG a des participations (SFMCP, groupe EOS et Gaznat). Les modalités contractuelles de calcul des prix d'achat visent notamment à assurer l'équilibre financier de ses partenaires, ainsi qu'une gestion optimale de l'approvisionnement en électricité et en gaz.

En 1993, SIG a accordé à Gaznat un prêt subordonné de CHF 7 millions.

En 2006, SIG a donné en nantissement l'ensemble de ses actions dans Cadiom SA auprès de l'établissement bancaire qui a octroyé un prêt à cette dernière.

En 2013, SIG a accordé à Cadiom SA une ligne de crédit de CHF 7 millions, non utilisée au 31 décembre 2013.

## 12 Instruments financiers

### 12.1 Actifs et passifs financiers par catégorie

<i>Au 31 décembre 2013</i>	Actifs et passifs financiers à la juste valeur	Prêts et créances	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente	Autres passifs financiers	Total
<b>ACTIF COURANT</b>						
Trésorerie		404				404
Créances revenus fiscaux		2'075				2'075
Créances livraisons, services		602				602
Autres actifs financiers	108	260				367
<b>ACTIF NON COURANT</b>						
Participations non consolidées				666		666
Autres actifs financiers	125	823	17	-	0	965
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>233</b>	<b>4'164</b>	<b>17</b>	<b>666</b>	<b>0</b>	<b>5'079</b>
<b>PASSIF COURANT</b>						
Fournisseurs et créanciers					1'261	1'261
Emprunts courants					3'315	3'315
Autres passifs financiers	18				1'577	1'595
<b>PASSIF NON COURANT</b>						
Emprunts non courants					12'494	12'494
Autres passifs financiers	1				769	770
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>20</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>19'417</b>	<b>19'436</b>

<i>Au 31 décembre 2012</i>	Actifs et passifs financiers à la juste valeur	Prêts et créances	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente	Autres passifs financiers	Total
<b>ACTIF COURANT</b>						
Trésorerie		309				309
Créances revenus fiscaux		1'804				1'804
Créances livraisons, services		571				571
Autres actifs financiers	189	303				492
<b>ACTIF NON COURANT</b>						
Participations non consolidées				750		750
Autres actifs financiers	123	735	17	-	0	875
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>312</b>	<b>3'723</b>	<b>17</b>	<b>750</b>	<b>0</b>	<b>4'801</b>
<b>PASSIF COURANT</b>						
Fournisseurs et créanciers					1'018	1'018
Emprunts courants					3'409	3'409
Autres passifs financiers	93				1'532	1'626
<b>PASSIF NON COURANT</b>						
Emprunts non courants					11'450	11'450
Autres passifs financiers	2				652	655
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>96</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>18'063</b>	<b>18'158</b>

## 12.2 Juste valeur des instruments financiers

Le tableau qui suit présente la juste valeur des actifs et passifs financiers répartis par niveau :

<b>31 décembre 2013</b>	<b>N1</b>	<b>N2</b>	<b>N3</b>	<b>Total</b>
Participations	-	-	1	1
Autres actifs fin. C	251	3	-	254
Autres actifs fin. NC	134	7	0	141
Autres passifs fin. C	1	17	-	18
Autres passifs fin. NC	-	1	-	1

C : courant NC : non courant

<b>31 décembre 2012</b>	<b>N1</b>	<b>N2</b>	<b>N3</b>	<b>Total</b>
Participations	382		74	456
Autres actifs fin. C	286	17		303
Autres actifs fin. NC	273	9	0	282
Autres passifs fin. C	3	90		93
Autres passifs fin. NC	1	2		2

C : courant NC : non courant

*N1 - niveau 1 : actifs et passifs financiers négociés sur des marchés actifs et liquides, dont la juste valeur correspond aux cours du marché (titres cotés et opérations à terme d'électricité).*

*N2 - niveau 2 : actifs et passifs financiers non négociés sur des marchés actifs et liquides, mais dont la juste valeur est établie sur la base des prix de transactions observables sur les marchés, directement comme prix de référence ou indirectement comme prix dérivé.*

*N3 - niveau 3 : actifs et passifs financiers dont la juste valeur ne peut être établie sur la base de données observables du marché, mais par des analyses de flux de trésorerie non fondées sur des prix de transactions observables sur les marchés (titres et capitaux de dotation évalués au coût).*

Aucune des variations de valeur entre le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2012 n'est due à un changement d'affectation de niveau de la juste valeur des actifs et passifs financiers.

## 13 Corrections d'erreurs et changements de méthodes comptables

<i>De l'année 2012</i>	<b>Résultat net 31 déc</b>	<b>Fonds propres 1er janv</b>
<b>Soldes publiés</b>	<b>-937</b>	<b>7'951</b>
Créances fiscales		21
Autres actifs fin. courants		-3
Immobilisations corporelles	-10	-110
Participations		3
Autres passifs fin. courants		-40
Four. et créanciers div.	3	-4
Provisions	-4	17
<b>Total corrections d'erreurs</b>	<b>-12</b>	<b>-116</b>
<b>Changement de méthode</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Soldes corrigés</b>	<b>-946</b>	<b>7'837</b>

### Changement de méthodes comptables

Les changements de méthodes comptables sont dus à des changements de méthodes de consolidation concernant SFMCP et Cadiom appliqués par les SIG selon les normes IFRS. Ces changements ont une incidence sur l'ensemble des rubriques des états financiers consolidés de l'Etat.

### Corrections d'erreurs

Des intérêts courus sur des créances fiscales anciennes auraient dû être reconnus en revenu lors d'exercices précédents : CHF +21 millions sur les fonds propres 2012 et les créances fiscales.

En 2008, des parcelles ont été évaluées dans le bilan d'entrée en zone villa ou de développement, alors qu'en 2005 le plan directeur de quartier mentionnait qu'elles faisaient partie des espaces verts (évaluation nettement inférieure) : CHF -100 millions sur les fonds propres 2012 et les immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles ont fait l'objet de diverses corrections (doublons, actifs manquants, remaniements parcellaires, démolitions) :

- résultat 2012 : CHF -10 millions,
- fonds propres 2012 : CHF -10 millions.

Des engagements liés à des opérations sur des immobilisations corporelles n'ont pas été reconnus au bilan de manière appropriée : CHF -23 millions sur les fonds propres 2012 et les autres passifs courants.

Les heures supplémentaires et congés payés de HUG ont été reclassés des "Provisions" vers les "Autres passifs financiers courants" (engagements liés au personnel) pour CHF 17 millions.

## 14 Gestion des risques

### 14.1 Rôles et responsabilités

Dans le cadre de son action publique et de ses activités opérationnelles, le Groupe est exposé aux risques de crédit, de liquidité, de taux d'intérêt, de change, et de prix sur ses titres cotés. Les risques financiers sont gérés de manière indépendante par l'Etat, les entités et entreprises publiques du Groupe.

#### L'Etat

La gestion des risques financiers incombe principalement à la Trésorerie générale de l'Etat (TGE), qui assure :

- La gestion de la dette financière en optimisant les conditions de refinancement auprès d'un grand nombre d'investisseurs.
- La gestion dynamique des risques financiers en recourant si nécessaire à des instruments financiers dérivés pour couvrir l'exposition aux risques. Le recours à des dérivés financiers est régi par le règlement sur la trésorerie de l'Etat, qui stipule que l'Etat ne peut ni conclure, ni négocier d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation, mais uniquement à des fins de couverture.
- La centralisation de la trésorerie d'entités publiques en mettant à leur disposition une plateforme de paiements et en finançant leurs besoins en termes de fonctionnement. Toutefois, l'Etat n'apporte aucun financement aux entités pour leurs propres investissements, que ce soit dans le cadre de la caisse centralisée ou dans le cadre de prêts. L'Etat peut néanmoins soutenir des investissements par le biais de subventions d'investissement ou de dotations en capital. Dans le cas contraire, les entités doivent lever elles-mêmes des financements auprès d'établissements bancaires et financiers suisses ou étrangers.
- Un reporting régulier à l'intention du conseiller d'Etat chargé du département des finances afin de rendre compte de ses activités (rapport mensuel qui s'adapte au besoin de la gouvernance, rapport de gestion détaillé établi sur base annuelle, rapports spécifiques complémentaires établis selon les besoins).

#### SIG

SIG est plus particulièrement exposé aux risques de fluctuation des prix des énergies. Le Conseil d'administration de SIG a approuvé une « politique de gestion des risques liés à l'approvisionnement en électricité », ainsi que certaines limites d'engagements en termes de quantité et de valeur. L'objectif de cette politique de gestion est de définir le cadre dans lequel les opérations correspondantes doivent être réalisées. Un manuel complète la politique de gestion des risques. Une liste des contreparties autorisées est également établie.

SIG gère les autres risques financiers selon la même approche que celle de l'approvisionnement en électricité. Le Conseil d'administration de SIG a approuvé une « politique de gestion des risques financiers » qui définit le cadre dans lequel la direction financière de SIG est habilitée à gérer ces risques.

#### Les autres entités et entreprises publiques

Selon les cas, les autres entités et entreprises publiques recourent à des instruments financiers dérivés de couverture pour limiter les risques financiers auxquels elles sont exposées. Les risques encourus par les entités publiques sont généralement moindres en raison de la nature des opérations financières et du soutien financier de l'Etat. Toutefois, AIG, FTI et Palexpo ne bénéficient d'aucune aide financière et développent une gestion des risques adaptée à la complexité de leurs activités opérationnelles.

## 14.2 Risque de taux d'intérêt des flux de trésorerie

Le tableau ci-après présente la valeur nominale des emprunts à taux variables et à taux fixes à la date de clôture.

	31.12.2013		31.12.2012	
Emprunts CT	2'427	15%	2'431	16%
Emprunts LT - variables	94	1%	343	2%
<b>Sous-total - variable</b>	<b>2'522</b>	<b>16%</b>	<b>2'774</b>	<b>19%</b>
Emprunts LT - fixes	13'323	84%	12'148	81%
<b>Emprunts - valeur nom.</b>	<b>15'845</b>	<b>100%</b>	<b>14'923</b>	<b>100%</b>
Ecart de conversion	-		-47	
Ajust. liés au coût amorti	-35		-37	
<b>TOTAL EMPRUNTS</b>	<b>15'809</b>		<b>14'838</b>	

A l'Etat, la part maximale de la dette à taux variable est fixée dans la stratégie annuelle de gestion de la dette, approuvée par le Conseil d'Etat, et est généralement limitée à un maximum de 30% de la dette totale. Cette part représente 17% de la dette totale au 31 décembre 2013 (2012 - 20%). L'Etat n'a contracté aucun instrument financier de couverture contre le risque de taux d'intérêt au 31 décembre 2013 (2012 - idem).

SIG appréhende le risque essentiellement en termes de diminution du coût moyen de la dette existante tout en s'assurant que la dette à taux variable ne dépasse pas un pourcentage défini de la dette totale. AIG limite son exposition au risque de flux de trésorerie sur les taux d'intérêts engendré par les emprunts à taux variable en les couvrant par des taux fixes à hauteur de 70% minimum. Les instruments financiers utilisés par SIG et AIG ne sont contractés qu'à des fins de couverture. Leur juste valeur est reconnue selon la comptabilité de couverture.

Les autres entités sont peu exposées au risque de taux d'intérêt.

Les tableaux ci-après présentent la sensibilité aux taux d'intérêt des emprunts à taux variable ouverts à la date du bilan (emprunts court terme et long terme à taux variable).

<b>Incidence résultat</b>	31.12.2013		31.12.2012	
Taux d'intérêt : -100 points	-		-	
Taux d'intérêt : +100 points	-22		-24	

<b>Incidence fonds propres</b>	31.12.2013		31.12.2012	
Taux d'intérêt : -100 points	-		-	
Taux d'intérêt : +100 points	-1		-1	

Aucune diminution de taux d'intérêt n'est appliquée, compte tenu de la faiblesse des taux d'intérêts actuels.

## 14.3 Risque de change

### 14.3.1 Risque de change sur les emprunts en devises

Le tableau ci-après met en regard la valeur totale des emprunts, ainsi que la valeur comptable des emprunts libellés en devises et convertis en CHF au taux de change à la date de clôture.

	31.12.2013		31.12.2012	
Emprunts en EUR			223	1%
Emprunts en JPY			58	0%
<b>Emprunts en devises</b>			<b>281</b>	<b>2%</b>
Emprunts en CHF	15'845	100%	14'663	98%
<b>Emprunts - valeur nom.</b>	<b>15'845</b>	<b>100%</b>	<b>14'944</b>	<b>100%</b>
Ecart de conversion			-47	
Ajust. liés au coût amorti	-35		-37	
<b>TOTAL EMPRUNTS</b>	<b>15'809</b>		<b>14'860</b>	

### 14.3.2 Risque de change sur les autres dettes et créances en devises

Le bilan du Groupe comprend également d'autres positions en devises. Le tableau ci-après présente la valeur comptable des autres dettes et créances libellées en devises et converties en CHF au taux de change à la clôture.

	31.12.2013		31.12.2012	
Liquidités en EUR	23		13	
Créances en EUR	10		9	
Dettes en EUR	-5		-6	
<b>RISQUE NET</b>	<b>27</b>		<b>16</b>	

La trésorerie en EUR provient de la vente de biens immobiliers en France. L'Etat conserve ces disponibilités pour couvrir le paiement de ses dettes en EUR, et n'a ainsi contracté aucun instrument de couverture au 31 décembre 2013 (2012 - idem).

SIG réalise des achats d'électricité en euro et minimise l'incidence des variations du taux de change EUR / CHF sur ses charges financières en recourant à des instruments financiers de couverture (options de change et achats à terme).

Le tableau ci-après présente la sensibilité du résultat aux variations de taux de change EUR / CHF des liquidités, dettes (hors emprunts) et créances ouvertes à la clôture.

	31.12.2013		31.12.2012	
Change EUR/CHF : -10%	-24		-25	
Change EUR/CHF : +10%	24		17	

Les réserves incluses dans les fonds propres ne varieraient pas au 31 décembre 2013 (2012 - idem).

## 14.4 Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles et amène, de ce fait, l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit concerne essentiellement les créances résultant de revenus fiscaux, les créances résultant de livraisons et services, les liquidités, les transferts de fonds avec la Confédération et les communes.

Les créances résultant de revenus fiscaux sont perçues par l'Etat dans le cadre de ses fonctions régaliennes. Le risque de crédit est limité dans la mesure où les créances correspondantes sont réparties entre un grand nombre de personnes physiques et morales domiciliées dans le canton de Genève.

Les créances résultant de livraisons et services sont perçues par le Groupe en contrepartie d'une prestation. Le risque de crédit est limité dans la mesure où les créances correspondantes sont réparties entre un grand nombre de personnes physiques et morales.

Les liquidités du Groupe sont déposées auprès de contreparties de premier ordre. Le risque de crédit est mesuré dans la mesure où les liquidités sont déposées auprès de différents établissements bancaires.

Le risque de crédit lié à la Confédération et aux communes est également limité car celles-ci disposent de fonctions régaliennes leur permettant d'accroître leurs ressources (impôts) pour faire face à leurs engagements.

L'exposition du Groupe au risque de crédit à l'égard d'une seule contrepartie n'est pas importante. La valeur nette comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale du Groupe au risque de crédit.

## 14.5 Risque de prix

### 14.5.1 Risque de prix sur les titres cotés

L'Etat est exposé au risque de prix sur ses titres cotés, principalement sur les actions de la BCGE. Le tableau ci-après présente la sensibilité des fonds propres aux variations de prix des titres cotés.

	31.12.2013	31.12.2012
Cours actions : -10%	-36	-37
Cours actions : +10%	36	37

Le résultat net consolidé ne serait pas touché car les titres cotés sont classés dans la catégorie d'actifs disponibles à la vente et aucun titre coté n'a subi de pertes de valeur.

### 14.5.2 Risque de prix sur l'approvisionnement en électricité et de gaz

Dans le cadre de son activité opérationnelle liée à la vente de gaz et d'électricité, SIG est exposé aux variations des prix des énergies (prix de marché), à la fiabilité des sources d'approvisionnement et à la faible liquidité du marché énergétique suisse.

Les risques liés à l'approvisionnement en gaz sont gérés par Gaznat SA, société détenue à 38% par SIG.

Les risques liés à l'approvisionnement en électricité sont gérés de manière dynamique, dans une optique de couverture des besoins en énergie électrique à un coût minimum, tout en tenant compte des volumes liés aux positions ouvertes, des risques de prix de marché et des risques de défaillance des contreparties.

Dans le cadre de la « politique de gestion des risques liés à l'approvisionnement en électricité », la direction de SIG est autorisée à recourir aux deux types de produits suivants en respectant des limites prédéfinies :

- les produits qui donnent lieu à une livraison physique à l'échéance du contrat,
- les instruments financiers sans livraison physique qui permettent une couverture du risque de prix.

Dans la mesure où SIG conclut des contrats à terme d'achat d'énergie électrique, l'entité n'est pas exposée aux risques liés aux fluctuations des prix de l'électricité au 31 décembre 2013 (2012 - idem).

## 14.6 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers.

### L'Etat

L'Etat gère le risque de liquidité en s'assurant d'obtenir, dans des délais appropriés, les financements nécessaires aux engagements courants.

Pour ce faire, elle cherche à :

- limiter la part de sa dette à court terme à 25% en moyenne ;
- disposer de lignes de crédit, confirmées ou non confirmées, appropriées et en suffisance ;
- maintenir une diversification de ses sources de financement tant sur le court terme (contreparties bancaires, compagnies d'assurances, collectivités publiques, etc.) que sur le long terme (émission d'emprunts publics et/ou privés), en Suisse ou en Europe ;
- optimiser la gestion de la dette financière afin d'en limiter le niveau (par exemple, par le développement de conventions de "cash pooling" avec les entités subventionnées) ;
- anticiper au mieux les besoins de financement et de refinancement tant à court terme qu'à long terme ;
- suivre l'évolution du marché afin de saisir les opportunités créées par les demandes des investisseurs qui seraient en ligne avec ses propres besoins.

Par ailleurs, l'Etat mandate l'agence de notation Standard & Poor's afin d'obtenir une note de crédit pour ses émissions d'emprunts publics et ainsi améliorer sa visibilité et sa transparence financière auprès des investisseurs. L'agence attribue à l'Etat la note AA- depuis 2010.

### Entités publiques (subventionnées)

L'Etat couvre une grande partie du risque de liquidité auquel les entités publiques pourraient être exposées. La Trésorerie générale de l'Etat (TGE) met à disposition des entités publiques adhérant à la caisse centralisée les liquidités nécessaires à leur fonctionnement. Par ailleurs, la Constitution genevoise indique que l'Etat doit couvrir les déficits d'exploitation d'HG et HUG au moyen d'une subvention de fonctionnement.

Toutefois, l'Etat n'apporte aucun financement aux entités pour leurs propres investissements dans le cadre de la caisse centralisée. Ces dernières doivent lever elles-mêmes des financements auprès de tiers suisses ou étrangers. Si une disposition légale le permet, le gouvernement peut accorder au financeur tiers un cautionnement simple au sens de la loi suisse (Code des Obligations) dans le cadre d'une convention tripartite. Ce cautionnement prend la forme d'une garantie d'emprunt rémunérée.

Les entités publiques peuvent recourir à des dettes hypothécaires lorsqu'elles doivent financer l'acquisition d'un bien immobilier.

### Entreprises publiques (non subventionnées)

Les entreprises publiques assument leurs risques de liquidité dans le cadre de leurs politiques internes. Toutefois, ces entités disposent d'actifs nets et de capacités bénéficiaires qui tendent à limiter l'exposition au risque de liquidité.

## Analyse de maturité

L'analyse de maturité met en évidence la durée contractuelle résiduelle des passifs financiers non dérivés du Groupe à la date de clôture. Les montants indiqués représentent le flux de trésorerie contractuel non actualisé selon la date la plus rapprochée à laquelle le Groupe pourrait être tenu d'effectuer un paiement.

	Moins 1 an	Entre 1 et 2	Entre 2 et 5	Plus de 5	Mat Total
<i><b>Au 31 décembre 2013</b></i>	<b>A moins d'un an</b>	<b>Entre 1 et 2 ans</b>	<b>Entre 2 et 5 ans</b>	<b>A plus de 5 ans</b>	<b>Total</b>
Fournisseurs et autres créanciers	1'215	7	5	-	1'227
Emprunts courants	3'307	11	5	180	3'503
Emprunts non courants	54	1'911	3'178	8'859	14'002
Autres passifs financiers courants	1'781	-	0	-	1'781
Autres passifs financiers non courants	7	104	96	563	770
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>6'365</b>	<b>2'033</b>	<b>3'285</b>	<b>9'602</b>	<b>21'284</b>

	A moins d'un an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	A plus de 5 ans	Total
<i><b>Au 31 décembre 2012</b></i>					
Fournisseurs et autres créanciers	1'045	1	5	-	1'051
Emprunts courants	3'419	0	-	-	3'419
Emprunts non courants	87	1'916	2'845	8'250	13'098
Autres passifs financiers courants	1'729	-	-	-	1'729
Autres passifs financiers non courants	3	72	23	555	652
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>6'282</b>	<b>1'990</b>	<b>2'872</b>	<b>8'805</b>	<b>19'948</b>

Les montants relatifs aux emprunts non courants dont l'échéance est prévue à moins d'un an représentent les emprunts hypothécaires de la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) devant être refinancés l'année suivante.

Les emprunts hypothécaires des Fondations immobilières de droit public (FIDP) et de FPLC (hypothèques de 1<sup>er</sup> rang), pour lesquels aucun remboursement ou amortissement conventionnel ne sont prévus, sont présentés dans les emprunts non courants à plus de 5 ans, indépendamment de l'échéance du taux d'intérêt.

## 15 Information relative aux parties liées

### 15.1 Information sur le contrôle du Groupe

Entités contrôlées par l'Etat	% contrôle	
	2013	2012
Banque Cantonale de Genève (BCGE)	50% <sup>a</sup>	53% <sup>a</sup>
<i>a Pourcentage des droits de vote</i>	44% <sup>b</sup>	50% <sup>b</sup>
<i>b Fraction du capital</i>		
Caisse Cantonale genevoise de chômage	100%	100%
Caisse Cantonale Genevoise de Compensation (CCGC)	100%	100%
Caisse d'Allocation Familiale des Administrations et Institutions Cantonales (CAFAC)	100%	100%
Caisse d'Allocation Familiale pour Personnes sans Activités (CAFNA)	100%	100%
Caisse Publique de Prêts sur Gages	100%	100%
Cliniques Genevoises de Joli-Mont et Montana	100%	100%
E-Closion SA	0%	100%
EMS « La Vespérale »	100%	100%
Établissements Publics pour l'Intégration (EPI)	100%	100%
Fondation d'Aide aux Entreprises	100%	100%
Fondation des Ateliers Feux-Verts (FAFV)	100%	100%
Fondation du centre international de Genève	100%	100%
Fondation Ecllosion	100%	0%
Fondation Mixte pour la Création d'une Salle Polyvalente de Spectacles (Arena), en liquidation	100%	100%
Fondation Officielle de la Jeunesse	100%	100%
Fonds cantonal de compensation de l'assurance-maternité	100%	100%
Fonds cantonal de compensation des allocations familiales	100%	100%
Fonds de l'aide au sport	100%	100%
Fonds de répartition des bénéfices de la Loterie romande (organe de répartition)	100%	100%
Haute École de Gestion et d'Information Documentaire (HEG)	100%	100%
Haute École de Musique - Conservatoire supérieur de musique de Genève (HEM-CSMG)	100%	100%
Haute École de Santé – «Le Bon Secours» (HEdS)	100%	100%
Haute École de Travail Social - Institut d'Études Sociales (HETS)	100%	100%
Laboratoire d'horlogerie et de microtechnique de Genève (LHMG)	100%	100%

Entités contrôlées par l'Etat	% contrôle	
	2013	2012
Maison de Retraite du Petit-Saconnex	100%	100%
Maison de Vessy	100%	100%
Office Cantonal de l'assurance invalidité	100%	100%
Office Cantonal des Assurances Sociales	100%	100%
Ports Francs et Entrepôts de Genève	87%	87%
Rentes genevoises	100%	100%
Service Cantonal d'Allocations Familiales (SCAF)	100%	100%
SI de terrains Nord Aviation	100%	100%
Société genevoise de patronage (SGP)	100%	100%

Entité contrôlée par l'UNIGE	% contrôle	
	2013	2012
Fondation Ernest Boninchi	20%	20%
Fondation Ernst et Lucie Schmidheiny	43%	43%
Fondation Fonds Général de l'Université	64%	64%
Fondation universitaire pour le logement des étudiants	33%	33%
Fondation Université du 3ème âge de Genève	17%	17%

Entités sous influence de l'Etat	% contrôle	
	2013	2012
Fondation Franco-Suisse pour la Recherche Technologique	13%	13%
Fondation Zoubov	33%	33%
Groupe CGN SA	15%	15%

Entités contrôlées conjointement par l'Etat	% contrôle		Principaux copropriétaires
	2013	2012	
Centre d'accueil de la Genève internationale	33%	33%	Etat de Genève / Confédération / autres collectivités publiques et privées
Coopérative Romande de Cautionnement	8%	7%	Vaud / Fribourg / Valais / Neuchâtel
Fondation de Droit Public du Musée d'Art Moderne et Contemporain (Fondamco)	33%	33%	Fondation du Musée d'art moderne et contemporain de Genève / Ville de Genève
Fondation des Cinémas du Grütli	50%	50%	Ville de Genève
Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue	33%	33%	Associations professionnelles d'employeurs / Associations professionnelles des travailleurs
Fondation Genevoise pour l'Animation Socio-Culturelle (FASE)	50%	50%	Communes genevoises
Fondation Neptune	29%	29%	nd
Fondation Office pour la Promotion des produits Agricole Genève (OPAGE)	17%	17%	Chambre genevoise d'agriculture / Union maraîchère de Genève / Association des organisations viticoles genevoises / Société d'arboriculture fruitière de Genève / Syndicat patronal des horticulteurs
Fondation pour les zones agricoles spéciales (FZAS)	33%	33%	Association des communes genevoises / Union maraîchère de Genève / AgriGenève / Groupement technique horticole genevois
Fondation Romande de Détention (LMC)	33%	33%	Vaud / Neuchâtel
Fondation romande pour le cinéma	25%	25%	Cantons romands, ville de Genève, ville de Lausanne
Fondation Romande pour Toxicomanes Internés et Condamnés	17%	17%	Autres cantons romands
GLCT Transports Publics	38%	38%	Canton de Vaud / Départements Ain et Haute-Savoie / Communes françaises
Groupement Intercommunal d'Animation Parascolaire (GIAP)	40%	40%	Communes genevoises
Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) Téléphérique du Salève	50%	50%	Communes françaises
Haute École de Théâtre de Suisse Romande (HETSR)	14%	14%	Cantons romands / Berne
Haute École Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO)	20%	17%	Cantons romands
Haute École Spécialisée Santé-Social de Suisse Romande (HES-S2)	0%	14%	Cantons romands / Berne
Institut de Hautes Études Internationales et du Développement (HEID)	50%	50%	Confédération

Entités contrôlées conjointement par l'UNIGE	% contrôle		Principaux copropriétaires
	2013	2012	
Association Genevoise pour les Métiers de Laboratoire (AGEMEL)	33%	33%	HEPIA, Ville GE, SIG, Givaudan, État GE
Centre d'Imagerie Biomédicale (CIBM)	20%	20%	UNIL, EPFL, HUG, CHUV
Centre de créativité de Genève	33%	33%	HES, État GE
Centre de modélisation scientifique avancée (CADMOS)	33%	33%	UNIL, EPFL
ESPRESSO	14%	14%	UNI BE, INAF, UNI Porto, UNI Lisbonne et institut astrophysique Canaries
Fondation Académie Internationale des Sciences et Techniques du Sport (AISTS)	12%	12%	UNIL, École hôtelière, État de Vaud, Ville de Lausanne, IDHEAP, EPFL; CIO et IMD Business School
Fondation Archives Jean Plaget	50%	50%	Société académique Genève, famille
Fondation Artères	25%	25%	HUG
Fondation Campus Biotech Geneva	nd	nd	État GE, EPFL
Fondation Centre de recherches médicales Carlos et Elsie de Reuter	44%	44%	HUG
Fondation de la Cité Universitaire de Genève	31%	31%	Ville GE et État GE
Fondation Dialogue des Savoirs	25%	25%	UNIZH, UNIL et UNINE
Fondation Institut Suisse de Bioinformatique (SIB)	25%	25%	EPFL, ETH ZH, UNI BE, UNI BS, UNI ZH, UNI FR, UNIL, UNI TI et HUG
Fondation Institut universitaire romand de santé au travail	9%	9%	État GE, État Vaud, UNIL et autres cantons latins
Fondation pour recherches médicales	39%	39%	État GE, HUG et Association pour recherches médicales
Fondation sanatorium universitaire Suisse	nd	nd	Hautes écoles universitaires
HARPS-N	25%	25%	Harvard, St Andrew s, Edimburgh, Belfast et INAF
Institut Confucius de Genève	50%	50%	Université Renmin (Pékin), Hanban
Réseau suisse des études internationales (SNIS, ex RUIG)	33%	33%	IHEID
Sw iss School of Public Health (SSPH+)	nd	nd	UNI BS, UNI BE, UNIL, UNI ZH et UNI TI
Sw issSIMS	25%	25%	UNIL, UNIBE, ETHZ
Sw issuniversities	nd	nd	Hautes écoles universitaires, hautes écoles spécialisées, hautes écoles pédagogiques
Vital-IT	0%	20%	UNIBE, UNIFR, UNIL et EPFL

nd : non disponible

#### Autres parties liées

Agence Travailleur recherche Travail
Enerdis Approvisionnement SA
Eventech SA
Exal SA
Fondation Auguste Roth
Fondation Dr Renée Girod
Fondation du Comité permanent du salon international de l'automobile
Fondation Foyer handicap
Fondation pour les arts visuels

#### Autres parties liées (suite)

Fondation pour l'Écrit du salon International du Livre et de la Presse
Fonds d'entretien et de renouvellement des voies de la Zymeysa
Office de Promotion des Industries et des Technologies
Salon international du livre et de la presse SA
La caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du canton de Genève (CIA)
La caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et de la prison (CP)
La caisse de prévoyance du personnel des établissements publics médicaux du canton de Genève (CEH)
La fondation de prévoyance en faveur du personnel des transports publics genevois (FPTPG)
Soho Holding SA

## 15.2 Opérations entre parties liées

Dans le cadre de conventions valables jusqu'au 31 décembre 2030, SIG a la possibilité de s'approvisionner en électricité auprès d'EOS pour une quantité annuelle maximum fixée à un prix équivalent au coût moyen de production d'EOS. La différence cumulée pendant la période indiquée, entre le prix de vente moyen d'EOS et son coût moyen de production sur les quantités prélevées par SIG, ne pourra excéder un plafond mutuellement convenu. Cette possibilité d'approvisionnement est considérée comme un droit d'achat qui prend naissance lorsqu'il est exercé et qui s'éteint uniquement par la livraison physique de l'électricité. L'exercice de ce droit d'achat de la part de SIG dépend des conditions du marché. Ainsi, ce droit n'est pris en compte dans les états financiers que lors de son exercice.

EOS a concédé à SIG, en compensation d'efforts importants, un droit de prélèvement de puissance provenant de sa part à la production de la société Forces Motrices Hongrin-Léman SA (FMHL). Ce droit permet d'acquérir une quantité prédéfinie d'énergie au prix de revient de production ou de recevoir son équivalent financier. La valeur estimée de cette option pour un horizon à 5 ans à venir est nulle au 31 décembre 2013 (2012 - nulle).

SIG a pris des participations dans des sociétés actives dans le domaine de l'énergie électrique d'origine éolienne. Des contrats de prêt en faveur de ces sociétés ont également été conclus. Le montant maximum que ces sociétés peuvent emprunter dans le cadre de ce financement et sur la base de critères de réalisation prédéfinis est de CHF 51 millions au 31 décembre 2013 (2012 - CHF 51 millions). La somme des avances consenties représente un investissement en capital à hauteur de CHF 46 millions au 31 décembre 2013, (2012 - CHF 41 millions).

## 15.3 Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent :

- à l'Etat : les conseillers d'Etat, la chancelière d'Etat, le procureur général, les secrétaires généraux (y compris le secrétaire général du Pouvoir judiciaire), le Sautier et les directeurs généraux ;
- dans les entités et les entreprises publiques : les membres des organes de direction et d'administration.

### Rémunération

	2013	2012
Rémunération globale	39	38
Nombre de personnes (unité)	321	322
Equivalent temps plein (unité)	136	141

### Autres rémunérations et avantages

Les conseillers d'Etat, la chancelière d'Etat ainsi que le procureur général bénéficient de conditions de retraite différentes des membres du personnel du Groupe, dont les principales caractéristiques sont notamment une durée de cotisation plus courte (par exemple, un conseiller d'Etat a le droit à une pension de retraite annuelle partielle après 8 ans de magistrature, et à une pension complète après 12 ans).

### Cadre réglementaire

Les conditions d'avantages postérieurs à l'emploi (et de rémunérations) des conseillers d'Etat et de la chancelière d'Etat sont détaillées dans la loi sur le traitement et la retraite des conseillers d'Etat et de la chancelière d'Etat (LTRCE).

Les conditions d'avantages postérieurs à l'emploi (et de rémunérations) sont détaillées dans la loi sur le traitement et la retraite des magistrats du Pouvoir judiciaire (LTRPJ).

La rémunération des autres principaux dirigeants est détaillée dans la loi générale relative au personnel de l'administration cantonale et des établissements publics médicaux (LPAC).

## 16 Informations financières complémentaires sur la BCGE

L'Etat ne détient plus que 49,8% des droits de vote au 31 décembre 2013 (2012 - 53%), depuis le transfert de 200'000 actions de la BCGE à la caisse de retraite CIA. Ce transfert a été effectué, d'une part, pour recapitaliser la CIA, d'autre part pour se désengager de la BCGE depuis que l'Etat avait dû prendre le contrôle de la banque pour la sauver de la faillite au début des années 2000.

Depuis le sauvetage de la banque et dans la mesure où elle ne fait pas partie d'une politique publique de l'Etat, ce dernier n'a pas vocation à la contrôler mais seulement à exercer une surveillance et à limiter ses risques. A ce titre, l'Etat a décidé de supprimer par étape sa garantie.

En raison de son exclusion du périmètre de consolidation, des éléments d'informations financières complémentaires sont mentionnés ci-après afin de mettre en lumière la contribution que la BCGE aurait pu apporter aux comptes consolidés du Groupe.

Situation financière	31.12.2013	31.12.2012	Performance financière	2013	2012
Créances hypothécaires	9'319	9'071	Résultat opération intérêts	201	205
Créances sur la clientèle	3'836	3'923	Résultat opération commissions	98	104
Créances sur les banques	325	341	Résultat du négoce	27	24
Immobilisations financières	1'277	1'253	Autres résultats	9	12
Autres actifs	1'862	1'886	<b>Produits d'exploitation</b>	<b>335</b>	<b>346</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>16'619</b>	<b>16'473</b>	Charges de personnel	-121	-123
Engagements envers la clientèle	11'698	11'079	Autres charges d'exploitation	-83	-85
Prêts et emprunts	2'553	2'602	<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-204</b>	<b>-208</b>
Autres passifs	1'205	1'706	<b>Bénéfice brut</b>	<b>131</b>	<b>137</b>
Fonds propres	1'163	1'086	Autres produits et charges	-58	-70
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>16'619</b>	<b>16'473</b>	<b>RESULTAT NET</b>	<b>73</b>	<b>67</b>

Les comptes de la BCGE sont établis conformément aux directives de la Finma sur les dispositions régissant l'établissement des comptes.

Les soldes des avoirs, emprunts et instruments dérivés passifs du Groupe auprès de la BCGE sont les suivants :

	31.12.2013	31.12.2012
Avoirs	150	124
Emprunts	1'218	1'076
Instruments dérivés passifs		-2

Les engagements hors bilan de la BCGE sont les suivants :

	31.12.2013	31.12.2012
Engag. conditionnels	720	567
Engagements irrévocables	424	386
Instruments fin. dérivés	5'091	4'377
Autres opéra° hors bilan	158	139

## 17 Principes et méthodes comptables

### 17.1 Base d'établissement

Les présents états financiers ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation et selon les principes de la comptabilité d'exercice et des coûts historiques, à l'exception de certains actifs et passifs évalués à la juste valeur.

### 17.2 Entrée en vigueur de nouvelles normes

Les normes IPSAS 28 « Instruments financiers : présentation », IPSAS 29 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et IPSAS 30 « Instruments financiers : information à fournir » sont entrées en vigueur pour les périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. L'Etat a appliqué de manière anticipée ces normes depuis la première publication des états financiers selon les normes IPSAS. L'entrée en vigueur de cette norme n'a pas d'incidence sur la présentation des présents états financiers.

### 17.3 Normes publiées et non encore adoptées

A la date d'approbation des présents états financiers, la norme IPSAS 32 « Accords de concession de services : concédant » a été publiée avec une entrée en vigueur à compter des périodes ouvertes au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Le Groupe n'applique pas de manière anticipée cette norme. Son adoption n'aura aucune incidence significative sur les états financiers au cours de la première période d'application.

### 17.4 Recours à des estimations

Certaines estimations sont nécessaires pour établir la situation financière du Groupe, dans la mesure où des éléments ne peuvent être évalués avec précision. Ces estimations sont révisées en cas de changement de circonstances, de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience. Les hypothèses, sur lesquelles se fondent les principales estimations, sont explicitées ci-après.

#### Revenus fiscaux et créances résultant de revenus fiscaux

Les impôts périodiques de l'année sur les personnes physiques et morales ne sont pas disponibles au moment de la préparation des états financiers, car l'impôt de chaque contribuable est prélevé sur la base des revenus et de la fortune, ou des bénéfices et du capital de l'exercice en cours.

Compte tenu des délais octroyés aux contribuables pour remettre leur déclaration d'impôt, les revenus réels d'impôts de l'année ne peuvent être déterminés ni sur la base des taxations effectives, ni sur la base des déclarations des contribuables (remises après la préparation des états financiers).

Dans ces conditions, les impôts périodiques sont comptabilisés sur la base d'estimations, dont les méthodes varient en fonction de l'impôt considéré.

#### Impôt sur les revenus des personnes physiques au barème ordinaire

L'estimation est calculée sur la base des éléments des années fiscales antérieures et des hypothèses de croissance fondées sur l'évolution du PIB. Ces hypothèses proviennent des dernières recommandations du Groupe de perspectives économiques (GPE) qui sont publiées tous les trimestres.

#### Impôt sur la fortune des personnes physiques

L'estimation est basée sur les éléments des années fiscales antérieures et des hypothèses de croissance déterminées à partir des statistiques fournies par la Banque nationale suisse (BNS) sur la valeur de la fortune mobilière.

#### Impôt à la source

L'estimation de l'impôt à la source est réalisée à partir de l'impôt perçu. En règle générale, l'impôt à la source d'une année fiscale est perçu dans le courant de l'année correspondante. La taxation a ensuite lieu les deux années suivantes pour les dossiers demandant des rectifications. Ainsi, à la clôture des comptes, la perception de l'impôt à la source est connue. Néanmoins, les rectifications demandées par les contribuables sont estimées sur la base de celles observée dans le passé, en tenant compte des taux de croissance du PIB (comme pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques imposées au barème ordinaire).

#### Impôt des personnes morales

L'estimation est réalisée sur la base des éléments des années fiscales antérieures et des réponses aux questionnaires retournés en janvier 2014 par plus de 100 entreprises représentant environ 50% du total de l'impôt. Les entreprises consultées donnent des indications sur les bénéfices de l'année écoulée.

### Hypothèses de croissance

Les revenus fiscaux sont estimés sur la base des éléments de l'année précédente en appliquant notamment les hypothèses de croissance suivantes :

- le taux de croissance du PIB suisse réel retenu pour 2013 (2012) émane de la synthèse trimestrielle de décembre 2013 (décembre 2012) du Groupe de perspectives économiques (GPE) et est positif de +1,9% (2012 - positif de +1,0%) ;
- le taux de croissance de l'impôt sur la fortune est positif de +9,8% entre 2012 et 2013, après pondération des taux de croissance des éléments de fortune mobilière (obligations, actions, etc.) issus des statistiques officielles de la Banque nationale suisse (le taux de croissance était positif de +6,3% entre 2011 et 2012).

### Analyse de sensibilité

Une variation du taux de croissance du PIB suisse réel de 1% induirait une modification de l'impôt estimé à environ CHF 45 millions (2012 - CHF 43 millions) pour les personnes physiques imposées au barème ordinaire.

L'impôt des personnes morales n'est pas influencé par la croissance du PIB, car les taux de croissance utilisés pour déterminer l'impôt sur le bénéfice sont obtenus uniquement à l'aide du panel d'entreprises.

### **Immeubles de placement**

Les immeubles de placement se composent de biens immobiliers détenus pour valoriser le capital à long terme et pour une utilisation future actuellement indéterminée.

Les immeubles de placement sont évalués périodiquement selon la méthode des flux de trésorerie actualisés :

- Les rentes et loyers sont actualisés sur une durée de 10 à 20 ans en retenant un taux d'actualisation de 4% (taux immorating) et une éventuelle indexation annuelle des rentes.
- La valeur terminale (au-delà de 10 ou 20 ans) des parcelles est déterminée sur la base de critères dépendants des objets considérés (des surfaces brutes de plancher pour des terrains pour des terrains, un taux de croissance des loyers et des charges pour des immeubles locatifs).

## **17.5 Présentation des états financiers**

### **L'état de la performance financière**

L'état de la performance financière est composé de produits et de charges :

- les produits sont des entrées brutes d'avantages économiques ou de potentiels de services qui conduisent à une augmentation des fonds propres ;
- les charges sont des diminutions d'avantages économiques ou de potentiels de services, sous forme de sortie ou de consommation d'actifs ou de survenance de passifs, qui ont pour résultat de diminuer les fonds propres.

Le résultat indique la performance financière du Groupe pour l'année présentée.

### **L'état de la situation financière**

L'état de la situation financière est composé d'actifs et de passifs :

- les actifs sont des ressources contrôlées par le Groupe du fait d'événements passés et dont il attend des avantages économiques ou des potentiels de services ;
- les passifs sont des obligations actuelles du Groupe résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire, pour le Groupe, par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou de potentiels de services.

La situation financière est présentée en séparant les éléments courants des éléments non courants : les actifs et les passifs dont l'échéance est inférieure à douze mois sont classés en éléments courants et, au-delà, en éléments non courants. Les actifs courants et non courants sont présentés en fonction de leur ordre de disponibilité ; les passifs courants et non courants le sont en fonction de leur ordre d'exigibilité.

### **Le tableau des flux de trésorerie**

Le tableau des flux de trésorerie identifie les sources d'entrées de trésorerie, les éléments donnant lieu à des sorties de trésorerie pendant la période, ainsi que le solde de trésorerie à la date de clôture.

Le tableau des flux de trésorerie est établi selon la méthode indirecte, à partir du résultat net. Il est ventilé selon les trois catégories suivantes :

- les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ;
- les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement ;
- les flux de trésorerie liés aux activités de financement.

L'autofinancement lié aux activités d'exploitation est calculé uniquement sur la base des charges et produits d'exploitation, après retraitement des éléments calculés. Les intérêts financiers et les dividendes sont inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités de financement.

Les flux de trésorerie libres comprennent les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ainsi que les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement.

#### **L'état des variations de l'actif net / situation nette**

L'état des variations de l'actif net / situation nette met en évidence l'origine des augmentations et diminutions de fonds propres entre l'ouverture et la clôture de l'exercice.

Les variations de l'actif net / situation nette proviennent :

- du résultat net de l'exercice ;
- des affectations et attributions aux fonds propres affectés ;
- des utilisations et attributions à la réserve conjoncturelle ;
- des mouvements de la réserve de réévaluation ;
- des mouvements de la réserve de couverture.

## **17.6 Méthode de consolidation**

### **Intégration globale**

Les entités placées sous le contrôle d'une entité contrôlante sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. L'entité contrôlante détient le contrôle lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les résultats des entités filles sont compris dans l'état de la performance financière consolidé à compter de la date d'entrée en vigueur de l'acquisition, de la fondation de l'entité ou jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la cession ou de la liquidation de l'entité.

Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des entités filles afin que leurs méthodes comptables concordent avec les méthodes comptables de l'entité contrôlante. Les transactions, soldes, produits et charges intragroupes sont entièrement éliminés lors de la consolidation. Les intérêts minoritaires dans l'actif net (excluant le goodwill) des entités consolidées sont présentés séparément des fonds propres de l'entité contrôlante.

### **Mise en équivalence**

Les entités dans lesquelles l'Etat exerce une influence notable sont des entités associées, consolidées selon la méthode de mise en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques.

Les entités contrôlées conjointement (les « co-entités ») sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence.

Les participations dans des entités associées et les co-entités sont comptabilisées au coût dans le bilan consolidé et ajustées en fonction des variations de la quote-part de l'Etat dans l'actif net de l'entité associée après la date d'acquisition, sous déduction de toutes les pertes de valeur liées à chacune des participations.

### **Critères de consolidation**

Le périmètre de consolidation est défini selon les critères détaillés ci-après :

- le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable ;
- les prestations effectuées, qui doivent faire partie de l'une des politiques publiques publiées au budget.

Par ailleurs, l'une des deux conditions suivantes doit être remplie par les entités ou sous-groupes détenus directement par l'Etat :

- le montant total du bilan de l'entité contrôlée est supérieur à CHF 100 millions ;
- les indemnités reçues de l'Etat par l'entité sont supérieures à CHF 100 millions, que l'entité soit contrôlée ou non par l'Etat.

## Périmètre et méthode de consolidation (le Groupe)

Le Groupe se compose de l'Etat est des entités qu'il détient directement :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>	
○ L'Etat			
La République et Canton de Genève	-	-	Intégration globale
○ Établissements de droit public			
Aéroport international de Genève (AIG)	100%	100%	Intégration globale
Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)	100%	100%	Intégration globale
Hospice général (HG)	100%	100%	Intégration globale
Transports publics genevois (TPG)	100%	100%	Intégration globale
Université de Genève (UNIGE)	100%	100%	Intégration globale
Services industriels de Genève (SIG)	55%	55%	Intégration globale
○ Fondations de droit public			
Fondation des parkings (FdP)	100%	100%	Intégration globale
Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC)	100%	100%	Intégration globale
Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI)	100%	100%	Intégration globale
○ Fondations immobilières de droit public			
Fondation HBM Camille Martin	100%	100%	Intégration globale
Fondation HBM Emile Dupont	100%	100%	Intégration globale
Fondation HBM Emma Kammacher	100%	100%	Intégration globale
Fondation HBM Jean Dutoit	100%	100%	Intégration globale
Fondation HBM René et Kate Block	90%	90%	Intégration globale
○ Fondations de droit privé			
Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD)	100%	100%	Intégration globale
Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI)	50%	50%	Mise en équivalence
○ Société anonyme			
Palexpo SA	79%	78%	Intégration globale

La BCGE est exclue du périmètre de consolidation car ses prestations ne font pas partie de l'une des politiques publiques publiées au budget.

Les entités détaillées ci-après représentent des sous-paliers de consolidation pour l'Etat :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>	
○ Transports publics genevois (TPG)			
TPG France Sàrl	100%	100%	Intégration globale
TPG Publicité SA	100%	100%	Intégration globale
TPG Vélo SA	100%	100%	Intégration globale
TP2A	49%	49%	Mise en équivalence
○ Université de Genève (UNIGE)			
SI Les Roseaux	100%	100%	Intégration globale
SI Pictet-de-Rochemont	100%	100%	Intégration globale
SI Radiosa	100%	100%	Intégration globale
SI St-Julien	100%	100%	Intégration globale
SI 31 décembre	100%	100%	Intégration globale

Entités détenues indirectement par l'Etat (suite)

	<u>2013</u>	<u>2012</u>	
○ Services industriels de Genève (SIG)			
Secteur de l'électricité			
Securelec SA	100%	100%	Intégration globale
Compagnie Luminotechnique SA	100%	100%	Intégration globale
TourNEvent SA	100%	100%	Intégration globale
Verrivent SA	100%	100%	Intégration globale
Windpark Jaunpass SA	100%	100%	Intégration globale
Sociétés des Forces Motrices de Chancy-Pougny SA (SFMCP)	72%	72%	Intégration globale
Parc Eolien de St-Brais SA	55%	55%	Mise en équivalence
Parc Eolien de Delémont SA	55%	55%	Mise en équivalence
Windpark Burg SA	51%	51%	Mise en équivalence
EssairVent SA	49%	49%	Mise en équivalence
Parc Eolien de la Grandsonnaz SA	40%	40%	Mise en équivalence
Parc Eolien de la Montagne de Moutier SA	40%	40%	Mise en équivalence
Parc Eolien de la Montagne du Droit SA	40%	40%	Mise en équivalence
Parc Eolien de la Montagne de Romont SA	40%	40%	Mise en équivalence
Parc Eolien du Mont de Boveresse SA	40%	40%	Mise en équivalence
Windpark Schwängimatt SA	40%	40%	Mise en équivalence
Securelec - Vaud SA	38%	38%	Mise en équivalence
Swisspower Renewables SA	20%	23%	Mise en équivalence
SwissWinds Development GmbH	28%	28%	Mise en équivalence
Gries Wind SA	25%	25%	Intégration proportionnelle
Parco eolico del San Gottardo SA	25%	25%	Mise en équivalence
EOS Holding	20%	23%	Mise en équivalence
ennova SA	20%	20%	Mise en équivalence
Secteur du gaz et de l'énergie thermique			
Cadiom SA	51%	51%	Intégration globale
Gaznat SA	38%	38%	Mise en équivalence
CGC Holding SA	40%	40%	Mise en équivalence
Secteur multiservices			
Services Industriels de Genève (France)	100%	100%	Intégration globale
PôleBio Energies SA	33%	33%	Intégration proportionnelle
Swisspower Energy SA	30%	30%	Mise en équivalence
Secteur telecom			
Swiss Fibre Net	35%	-	Mise en équivalence
○ Fondation des parkings (FdP)			
Parking Plaine de Plainpalais SA	49%	49%	Mise en équivalence
Parking Place de Cornavin SA	45%	45%	Mise en équivalence
○ Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC)			
Rente Immobilière SA	96%	96%	Intégration globale
○ Palexpo SA			
SEG - Société d'exploitation et de gérance de la salle polyvalente de spectacles de Genève-Cointrin SA	100%	100%	Intégration globale

## 17.7 Opérations sans contrepartie directe

### Impôts

Les produits générés par les impôts sont des opérations sans contrepartie directe, comptabilisés lorsque l'événement imposable a lieu pour le contribuable :

- impôt sur le revenu : acquisition du revenu durant l'année fiscale,
- impôt sur le bénéfice : réalisation du bénéfice au cours de l'exercice commercial,
- impôt sur la fortune : existence de la fortune au 31 décembre,
- impôt sur le capital : existence du capital, le dernier jour de l'exercice commercial,
- impôt immobilier complémentaire : propriété ou usufruit du bien immobilier au 31 décembre,
- impôt sur les véhicules à moteur : immatriculation du véhicule pendant l'année fiscale,
- impôt sur les prestations en capital : le jour du droit à disposer de la prestation en capital,
- impôt sur les bénéfices et gains immobiliers : le jour du transfert de propriété,
- droits d'enregistrement : le jour de l'établissement de l'acte devant être enregistré,
- droits de successions : le jour du décès de la personne domiciliée dans le canton ou propriétaire d'un bien immobilier dans le canton,
- taxe personnelle : domicile du contribuable sur le territoire cantonal au 31 décembre,
- impôt sur les casinos, impôt sur les chiens : taxation durant l'année fiscale.

### Subventions

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs ou le potentiel de services associés au transfert iront au bénéficiaire, et lorsque la juste valeur de cette entrée de ressources peut être évaluée de façon fiable.

Les subventions de fonctionnement (liées au résultat) sont comptabilisées comme suit :

- les subventions de fonctionnement reçues sont évaluées à la juste valeur à la date de réception et comptabilisées en produit dans la période durant laquelle les coûts liés sont encourus ;
- les subventions de fonctionnement versées sont évaluées à la juste valeur à la date de versement et comptabilisées en charge dans la période durant laquelle les coûts liés sont encourus chez le tiers.

Les subventions d'investissement (liées à des actifs) sont comptabilisées selon le détail ci-après :

- les subventions d'investissement reçues sont évaluées à la juste valeur à la date de réception et comptabilisées au passif ; ces subventions sont ensuite amorties en produit différé sur une durée d'amortissement identique à celle de l'actif subventionné ;
- les subventions d'investissement versées sont évaluées à la juste valeur à la date de versement et comptabilisées à l'actif ; ces subventions sont ensuite amorties sur une durée d'amortissement identique à celle de l'actif subventionné chez le bénéficiaire.

Les subventions non monétaires consenties par l'Etat sont évaluées à la juste valeur à la date de consommation et comptabilisées à la fois en charge et en produit. Cette méthode n'a aucune incidence sur le résultat.

### Allocations à des tiers

Les allocations à des tiers sont comptabilisées lorsque les conditions d'octroi sont remplies par le bénéficiaire et que la prestation est due. Une provision est comptabilisée lorsque des demandes d'allocations ont été reçues et n'ont pas été traitées administrativement. Lorsqu'un prêt est convertible en allocation à des conditions prédéfinies, une provision pour dépréciation d'actif est comptabilisée à hauteur de l'estimation des prêts qui seront effectivement convertis.

### Fonds alloués par des tiers avec conditions

Les fonds alloués par des tiers avec conditions sont évalués à la juste valeur à la date de réception, comptabilisés au passif, puis différés en produit selon le montant des charges encourues pour satisfaire les conditions du tiers (le cédant).

### Fonds alloués par des tiers sans conditions

Les fonds alloués par des tiers sans conditions sont évalués à la juste valeur à la date de réception et directement comptabilisés en produit.

### Amendes, legs, dons et donations

Les amendes, legs, dons et donations sont évalués à la meilleure estimation du flux de ressources allant à l'entité et comptabilisés en produit lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs ou le potentiel de service associé au transfert iront au Groupe.

## 17.8 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition ou au coût de production. Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre l'exploitation. Les coûts d'emprunts n'étant pas directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'une immobilisation ne sont pas inscrits à l'actif du bilan.

Lorsque des immobilisations corporelles sont acquises par le biais d'une opération sans contrepartie directe, leur coût doit être évalué à leur juste valeur à la date d'acquisition. La plus-value correspondante est comptabilisée en résultat.

A l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, les amortissements sont calculés de manière linéaire par composant, en fonction des durées d'utilisation suivantes :

- Bâtiments entre 25 et 100 ans
- Génie civil entre 10 et 90 ans
- Installations de production et de distribution d'énergie entre 5 et 60 ans
- Subventions accordées entre 3 et 60 ans
- Équipement informatique entre 4 et 15 ans
- Mobilier et véhicules entre 5 et 20 ans
- Autres équipements entre 4 et 10 ans
- Autres immobilisations corporelles entre 4 et 50 ans

La plus ou moins-value résultant de la cession d'immobilisations corporelles est comptabilisée en autres produits, respectivement en autres charges.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles par voie d'échange sont traitées comme des opérations ordinaires de cession ou d'acquisition. Le bien remis donne lieu à une sortie d'actif à sa valeur comptable nette, tandis que l'actif reçu est enregistré à sa juste valeur. Si la juste valeur des deux actifs échangés n'est pas équivalente, la plus ou moins-value induite est enregistrée en résultat.

## 17.9 Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital. Il est évalué initialement à son coût, en tenant compte des coûts de transactions. Lorsqu'il est acquis pour un coût nul ou symbolique, ce coût est évalué à la juste valeur à la date d'acquisition. La plus-value correspondante est comptabilisée en résultat.

L'immeuble de placement est ensuite évalué à la juste valeur. Les profits et pertes résultant d'une variation de la juste valeur d'un immeuble de placement sont comptabilisés en résultat dans la période au cours de laquelle ils se produisent.

## 17.10 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition ou au coût de production. Ce coût comprend tous les frais directement attribuables à la mise en service de l'actif, qu'il soit acquis auprès d'un fournisseur ou généré en interne.

Lorsque des immobilisations incorporelles sont acquises par le biais d'une opération sans contrepartie directe, leur coût doit être évalué à leur juste valeur à la date d'acquisition. La plus-value correspondante est comptabilisée en résultat.

Les coûts directement associés au développement des logiciels informatiques sont portés en immobilisations incorporelles. En revanche, les frais de recherches sont comptabilisés en charge lorsqu'ils surviennent.

Les immobilisations incorporelles sont amorties de manière linéaire en fonction de leur durée d'utilité, généralement comprise entre 4 et 10 ans.

## 17.11 Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie

Les actifs immobilisés corporels et incorporels non générateurs de trésorerie font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur de service recouvrable apparaît inférieure à leur valeur nette comptable, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de la période (disparition de la demande ou du besoin exprimés pour les services, changements importants sur l'utilisation future de l'actif, dégradation physique, décision d'arrêter la construction d'un actif avant son achèvement, performance de service de l'actif moins bonne que prévue, etc.).

Les actifs non générateurs de trésorerie sont identifiés selon les critères suivants :

- les actifs détenus par l'Etat, non acquis à des fins de rendement et autres que des immeubles de placement, sont en principe des actifs non générateurs de trésorerie ;
- les actifs détenus par les entités publiques subventionnées, non acquis à des fins de rendement et autres que des immeubles de placement, ne génèrent pas de rentabilité commerciale compte tenu des subventions perçues, et sont donc a priori des actifs non générateurs de trésorerie ;
- les actifs détenus par les entreprises publiques (les « GBE ») sont des actifs générateurs de trésorerie.

Les immeubles du patrimoine historique, artistique ou culturel ne sont pas soumis aux tests de dépréciation d'actifs de par leur nature.

La valeur de service recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente. La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle du potentiel de service résiduel, évaluée selon l'approche la plus appropriée entre le coût de remplacement net d'amortissement, le coût de remise en état ou encore les unités de service.

Le montant de la dépréciation à comptabiliser (la perte de valeur) est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur de service recouvrable.

En cas de reprise ultérieure de perte de valeur, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat.

## 17.12 Dépréciation d'actifs générateurs de trésorerie

Les actifs immobilisés incorporels et corporels générateurs de trésorerie font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur recouvrable apparaît inférieure à leur valeur nette comptable, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de la période (obsolescence, dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, autres indicateurs externes, etc.).

Les actifs détenus par les entreprises publiques (les GBE) sont des actifs générateurs de trésorerie. En revanche, les actifs détenus par l'Etat et les entités publiques subventionnées, non acquis à des fins de rendement et autres que des immeubles de placement, ne sont en principe pas des actifs générateurs de trésorerie.

S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient doit être déterminée. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Les immobilisations incorporelles qui ont une durée d'utilité indéfinie et celles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service sont soumises à un test de dépréciation annuel et chaque fois qu'il y a une indication que l'actif peut s'être déprécié.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité évaluée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés.

Le montant de la dépréciation à comptabiliser (la perte de valeur) est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable.

En cas de reprise ultérieure de perte de valeur, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat.

## 17.13 Stocks et travaux en cours

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés d'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente, l'échange ou la distribution.

Lorsque les stocks sont acquis par le biais d'une opération sans contrepartie directe, leur coût doit être évalué à leur juste valeur à la date d'acquisition. La plus-value correspondante est comptabilisée en résultat.

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et du coût de remplacement courant s'ils sont détenus à des fins de distribution à un coût nul ou symbolique, ou encore à des fins de consommation dans le processus de production de biens destinés à être distribués à un coût nul ou symbolique. Le coût de remplacement courant est le coût que l'entité encourrait pour acquérir l'actif à la date de clôture.

Les coûts affectés aux stocks, y compris une portion appropriée des frais généraux fixes et variables, sont déterminés en utilisant la méthode qui s'applique le mieux à la catégorie particulière des stocks.

## 17.14 Instruments financiers

### Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais de l'état de la performance financière

Les actifs et passifs financiers sont classés dans la catégorie des actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais de l'état de la performance financière s'ils sont détenus à des fins de transaction (acquis en vue d'être vendus à court terme) ou s'ils font partie d'un portefeuille d'instruments financiers gérés en vue de réaliser des bénéfices à court terme. Les variations de juste valeur de ces actifs et passifs financiers, les dividendes reçus, ainsi que les intérêts perçus ou payés sont comptabilisés en résultat.

### Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont initialement enregistrés à la juste valeur, puis évalués au coût amorti, déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et diminués de toute perte de valeur. Les éventuels produits d'intérêts ne sont pas retenus pour les créances à court terme car leur comptabilisation au coût amorti n'aurait pas d'incidence significative sur les comptes.

Lorsque les prêts et créances présentent un taux d'intérêts inférieur à celui du marché, la part d'intérêts entre le taux du marché et le taux pratiqué est comptabilisée comme une subvention non monétaire.

### Placements détenus jusqu'à leur échéance

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements fixes ou déterminables et d'une échéance fixe. Ils ont été acquis avec l'intention manifeste et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont initialement enregistrés à leur juste valeur puis évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêts effectif, diminuée de toute perte de valeur. Les profits et pertes résultant des variations du coût amorti sont comptabilisés en résultat.

### Actifs financiers disponibles à la vente

Un actif disponible à la vente est un actif financier non dérivé qui est désigné comme tel, ou qui n'appartient pas à une des trois catégories précédentes. Ces actifs sont évalués à la juste valeur par le biais des fonds propres (réserve de réévaluation). En revanche, les pertes de valeurs et les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêts effectif sont reconnus directement en résultat.

Si l'actif est cédé ou déprécié, le profit ou la perte préalablement comptabilisé en réserve de réévaluation est inclus dans le résultat de la période.

Les dividendes sur les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés en résultat lorsque le droit à recevoir ces dividendes est établi.

### Passifs financiers évalués au coût amorti

Ces passifs sont initialement enregistrés à la juste valeur, déduction faite des coûts de transaction. Ils sont ensuite évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêts effectif. La charge d'intérêts est comptabilisée selon le rendement effectif.

Lorsque des passifs financiers évalués au coût amorti présentent un taux d'intérêts inférieur à celui du marché, la part d'intérêts entre le taux du marché et le taux pratiqué est comptabilisée comme une subvention non monétaire.

## **Instruments financiers dérivés**

Les instruments dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat, puis évalués à la juste valeur par le biais de l'état de la performance financière.

Lorsque des instruments financiers dérivés sont acquis afin de réduire l'exposition au risque (par exemple taux d'intérêt, taux de change), la comptabilité de couverture peut être appliquée à la conclusion du contrat. Le recours à la comptabilité de couverture est apprécié au cas par cas, en fonction du critère de l'importance relative et de la documentation requise.

### **Comptabilité de couverture**

La comptabilisation de la variation de juste valeur de l'instrument financier de couverture est subordonnée à la désignation de l'instrument dérivé lors de la conclusion du contrat comme instrument répondant aux critères de couverture des flux de trésorerie ou aux critères de couverture de juste valeur.

Dans le cas d'une relation de couverture des flux de trésorerie, la partie efficace des variations de la juste valeur est différée dans les fonds propres (réserve de couverture), à l'exception du profit ou de la perte liée à la partie inefficace qui est immédiatement comptabilisée en résultat. Les montants différés en fonds propres sont reclassés en résultat dans les périodes au cours desquelles l'élément couvert est comptabilisé en résultat, au même poste de l'état de la performance financière que celui de l'élément couvert.

Toutefois, si une transaction prévue couverte entraîne la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, les profits et pertes qui ont précédemment été différés en fonds propres sont sortis des fonds propres pour être pris en compte dans l'évaluation initiale du coût de l'actif ou du passif.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les variations de la juste valeur sont immédiatement comptabilisées en résultat, de même que toute variation de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert. La variation de la juste valeur de l'instrument de couverture et la variation de l'élément couvert attribuable au risque couvert sont comptabilisées au poste de l'élément couvert dans l'état de la performance financière.

La comptabilité de couverture cesse lorsque la relation de couverture est annulée, ou lorsque l'instrument de couverture arrive à maturité ou est vendu, résilié ou exercé, ou si la couverture ne satisfait plus aux critères de comptabilité de couverture :

- dans le cas d'une relation de couverture des flux de trésorerie, tout profit ou toute perte cumulé dans les capitaux propres à ce moment continue d'être différé dans les fonds propres et est comptabilisé lorsque la transaction prévue est inscrite dans les résultats. Lorsqu'une transaction prévue n'est plus susceptible de se réaliser, le profit ou la perte cumulé qui avait été différé en fonds propres est immédiatement comptabilisé en résultat ;
- dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, tout ajustement de la valeur comptable de l'instrument couvert découlant du risque couvert est amorti en résultat à compter de la date de l'ajustement.

### **Absence de comptabilité de couverture**

Lorsque la comptabilité de couverture n'est pas appliquée, les variations de juste valeur des instruments financiers sont enregistrées immédiatement dans le résultat.

### **Juste valeur**

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur est déterminée par référence aux prix cotés sur un marché actif.

Lorsque leur juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable (absence de marché actif, inadéquation des techniques d'évaluation de la juste valeur par l'analyse des flux de trésorerie actualisés, ou par la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance), les instruments de capitaux propres (participations) sont évalués au coût.

### **Méthode du taux d'intérêt effectif**

Cette méthode consiste à calculer le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier. Ce coût correspond au montant de l'instrument financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé et calculé par la méthode du taux d'intérêts effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, si cela est approprié, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le taux d'intérêt effectif tient compte des coûts de transactions, des primes et des commissions payées.

### **Dépréciation des actifs financiers**

Les actifs financiers, autres que ceux à la juste valeur par le biais de l'état de la performance financière, font l'objet d'un test de dépréciation à chaque date de clôture. Les actifs financiers sont dépréciés s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements intervenus après leur comptabilisation initiale sur l'estimation de leurs flux de trésorerie futurs.

Dans le cas des actions non cotées, classées comme disponibles à la vente, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur du titre en-deçà de son coût constitue une indication objective de dépréciation.

### **Décomptabilisation des actifs financiers**

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif ont expiré, ou lorsque la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif a été transférée.

Un passif financier est décomptabilisé lorsqu'il est éteint du fait de l'annulation de son obligation ou de son arrivée à l'échéance.

### **17.15 Transactions en monnaies étrangères**

Les transactions en monnaies étrangères sont converties aux cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la fin de l'année. Les différences de change qui résultent des opérations précitées sont enregistrées en résultat.

### **17.16 Avantages du personnel**

Les avantages du personnel à court terme (salaires, cotisations sociales, droits cumulables tels que les congés payés et les heures supplémentaires) sont comptabilisés au cours de la période durant laquelle le salarié a rendu des services au Groupe.

Les avantages postérieurs à l'emploi relatif aux régimes à prestations définies ne sont pas reconnus dans les comptes. Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation d'effectuer un apport à une institution de prévoyance de droit public.

### **17.17 Provisions**

Les provisions sont comptabilisées lorsque :

- le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers qui résulte d'un événement passé, antérieur à la date de clôture ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe, qui aurait créé une attente légitime des tiers, comptant sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

Les provisions sont estimées sur la base des coûts attendus pour éteindre l'obligation. Aucune provision n'est comptabilisée si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée. Il s'agit alors d'un passif éventuel.

### **17.18 Passifs éventuels**

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés, mais ils font l'objet d'une information en annexe. Ils correspondent à :

- des obligations potentielles résultant d'événements passés, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs, incertains, et qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Groupe ;
- des obligations actuelles résultant d'événements passés, mais qui ne sont pas comptabilisées car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, ou parce que le montant de l'obligation ne peut être évalué de manière suffisamment fiable.

## 17.19 Actifs éventuels

Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés, mais ils font l'objet d'une information en annexe. Ils correspondent à un actif potentiel résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou de plusieurs événements futurs, incertains et qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Groupe.

## 17.20 Fonds propres

### Fonds propres affectés

Les fonds propres affectés servent à allouer des fonds à des buts clairement définis. Les fonds propres affectés font l'objet d'affectations et d'attributions par le biais des fonds propres libres.

Les charges, produits et investissements réalisés dans le cadre du fonds propres affectés sont reconnus selon les règles générales de la comptabilité d'exercice.

## 18 Glossaire

### Péréquation financière (RPT)

Les revenus liés à la péréquation financière (RPT) sont versés par la Confédération et sont destinés à indemniser les cantons pour des charges structurelles excessives sur lesquelles ces derniers n'ont pas d'influence.

Les charges liées à la péréquation financière (RPT) sont dues par l'Etat afin d'assurer aux cantons à faible potentiel de ressources des moyens financiers suffisants pour assumer les tâches qui leur sont confiées.

### Compensations financières aux communes françaises

La compensation financière relative aux frontaliers travaillant à Genève résulte d'un accord conclu le 29 janvier 1973 entre le Conseil fédéral agissant au nom de l'Etat et le Gouvernement de la République française. Cet accord prévoit que l'Etat verse 3,5% de la masse salariale brute des frontaliers travaillant à Genève au Trésor public français qui se charge ensuite du transfert aux collectivités locales bénéficiaires.

### Réserve conjoncturelle

L'utilisation et l'attribution à la réserve conjoncturelle est proposée par le Conseil d'Etat et approuvée par le Grand Conseil lors de l'approbation des comptes annuels.

### Réserve de réévaluation

La réserve de réévaluation comprend les variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente.

### Réserve de couverture

La réserve de couverture comprend les variations de juste valeur des instruments dérivés de couverture.

### Dédommagements de la Confédération et des communes

L'Etat perçoit des dédommagements de la Confédération et des communes lorsqu'il se substitue partiellement ou totalement à une collectivité dans l'exécution d'une tâche.

### Subventions

Les subventions se décomposent selon les trois catégories suivantes :

- Indemnités : prestations financières accordées à des tiers pour compenser les charges supportées dans l'accomplissement de tâches déléguées ;
- Aides financières : avantages pécuniaires accordés à des tiers publics ou privés afin de promouvoir la réalisation de tâches d'intérêt public que le destinataire s'est librement décidé d'assumer ;
- Allocations à des tiers : prestations financières non commerciales versées à fonds perdu (assistance sociale, prestations complémentaires AVS et AI, bourses d'étude, aides au logement, etc.).

### 3. Rapport de l'organe de révision



Genève, le 28 mars 2014

## ***Rapport de l'organe de révision au Grand Conseil***

### ***Comptes consolidés de l'Etat de Genève Exercice 2013***

En notre qualité d'organe de révision selon l'article 13 alinéa 1 de la *Loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques* (LSGAF - D 1 10), nous avons vérifié les états financiers consolidés ci-joints de l'Etat de Genève, établis conformément à la *Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève* (LGAF - D 1 05).

Selon l'article 19 alinéa 1 de la loi «les normes IPSAS ainsi que les dérogations générales édictées par le Conseil d'Etat constituent le référentiel comptable principal applicable à la présentation des états financiers de l'Etat et des entités consolidées». Les dérogations aux normes IPSAS décidées par le Conseil d'Etat sont mentionnées dans le Règlement sur l'établissement des états financiers (REEF - D 1 05 15) et présentées au chapitre 2 des notes relatives aux états financiers 2013.

#### ***Responsabilité du Conseil d'Etat***

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés incombe, conformément à la LGAF, au Conseil d'Etat. Cette responsabilité comprend par ailleurs la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### ***Responsabilité de l'organe de révision***

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés de l'Etat de Genève. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

### ***Opinion d'audit***

Selon les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2013, le montant des fonds propres est de 7'214 millions (dont part des minoritaires dans les fonds propres de F 1'125 millions) et le résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 est un bénéfice de F 253 millions (dont part des minoritaires dans ce résultat de F 34 millions).

Selon notre appréciation, les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2013 sont conformes aux prescriptions de la *Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève*.

### ***Paragraphe d'observation***

Nous attirons l'attention sur la note 2 aux états financiers relative à l'application de la norme IPSAS 16 «immeubles de placement». L'Etat n'a pour l'instant pas défini de manière précise les critères de classification entre les immeubles faisant partie du patrimoine financier (dont la valeur doit être réévaluée chaque année et passée par le compte de résultat) et ceux faisant partie du patrimoine administratif (comptabilisés au coût historique). En fonction des critères choisis, l'impact sur le résultat annuel et les fonds propres peut être relativement différent.

Ce point ne remet pas en cause l'opinion exprimée ci-dessus.

### ***Rapport sur d'autres dispositions légales***

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR).

L'indépendance de l'inspection cantonale des finances est ancrée dans la loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 10) et il n'existe aucun fait incompatible avec cette indépendance dans le cadre du contrôle des comptes.

**Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés de l'Etat de Genève au 31 décembre 2013.**



Charles Pict  
directeur